ANNEXE 5

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE

(CTG)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 1	**Nom de l'action : Définir une stratégie de communication du Projet Social de Territoire**
Axe prioritaire : Gouvernance et partenariat **Orientation : Gouvernance 1.1**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2029
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : les services Communication et Tourisme-Culture, CTG et CLS

Responsable de l'action : le responsable du service Communication

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Petite-Enfance avec la responsable RPE
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et la coordinatrice PEDT
-Environnement avec la responsable
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-CLS avec la coordinatrice
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Président, les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et du Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-Communication portée principalement par les services de la C3G
-Démarche partenariale développée au cours de la première la CTG
-Emergence d'un besoin commun de communication
-Nouveaux dispositifs depuis 2025 SPPE et 2026 CLS
-Manque de visibilité des actions du PST auprès des partenaires et acteurs
-Manque de visibilité de l'offre du PST auprès des habitants

Public cible :
Grand public, élus, partenaires, acteurs locaux, service de la C3G

Objectifs opérationnels :
-Structurer une communication homogène et identifiable à l'échelle intercommunale en créant une identité lisible du Projet Social de Territoire à destination des communes, des partenaires et du grand public

-Assurer une diffusion claire et accessible de l'information auprès des habitants en s'appuyant sur tous les supports de communication

-Accroître la visibilité des actions portées dans le cadre du Projet Social de Territoire

-Valoriser les initiatives locales et les partenariats contribuant aux objectifs du Projet Social de Territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Renforcer la mobilisation des acteurs du territoire autour du Projet Social de Territoire avec la mise en place de temps d'information et d'échanges réguliers avec les partenaires

Modalités de mise en œuvre :

-Elaboration d'un plan de communication territoriale partagée et par dispositif (SPPE, PEDT, CLS, PCT)
-Création d'une identité visuelle, d'un message (storytelling) territorial
-Création de support de communication lisibilisant l'offre de service aux habitants

-Valorisation des actions du PST à travers des campagnes de communication et des événements territoriaux
-Développer des contenus adaptés aux différents publics : habitants, partenaires, élus et associations

-Assure une diffusion régulière des informations relatives au Projet Social de Territoire via les différents canaux de communication

-Communique les résultats et les impacts des actions menées auprès des habitants et des partenaires via le Padlet Projet Social de Territoire

-Mise en place de moyens de communications internes et partenariales afin de faciliter la circulation de l'information (temps réguliers d'échanges)
-Présente l'avancement du Projet Social de Territoire lors de rencontres territoriales et instances de gouvernance

Résultats attendus :

-Une identité territoriale du Projet Social de Territoire clairement identifiée
-Meilleure compréhension des actions sociales du territoire par les habitants
-Mobilisation accrue des acteurs
-Renforcement de la visibilité de l'action portées dans le cadre du Projet Social de Territoire

Partenaires sollicités :

Communes, Centres Communaux d'Action Social, acteurs locaux, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Espace de Vie Sociale de Paulhac

Indicateurs d'évaluation :

-Taux de diffusion et d'engagement des supports
-Nombre et typologie de partenaires impliqués dans la démarche
-Niveau de satisfaction des publics cibles et des partenaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 2	**Nom de l'action : Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social et culturel**
Axe prioritaire : Gouvernance et partenariat **Orientation ; Partenariats 1.2**	
Date de début : 2028	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR :** OUI ☐ NON-X

Portage : CTG, CLS (Axe Accès aux soins et aux droits n°2) et service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Petite-Enfance avec la responsable RPE et son réseau
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et la coordinatrice PEDT et leur réseau
-Tourisme-Culture avec le chef de projet et son réseau
-CLS avec la coordinatrice et son réseau
-CTG avec la chargée de coopération CTG et son réseau

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Tissu socio-culturel riche mais encore fragmenté
-Coordination socio-culturelle embryonnaire
-Difficulté articulation sanito-médico-social
-Dynamique collective et les logiques de partenariat sont limitées
-Fragilité financière et matérielle de plusieurs lieux de lien social
-Augmentation potentielles des besoins sociaux et risques de saturation des lieux d'accueil des publics éloignés de l'offre socio-culturelle
-Existence de différents réseaux (Petite-Enfance, parentalité, bibliothèques...)

Public cible :
Professionnels et acteurs de santé/du social/médico-social/culturels/socio-éducatifs et sportifs, service de la C3G

Objectifs opérationnels :
-Structurer au moins trois réseaux thématiques intercommunaux

-Renforcer les compétences des acteurs par des formations ou sensibilisations annuelles

-Améliorer la coordination des parcours de santé et les projets communs

-Recueillir et identifier les difficultés rencontrées et les besoins des acteurs du territoire pour ajuster le Projet Social de Territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Renforcer l'efficience des actions menées en développant des outils communs d'orientation ou de coopération

Modalités de mise en œuvre :
-Identifier les acteurs du territoire par thématiques
-Réalisation de la cartographie d'acteur
-Définir les thématiques prioritaires et constituer au moins trois réseaux
-Elaborer une stratégie partagée de coordination

-Organiser des temps réguliers d'interconnaissance, de formation, de sensibilisation entre les acteurs socio-sanito-médico-culturel et d'échanges de pratiques

-Repérer les ruptures de parcours, les difficultés d'orientation et les besoins de coordination.
-Organiser des rencontres régulières entre professionnels du sanitaire, du médico-social et du social.
-Favoriser le partage d'informations sur les dispositifs et ressources existants.

-Élaborer un outil de recueil des besoins à destination des partenaires
-Organiser des temps d'échange au sein des réseaux thématiques pour identifier les difficultés et besoins émergents

-Mettre en place des outils d'orientation et de coopération
-Faciliter l'émergence de projets communs
-Valoriser les initiatives locales et diffuser les actions au sein des réseaux

Résultats attendus :
-Meilleure identification et connaissance des acteurs du territoire
-Renforcement de la dynamique partenariale sur le territoire
-Développement de projets partenariaux
-Meilleure prise en compte des besoins des acteurs du territoire

Partenaires sollicités :
Service de la Communauté de Communes, acteurs sociaux, culturels, sportifs, éducatifs, professionnels de santé, médico-social, professionnels de la Petite-Enfance, acteurs locaux, les communes, Centres Communaux d'Action Social, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre de Ressources Territoriale pour les personnes-âgés

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de rencontres organisées par réseau
-Nombre et diversité des acteurs par réseau participants
-Niveau de satisfaction et d'interconnaissance des acteurs participants
-Nombre de projet commun réalisé
-Evolution du nombre d'acteurs cartographiés annuellement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 3	**Nom de l'action : Soutenir l'engagement des habitants, la participation citoyenne et les solidarités de proximité sur le territoire**
Axe prioritaire : Gouvernance et partenariat **Orientation : Participation des habitants 1.3**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR :** OUI ☐ NON-X

Portage : CTG, CLS (Axe Santé mentale n°1) et service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-CLS avec la coordinatrice
-Tourisme-Culture avec le chef de service
- CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-Dynamique participative bien présente dans le fonctionnement de certaines structures ou de certains projets et pouvant être généralisées
-Croissance démographique qui crée un potentiel de renouvellement associatif, de du bénévolat et une diversification des publics
-Certaines structures associatives auparavant essentielles (comité des fêtes...) rencontrent des difficultés et sont un enjeu d'animation de la vie locale au service du lien social et de la solidarité
-Des moyens qui restent limités au regard des enjeux de participation, de coordination et d'animation dans l'ensemble des champs concernés
-Dynamique associative qui s'essouffle du manque de bénévoles
-Engagement des habitants relativement faible
-Equilibre fragile dans le paysage du bénévolat et des dynamiques variables d'un secteur ou d'un territoire à l'autre
-Habitants top souvent sollicité de façon ponctuels
-Certains public restent éloignés des espaces de participation traditionnels
-Un enjeu national de maintien à domicile et de soutien aux aidants
-Une population qui tend à vieillir
-L'isolement demeure le premier facteur de risque chez les personnes âgées
-Invisibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire

Public cible :
Elus, partenaires, associations locales, grand public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Objectifs opérationnels :

-Repérer et prévenir les situations d'isolement en mettant en place un dispositif territorial de repérage et d'orientation permettant d'identifier les situations d'isolement social

-Développer actions solidaires de proximité en accompagnant les communes dans le développement de réseaux d'entraide citoyenne adaptée aux besoins locaux

-Valoriser le bénévolat comme levier d'action et d'engagement citoyen en soutenant les initiatives bénévoles sur le territoire.

-Créer les conditions d'une participation durable des habitants en diversifiant les modalités de consultation, d'expression et d'implication citoyenne, afin d'associer les habitants au Projet Social de Territoire

-Déployer une démarche d'aller-vers les habitants en recueillant régulièrement leurs besoins et attentes des citoyens lors des animations sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

-Identifier les situations d'isolement et les ressources existantes
-Recenser les dispositifs, associations, collectifs citoyens et actions communales existants
-Identifier les publics les plus exposés à l'isolement
-Mobiliser les communes, Centres Communaux d'Action Sociale, Espace de Vie Sociale de Paulhac, les services d'aide à domicile, associations, partenaires de proximité
-Valoriser et diffuser les initiatives inspirantes déjà existantes sur le territoire
-Sensibiliser les élus et les habitant à l'enjeu de l'isolement et du lien social

-Accompagner les communes volontaires dans la mise en place de dispositifs d'entraide citoyenne
-Favoriser le partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences
-Valoriser ces dispositifs

-Organisation de temps de sensibilisation des élus sur le rôle et l'impact du bénévolat
-Valorisation de l'engagement des bénévoles dans les supports de communication
-Initiation des cafés associatifs par an pour les bénévoles, facilitant ainsi le partage d'expériences
-Identification les attentes et besoins des bénévoles
-Création d'outils de bonne pratique du bénévolat au sein des associations

-Initiation de cafés citoyens ou des temps d'échange informels
-Renforcement de la communication auprès des habitants dans une démarche d'aller vers

Résultats attendus :

-Réduire le sentiment d'isolement des habitants
-Renforcement de l'engagement bénévole
-Valorisation de l'engagement citoyen
-Renforcement de la coopération entre les élus et les habitants
-Renforcement du soutien des communes aux associations locales
-Valorisation de l'engagement citoyen
-Meilleure connaissance de l'engagement sur le territoire
-Amélioration du bénévolat au sein des associations
-Meilleure prise en compte des besoins des habitants
-Renforcement de la coopération entre les élus, les associations et les habitant
-Amélioration de la qualité du service public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Partenaires sollicités :
Elus, habitants, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département, Agence Régionale de Santé, Maison Des Solidarités, Maison Départementale de Proximité, Centres Communaux d'Action Sociale, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Association Familiales Cantonale, services d'aide à domicile, acteurs médico-sociaux, Maison des Jeunes et de la Culture, associations

Indicateurs d'évaluation :
Nombre de commune volontaires accompagnées
Nombre de réseau d'entraide
Nombre de participants au réseau d'entraide
Renforcement du sentiment de diminution de l'isolement des personnes accompagnées
Nombre de réunions organisées avec les élus
Nombre de démarches d'aller-vers réalisées
Nombre d'initiatives bénévoles valorisées
Niveau de satisfaction des bénévoles
Niveau de participation du public cible

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 4	**Nom de l'action : Mieux connaître et accompagner les 18-30 ans et leurs familles vers l'autonomie**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés 2.1**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Petite Enfance avec la responsable du RPE
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et la coordinatrice PEDT
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-Communication avec le responsable
-CLS avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-Lisibilité partielle des familles de l'offre pour les 11-21 ans
-Angle mort sur le public des 18-30 ans
-Pas d'identification de leurs besoins
-Pas de programmation liée à la parentalité

Public cible :
18-30 ans et leurs familles

Objectifs opérationnels :
-Mieux connaître les besoins et attentes des jeunes du territoire en réalisant un diagnostic partagé des besoins des 18-30 ans et actualiser chaque année les priorités identifiées

-Améliorer l'accès à l'information pour les jeunes de 18 à 30 ans en mettant une offre d'information centralisée couvrant les thématiques de l'emploi, de la formation, du logement, de la mobilité, de la santé, des loisirs et de la citoyenneté

-Associer les familles à l'accompagnement des jeunes en développant des actions d'information et de sensibilisation

-Renforcer les partenariats jeunesse en structurant un réseau réunissant les acteurs des 18-30 ans

-Faciliter l'accès à la culture et aux espaces de sociabilisation en développant une offre diversifiée de pratiques culturelles, sportives et de loisirs répondant aux attentes des jeunes adultes

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :

-Constituer un groupe de travail associant les jeunes, les élus, les parents de 18-30 ans, les partenaires et acteurs locaux
-Recenser les données et ressources existantes sur les 18-30 ans
-Réaliser une enquête auprès des jeunes adultes, leurs familles et les acteurs locaux
-Elaborer un plan d'action

-Recensement des dispositifs et services à destination des 18-30 ans
-Co-construction un livret famille 12-30 ans
-Actualisation des données tous les ans

-Mettre à disposition des ressources adaptées aux préoccupations des parents de jeunes adultes
-Créer des espaces d'échange et de réflexion sur la relation parent-jeune adulte
-Organiser des conférences animées par des professionnels de l'adolescence

-Identification des acteurs et intervenants dans le champ de la parentalité des 18-30 ans
-Réalisation d'une cartographie des ressources
-Création d'un réseau des acteurs parentalité avec des rencontres régulières
-Elaboration d'outil de communication partagé
-Veille sur les besoins des familles

-Identifier les attentes en matière de culture, sport, loisirs et espaces de rencontre des jeunes adultes
-Cartographier l'offre culturelle, sportive et de loisirs existants
-Faciliter l'accès aux activités par une communication ciblée et multicanaux

Résultats attendus :

-Une meilleure connaissance des besoins des 18-30 ans
-Une information plus lisible et plus accessible pour les jeunes et leurs familles
-Des partenariats renforcés entre les acteurs jeunesse du territoire
-Une meilleure intégration des jeunes adultes dans la vie du territoire
-Un renforcement de l'interconnaissance des acteurs de la parentalité

Partenaires sollicités :

Elus, parents de jeunes adultes, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, acteurs locaux éducatifs, associations locales, Espade de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, associations culturelles, Espace Jeunesse

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre de jeunes, parents, élus et partenaires impliqués dans le groupe de travail
-Nombre de jeunes, familles et partenaires consultés dans le cadre du diagnostic
- Nombre de rencontres partenariales jeunesse
-Taux de jeunes déclarant mieux connaître les ressources du territoire
-Taux de familles déclarant mieux connaître les dispositifs destinés aux jeunes

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 5	**Nom de l'action : Développer la prévention et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 2.2**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Axe Prévention et promotion santé n°3)

Responsable de l'action : coordinatrice CLS

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et la coordinatrice PEDT
-CTG la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Usage des écrans et réseaux sociaux (problématique identifié sur l'impact des écrans utilisés par les parents)
-Cyberharcèlement
-Consommations à risque (alcool, protoxyde d'azote)
-Exposition à des informations inadaptées et dérives en matière de sexualité dont la prostitution des mineurs
-Prévention routière (véhicules sans permis chez les jeunes de plus en plus nombreux)
-Bilan bucco-dentaire : manque de sensibilisation identifié dès le plus jeune âge, notamment en crèche
-Peu de dispositifs d'accompagnement des familles
-719 familles monoparentales sur le territoire soit 17%

Public cible :
Enfants, adolescents, jeunes adultes, familles, acteurs éducatif

Objectifs opérationnels :
-Développer les compétences psychosociales (CPS) des enfants et des jeunes afin de renforcer leur capacité à prévenir les conduites à risques, en déployant des actions de prévention sur le territoire

-Structurer une stratégie territoriale coordonnée de prévention associant les acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et associatifs afin d'harmoniser les interventions et favoriser leur complémentarité

-Renforcer les compétences des professionnels et soutenir les familles dans l'accompagnement des enfants et des jeunes face aux conduites à risques

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :

- Recenser les actions de prévention existantes sur le territoire
- Identifier les besoins des jeunes, des familles et des professionnels.
-Construire une programmation territoriale d'actions de prévention de la petite enfance aux jeunes adultes en partenariat avec les structures éducatives du territoire
-Renforcer des actions d'information, de sensibilisation et d'échanges à destination des parents

-Créer un groupe de travail sur la prévention avec les acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et associatifs
-Définir des priorités d'intervention (écrans, cyberharcèlement, addictions, santé mentale, vie affective et relationnelle, violences, etc.)
-Formaliser un plan d'actions partenarial
-Sensibiliser les équipes Enfance-Jeunesse aux enjeux de prévention et de promotion de la santé

-Recenser et coordonner les interventions entre acteurs
-Renforcer et développer les compétences en matière de repérage précoce, d'écoute et d'orientation en santé des acteurs éducatifs par le biais de formations, sensibilisations et groupe de parole
-Mettre à disposition des outils et malles pédagogiques adaptés aux différentes thématiques de santé

Résultats attendus :

-Meilleure identification et prise en compte des conduites à risques
-Détection précoce et accompagnement renforcé des situations à risque
-Réduction des impacts liés aux conduites à risques
-Meilleure connaissance des outils existant

Partenaires sollicités :

Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Communauté Professionnelles Territoriale de Santé, professionnels de la prévention, acteurs éducatifs, associations de parents d'élèves, Mission Locale, Maison Des Adolescents, Maison Des Solidarités, Protection Maternelle Infantile, Mutualité Française Occitanie, réseau petite enfance, Espace de Vie Sociale de Paulhac,

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre d'enfants, de jeunes et de parents ayant participé aux actions
- Nombre d'action de prévention organisé sur le territoire
-Nombre et diversité de professionnels sensibilisés ou formés
-Niveau de satisfaction des participants et partenaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 6	**Nom de l'action : Promouvoir le bien-être psychologique des enfants et des jeunes**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 2.2**	
Date de début : 2028	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR :** OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Axe Santé mentale n°3)

Responsable de l'action : coordinatrice CLS

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et coordinatrice PEDT
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Dispositif d'écoute mis en place et à renforcer sur les temps périscolaires et extrascolaire
-Parcours de formation des équipes périscolaire et extrascolaire sur le bien-être de l'enfant
-La santé mentale apparaît comme la 1ère priorité pour les jeunes (consultation citoyenne)
-Progression de l'anxiété, de la dépression et des conduites à risque chez les jeunes
-Besoin d'accompagnement autour de la Santé Mentale, à la fois des équipes, des enfants et des jeunes
-Le repérage des jeunes en souffrance et en difficultés, nécessite une meilleure lisibilité au sein des établissement scolaire
-Absence d'un Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ) lors de la 1er CTG, besoin toujours présent

Public cible :
Enfants, adolescents et jeunes adultes, parents

Objectifs opérationnels :
-Renforcer les facteurs de protection en santé mentale dès le plus jeune âge en déployant des actions de promotion du bien-être et de développement des compétences psychosociales auprès des différents publics

-Améliorer le repérage précoce des situations de mal-être et faciliter l'accès des enfants, des jeunes et des familles aux dispositifs d'écoute, de soutien et d'orientation du territoire

- Développer des espaces favorisant l'expression, l'entraide et le soutien entre pairs en mobilisant les jeunes

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :

-Recenser les ressources et dispositifs existants sur le territoire.
-Identifier les besoins des enfants, jeunes, familles et professionnels
-Définir les priorités d'intervention
-Construire un plan d'actions et de formation partenarial en contribuant au déploiement de la stratégie interministérielle CPS sur le département et encourageant l'émergence d'actions CPS dans l'ensemble des milieux de vie (structures éducatives, périscolaires, extrascolaires, établissements scolaires et espaces jeunesse...)

-Favoriser l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs mobilisables
-Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires, professionnels de santé, associations et collectivités
-Diffuser des outils et ressources facilitant le repérage précoce et l'orientation des publics
-Développer des actions d'information auprès des familles, des jeunes et des professionnels.
-Soutenir ou promouvoir les permanences, points d'écoute, lieux ressources et actions favorisant l'expression de la parole.

Prérequis : diagnostic sur le public 18-30 ans
-Étudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place des dispositifs d'écoute et de soutien et renforcer l'existant
-Renforcer l'information sur les lignes d'écoutes / dispositifs existants
-Identifier les modalités d'accompagnement les plus adaptées au territoire : Point Ecoute Jeunes, actions de pair-aidance, groupes de soutien, d'ambassadeurs santé mentale ou d'initiatives portées par les jeunes et pour les jeunes ...

Résultats attendus :

-Dynamique partenariale des différents acteurs éducatifs, santé...
-Accroissement des formations sur la Santé Mentale sur le territoire
-Déploiement des dispositifs d'écoute
-Meilleure repérage des situations de mal-être et d'orientation

Partenaires sollicités :

Education Nationale, acteurs éducatifs, associations, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, Maison des Adolescents, Association Arpade, Dispositif Nighline, Conseil Départemental, Préfecture, Etablissements scolaires, 3114, Fédération Française Anorexie Boulimie, Pause Brindille, Dispositif JADE, Unicités, Projet Territorial de Santé Mentale de la Haute-Garonne (PTSM 31), Dispositif d'Appui à la Coordination 31

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre et diversité de professionnels formés au CPS
-Nombre de structures impliquées dans la démarche
-Nombre de dispositifs développés ou étudiés
-Niveau de satisfaction et d'évolution observée en matière de compétences relationnelles, émotionnelles, sociales du public cible

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 7	**Nom de l'action : Développer l'attractivité des bibliothèques pour les faire tendre vers des lieux de vie sociale**
Axe prioritaire : Renforcer la cohésion de l'animation de la vie sociale et locale **Orientation ; Des lieux de proximité pour se rencontrer 3.1**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et le service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chef de service Tourisme-Culture

Service mobilisés et responsable de l'action : CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-13 bibliothèques et 1 médiathèque sur le territoire
-Bibliothèque colonne vertébrale des lieux de proximités
-Bibliothèque faiblement structurée et professionnalisée
-La bibliothèque bien repérée comme étant le premier lieu de socialisation d'une commune
-Dynamique collective avec le réseau des bibliothèques et la Médiathèque départementale depuis 2023

Public cible :
Communes, bibliothèques-médiathèque

Objectifs opérationnels :
-Accompagner l'évolution des bibliothèques vers des médiathèques-tiers lieux afin de renforcer leur rôle culturel, social et citoyen auprès des habitants du territoire

-Développer une offre diversifiée d'animations, d'activités et de services favorisant le lien social, la participation des habitants et la mixité des publics
-Améliorer l'offre de service des bibliothèques/médiathèque aux habitants

-Faire des bibliothèques/médiathèque des lieux de rencontre, d'échange et de participation favorisant l'implication des habitants dans la vie du territoire

-Améliorer et harmoniser la qualité de service du réseau des bibliothèques-médiathèques à l'échelle intercommunale afin de garantir un accès équitable aux ressources pour l'ensemble des habitants

-Renforcer l'attractivité des bibliothèques/médiathèque en améliorant sa visibilité et en adaptant les services aux besoins des habitants

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :

-Consolider le partenariat entre la Communauté de Communes et la Médiathèque départementale lors des réunions de secteur organisées par la Médiathèque départementale afin de développer une stratégie concertée en faveur de la lecture publique, de l'accès à la culture et du lien social lors des réunions de secteur organisé

-Renforcer la fréquence des réunions de secteur bibliothèques/médiathèque et de l'action de formation/sensibilisation sur le territoire de la Médiathèque départementale

- Initier une démarche de mutualisation des ressources et des collections pour les publics (0-6 ans et 6-12 ans), leurs familles et professionnels de ces tranches d'âge

-Identifier et mobiliser et accompagner les communes volontaires souhaitant faire évoluer leur bibliothèque vers une médiathèque-tiers lieu de vie sociale

-Encourager la co-construction d'animations, d'actions et de services avec les habitants, les associations et les acteurs locaux

-Mettre en valeur les initiatives, événements et partenariats afin de renforcer l'attractivité et la visibilité des médiathèques-tiers-lieu de vie sociale

Résultats attendus :

-Evolution de bibliothèques communales en médiathèques-tiers lieux favorisant la vie sociale et la participation des habitants

-Mise en place d'une programmation régulière d'animations culturelles, sociales et citoyennes renforçant les échanges entre les habitants.

-Développement et consolidation des partenariats entre les bibliothèques/médiathèque et les acteurs locaux du territoire.

-Renforcement de la fréquentation et de l'appropriation des bibliothèques/médiathèques par les habitants.

-Reconnaissance des bibliothèques/médiathèques comme des espaces de rencontre, de convivialité, d'information et de ressources au service du territoire

Partenaires sollicités :

Elus, Médiathèque départementale, Direction Régionale des Affaires Culturelles, les bibliothèques et médiathèque du territoire, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison Des Solidarités, Maison Mutuelle de Prévoyance et de Santé, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre de bibliothèques/médiathèques ayant développé une offre « lieu de vie sociale »

-Nombre d'actions co portées entre les bibliothèques/médiathèques et les acteurs locaux

-Évolution du nombre de visiteurs et d'adhérents

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 8	**Nom de l'action : Renforcer les relations entre les habitants du territoire**
Axe prioritaire : Renforcer la cohésion de l'animation de la vie sociale et locale **Orientation ; Une vie sociale qui crée du lien et une identité commune 3.2**	
Date de début : 2028	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et le service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action : Tourisme-Culture avec son chef de projet

Pilotage politique : Les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-Arrivée de nouvelles populations attirées par la qualité de vie du territoire
-Méconnaissance mutuelle entre les nouveaux habitants et les habitants installés de longue date
-4 espaces dédiés à la rencontre et aux échanges sur les 18 communes (Montastruc-la-Conseillère, Paulhac, Roquesérière, Verfeil)
-Risque d'isolement des néo-ruraux et difficulté d'intégration dans la vie locale
-Besoin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté territoriale commune
-Espace de Vie Sociale sur Paulhac et MJC très dynamiques : vecteurs de l'animation socio-culturelle au fort potentiel d'entrainement sur les 18 communes

Public cible :
Agriculteurs, ruraux et néo-ruraux

Objectifs opérationnels :
-Organiser des temps d'accueil et d'intégration à destination des nouveaux habitants
-Favoriser les rencontres et les échanges entre nouveaux habitants et habitants historiques du territoire

-Valoriser l'histoire, le patrimoine, les savoir-faire et les richesses du territoire
-Favoriser la connaissance mutuelle des ressources, de l'histoire et des richesses du territoire

-Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et promouvoir une culture commune du vivre-ensemble

Modalités de mise en œuvre :
-Créer un kit pour les nouveaux arrivants en partenariat avec les acteurs locaux
-Développer l'organisation de temps d'accueil des nouveaux habitants
-Initier la création d'un « collectif d'ambassadeurs »

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Favoriser l'organisation de visites et découvertes du territoire proposés par les habitants et pour les habitants (Paysages, Agriculture, Patrimoine)
-Développer des actions intergénérationnelles et interculturelles favorisant la connaissance mutuelle et le partage d'expériences

-Poursuite de la création d'une charte de bon voisinage
-Développer une communication valorisant les valeurs de solidarité, de respect, d'entraide et de vivre-ensemble

Résultats attendus :
-Meilleure intégration des nouveaux habitants
-Renforcement des échanges entre les néo-ruraux et habitants historiques
-Meilleure connaissance et appropriation du territoire
-Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire
-Amélioration de la cohésion sociale et du vivre-ensemble

Partenaires sollicités :
Agriculteurs, habitants, habitants historiques, les acteurs de la vie culturelle, sociale, les différents services de la C3G

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de rencontres entre les habitants et les agriculteurs
-Taux de satisfaction des participants
-Nombre d'associations et de partenaires mobilisés
-Évolution de l'interconnaissance des acteurs (enquête, questionnaire)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 9	**Nom de l'action : Favoriser l'enrichissement culturel tout au long de la vie et développer une conscience écologique et citoyenne**
Axe prioritaire : Renforcer la cohésion de l'animation de la vie sociale et locale **Orientation ; Soutenir les associations qui font vivre le territoire 3.3**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : Services Tourisme-Culture et Environnement

Responsable de l'action : chefferie du projet transversal Territoire régénératif

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Petite-Enfance avec la responsable du RPE
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et coordinatrice PEDT
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-Environnement avec la responsable du service
-CLS avec la coordinatrice
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Vice-Présidents en charge du Tourisme-Culture et Environnement

Diagnostic initial :
-Offre culturelle et éducative structurée
-Actions de sensibilisation à l'Environnement portées par différents dispositifs territoriaux (Projet Educatif De Territoire, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
-Liens entre les acteurs éducatifs, culturels et environnementaux restent à renforcer pour développer une dynamique commune
-Projets partenariaux demeurent ponctuels
-Mobilisation des acteurs locaux reste limitée
-Besoin d'une coordination et d'une coopération renforcées

Public cible :
Enfants, jeunes, familles, seniors, publics fragiles, établissements scolaires, associations culturelles et environnementales, bibliothèques-médiathèque, acteurs éducatifs et d'accueil

Objectifs opérationnels :
-Développer l'accès à une offre artistique, culturelle et patrimoniale diversifiée pour tous les habitants du territoire
-Sensibiliser les habitants, et particulièrement les enfants et les jeunes, aux enjeux environnementaux, à la biodiversité et aux paysages locaux
-Favoriser la découverte et l'appropriation des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Développer des actions éducatives et de sensibilisation associant culture, environnement et citoyenneté
-Encourager les démarches participatives permettant aux habitants de devenir acteurs de leur cadre de vie
-Soutenir l'émergence de projets transversaux mêlant expression artistique, découverte de la nature et engagement citoyen
-Renforcer les coopérations entre les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et environnementaux du territoire.

Modalités de mise en œuvre :
-Recenser et mobiliser les acteurs éducatifs, culturels, sociaux et environnementaux du territoire afin d'identifier les ressources, les compétences et les complémentarités existantes
-Animer des temps de rencontre, d'échange et de concertation favorisant l'interconnaissance, la mise en réseau et la coopération entre les acteurs du territoire
-Structurer des partenariats et accompagner la co-construction de projets associant les dimensions culturelles, éducatives, environnementales et citoyennes
-Développer une programmation d'actions socio-culturelles accessible à tous les publics, favorisant l'ouverture culturelle, la découverte du territoire et le vivre-ensemble
-Organiser des manifestations, ateliers, expositions, spectacles, conférences et sorties de découverte sensibilisant aux enjeux environnementaux, à la biodiversité et aux paysages locaux
-Encourager les initiatives participatives permettant aux habitants de s'impliquer dans des projets mêlant culture, nature et citoyenneté
-Valoriser les actions menées et les partenariats développés afin de renforcer leur visibilité et leur impact auprès des habitants
-Favoriser la mutualisation des ressources, des compétences et des outils entre les acteurs engagés dans les projets transversaux du territoire

Résultats attendus :
-Diversification des actions
-Augmentation de la participation des habitants aux actions Culture-Nature-Citoyenneté
-Meilleure connaissance des patrimoines culturels et naturels du territoire
-Émergence de projets participatifs et transversaux
-Renforcement des coopérations entre acteurs du territoire
-Développement de l'engagement citoyen et de l'appropriation du territoire

Partenaires sollicités :
Communes, bibliothèques- médiathèque, écoles, associations culturelles et environnementales, les acteurs éducatifs et d'accueil, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département, Agence Régionale de Santé

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre d'actions menées
-Nombre de projets communs réalisés
-Participation des publics
-Niveau de satisfaction des publics cibles
-Niveau de satisfaction des intervenants et partenaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 10	**Nom de l'action : Renforcer l'aide aux associations animant la vie sociale et locale**
Axe prioritaire : Renforcer la cohésion de l'animation de la vie sociale et locale Orientation ; Soutenir les associations qui font vivre le territoire 3.3	
Date de début : 2028	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et le service Tourisme-Culture

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Les Vice-Présidents en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap et Tourisme-Culture

Diagnostic initial :
-Un tissu associatif dense et riche sur le territoire
-4 espaces dédiés à la rencontre et aux échanges sur les 18 communes (Montastruc-la-Conseillère, Paulhac, Roquesérière, Verfeil)
-Certaines structures associatives auparavant essentielles (comités des fêtes, etc...) rencontrent parfois des difficultés et sont un enjeu d'animation de la vie locale au service du lien social et de la solidarité
-Une dynamique participative inégalement investie par et sur les différents dispositifs

Public cible :
Acteurs de l'animation de la vie sociale et locale

Objectifs opérationnels :
-Soutenir l'émergence et le développement de projets associatifs contribuant à l'animation de la vie locale et au renforcement du lien social

-Accompagner les associations animant la vie sociale et locale dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets

-Favoriser l'innovation sociale et les initiatives répondant aux besoins émergents des habitants

-Développer les coopérations, les partenariats et les dynamiques de réseau entre les associations et les acteurs locaux

-Favoriser l'innovation et les initiatives répondant aux besoins des habitants

- Renforcer les compétences et les moyens d'action des associations du territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :

-Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention territoriale visant à soutenir les associations contribuant à l'animation de la vie sociale et locale
-Accueillir, informer et orienter les porteurs de projets
-Faciliter l'accès aux ressources techniques, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets

-Assurer un accompagnement méthodologique individualisé et collectif des associations contribuant à l'animation de la vie sociale et locale dans la conception, le montage, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets structurants ou présentant un intérêt communautaire

-Accompagner les porteurs de projets dans l'identification et la mobilisation des dispositifs de financement, en apportant un appui à la recherche de subventions, d'appels à projets et de partenariats financiers
-Réaliser une veille sur les évolutions sociales et les besoins du territoire
-Valoriser les initiatives inspirantes et les bonnes pratiques

-Organiser des temps d'information, de sensibilisation, de formation et d'échanges de pratiques afin de renforcer les compétences des acteurs associatifs contribuant à l'animation de la vie sociale et locale et de favoriser le partage d'expériences

-Développer l'interconnaissance et la coopération entre acteurs du territoire contribuant à l'animation de la vie sociale et locale en facilitant la mise en relation des porteurs de projets avec les partenaires institutionnels, économiques et associatifs locaux

-Promouvoir et valoriser les initiatives associatives contribuant à l'animation de la vie sociale et locale auprès des habitants à travers des actions de communication, des événements dédiés et la diffusion de supports mettant en lumière les projets et leurs impacts sur le territoire

Résultats attendus :

-Augmentation du nombre de nouveaux projets d'animation de la vie sociale et locale
- Une offre d'animations locale plus riche, accessible et adaptée aux attentes des habitants
-Développement des partenariats entre associations et acteurs locaux
-Meilleure prise en compte des besoins des habitants grâce à des initiatives innovantes
-Dynamisation de la participation citoyenne et de l'engagement bénévole

Partenaires sollicités :

Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, associations locales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre d'associations accompagnées
-Nombre de nouveaux projets soutenus
-Taux de satisfaction des associations accompagnées
-Évolution de l'interconnaissance des acteurs

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 11	**Nom de l'action : Structurer une politique sociale territoriale partagée et étudier les conditions de préfiguration d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Accès aux droits et aux services 4.1	
Date de début : 2028	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et Maison Des Solidarités (MDS) de St Jean

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action : CLS avec la coordinatrice

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-5 Centres Communaux d'Action Sociale sur le territoire (Garidech, Gragnague, Montastruc-la-Conseillère, Paulhac, Verfeil)
-Repérage et d'orientation des situations de fragilité par des lieux de lien social (Espace de Vie Sociale)
-Manque de lisibilité des dispositifs du Conseil Départemental
-Pas de travailleur social sur le territoire
-200 foyers bénéficiaires du RSA
-895 foyers bénéficiaires de la prime d'activité
-719 familles monoparentales

Public cible :
Tous publics, les communes, Centre Communaux d'Action Sociale, les acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental

Objectifs opérationnels :
-Réaliser un état des lieux partagé de l'offre sociale existante sur le territoire

-Renforcer la synergie des acteurs et des ressources du territoire

-Construire une stratégie sociale intercommunale

-Renforcer l'information et l'orientation des habitants vers les dispositifs existants
-Améliorer la lisibilité de l'offre sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :
-Identifier et recenser les acteurs et actions sociales du territoire
-Etablir une cartographie des acteurs

-Créer et animer une instance de pilotage et de concertation composée d'élus, des acteurs locaux et partenaires institutionnels : groupe de travail, COPIL et COTECH
-Etablir un calendrier des réunions de concertation et de suivi du projet

-Définir les priorités d'action et le périmètre d'intervention de la politique sociale intercommunale
-Etudier l'opportunité et scénarios de préfiguration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

-Mettre en place un plan de communication auprès des communes, des habitants et des partenaires
-Clarifier la communication des communes et des partenaires sur l'offre sociale

Résultats attendus :
-Une gouvernance sociale intercommunale structurée et opérationnelle
-Meilleure connaissance de l'offre sociale existante
-Potentialisation de la synergie des acteurs et des ressources du territoire
-Une amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité des services pour les habitants
-Montée en compétence des élus et des services dans la prise en compte de la dimension sociale des actions communautaires

Partenaires sollicités :
Elus, Centres Communaux d'Action Sociale, acteurs du social, Conseil départemental, Région

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de communes engagées dans la démarche
-Nombre et diversité des participants au groupe de travail
Taux de satisfaction des participants
-Adoption de la stratégie sociale intercommunale
-Évolution de l'accès aux services sur les communes les moins dotées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 12	**Nom de l'action : Favoriser un habitat propice à la santé et au bien-être**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Accès aux droits et aux services 4.1	
Date de début : 2029	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Santé environnementale n°6)

Responsable de l'action : coordinatrice CLS

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Service Environnement avec la responsable
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Risques identifiés par les habitants--> air intérieur, chaleur, certains logements inadaptés/vétustes
-Non-adaptation des logements au vieillissement
-Première thématique d'information souhaitée par les habitants : la santé environnementale (questionnaire habitants CLS)
-Un parc immobilier ancien : plus de 70% des logements construits avant 2006
-Des séniors qui habitent des logements sous occupés et plus de 5 pièces

Public cible :
Tous publics, Centres Communaux d'Action Sociale, Espace de Vie Sociale de Paulhac, agents d'accueil de mairie, Maison Départementale de Proximité, Association Familiales Cantonale, Vitalescence, Service à Dom'...

Objectifs opérationnels :
-Accompagner les ménages dans l'amélioration et l'adaptation de leur logement

-Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat
-Renforcer l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à des difficultés de logement

-Informer les habitants sur les écogestes et les solutions de maîtrise des consommations énergétiques
-Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique vers les aides existantes

-Mettre en œuvre des actions d'information sur les droits, les aides et les dispositifs liés au logement
Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'habitat sain, sécurisé et économe en énergie

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Modalités de mise en œuvre :
-Informer les habitants sur les impacts du logement sur la santé

-Faire connaître les différents dispositifs d'accompagnement et les aides financières mobilisables pour la rénovation et l'adaptation des logements
-Promouvoir les écogestes pour un habitat plus sain

-Relayer les ressources existantes et élaborer un guide local « Habitat et Santé » recensant les dispositifs et les conseils pratiques
-Développer des actions de sensibilisation auprès des habitants autour de la thématique habitat et santé (conférences, ateliers)

-Intégrer cette thématique dans les événements existants du territoire
-Sensibiliser les professionnels de proximité aux impacts du logement sur la santé
-Faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants afin de faciliter l'orientation des habitants
-Développer des outils de repérage et d'orientation partagés entre les acteurs du territoire

Résultats attendus :
-Renforcement de la mobilisation des partenaires de l'habitat, de la santé et de l'action sociale afin d'assurer une information cohérente et coordonnée
-Mise à disposition et appropriation par les habitants d'outils et de ressources facilitant l'accès à l'information et aux dispositifs existants
-Amélioration du repérage précoce des situations de vulnérabilité grâce à l'implication des acteurs les acteurs de proximité

Partenaires sollicités :
Agence Nationale de l'Habitat, France Renov, Etat, Agence Départementale d'Information sur le Logement, Conseil départemental, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département, Agence Régionale de Santé, Maison Des Solidarités, Maison Départementale de Proximité, Centres Communaux d'Action Sociale, acteurs locaux

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées
-Niveau de satisfaction des participants et des partenaires aux actions proposées
-Perception des professionnels de proximité sur leur capacité à repérer et orienter les situations de vulnérabilité liées au logement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 13	**Nom de l'action : Agir pour le bien-être des aidants**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants 4.2	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG, CLS et Association Familiales Cantonale (AFC)

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-CLS avec la coordinatrice

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Besoin de développer des lieux de proximité et/ou tiers-lieux pour lutter contre l'isolement et soutenir les aidants
-Augmentation probable et relativement rapide (10 ans) des besoins liés au vieillissement de la population pouvant dépasser les moyens actuels
-Manque de données consolidées sur les besoins réels des personnes âgées les plus dépendantes et les aidants
-Sur 11% des personnes habitant ayant répondu au questionnaire et qui ont un membre de leur cellule familiale en situation de handicap ou de dépendance, seul 1 personne déclare bénéficier de mesure de soutien
-Manque de repérage par les médecins traitants
-Tendance à prioriser l'accompagnement des proches au détriment de leur propre santé
-Les aidants constituent un public vulnérable en matière de santé mentale

Public cible :
Les aidants, professionnels et bénévoles intervenant auprès des publics fragiles

Objectifs opérationnels :
-Développer les dispositifs et partenariats permettant le repérage précoce des aidants sur le territoire

- Améliorer la connaissance des réalités, des besoins et des droits des aidants auprès des habitants et des acteurs locaux

-Renforcer la visibilité des aidants et promouvoir leur reconnaissance dans la vie sociale du territoire

- Déployer des actions de sensibilisation et de communication sur les enjeux de l'aidance à destination du grand public

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Prévenir l'épuisement des aidants en favorisant l'accès aux actions de soutien, accompagnement et de répit

Modalités de mise en œuvre :
-Développer des actions de repérage des aidants en partenariat avec les acteurs locaux (services sociaux, santé, associations)

- Mieux faire connaître les missions, les réalités et les besoins des aidants auprès des habitants
- Diffuser une information claire et accessible sur les droits et dispositifs dédiés aux aidants

-Structurer une communication territoriale dédiée aux aidants (temps d'échange, groupes de parole, ateliers de soutien et de prévention)
-Développer des actions de valorisation et de reconnaissance de l'engagement des aidants

-Promouvoir les solutions de répits existantes pour les plus de 60 ans

-Développer les solutions de répit pour les moins de 60 ans
-Sensibilisation des professionnels (entreprises, éducation nationale) à la problématique des aidants

Résultats attendus :
-Identification des aidants sur le territoire
-Renforcement de l'accès à l'information et aux droits
-Réduction du sentiment d'isolement des aidants
-Prévention de l'épuisement et amélioration du bien-être des aidants
-Développement du partenariat local autour de la thématique

Partenaires sollicités :
Centres Communaux d'Action Sociale, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, communes, acteurs tournés vers les personnes-âgées, professionnels de santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Communauté Professionnelles Territoriale de Santé, Centre de Ressources Territoriale pour les personnes-âgées, Communauté 360, Pôle d'appui et de Ressources Handicap, Maison Des Solidarités, Maison Départementale de Proximité, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaires d'Assurance Maladie, Centre Médico-Psycho-Pédagogique, Dispositif d'Appui à la Coordination 31...

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre d'aidants repérés et orientés
-Part d'aidant repérés par type de partenaire
-Nombre d'actions d'information ou d'ateliers organisés
-Taux et fréquence de participation aux actions proposées
-Taux de satisfaction des participants

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 14	**Nom de l'action : Développer une stratégie territoriale de l'autonomie**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants 4.2	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Axe Prévention/promotion santé n°5)

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-CLS avec la coordinatrice

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Aidants : tendance à prioriser l'accompagnement des proches au détriment de leur propre santé
-Enjeux de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
-Invisibilité des personnes en situation de handicap
-Besoin de lieux de proximité pour lutter contre l'isolement et soutenir les aidants
-148 adultes bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Public cible :
Aidants, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, les professionnels de l'autonomie

Objectifs opérationnels :
- Améliorer l'information et l'orientation des publics vers les dispositifs favorisant l'autonomie

- Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs de l'autonomie

- Faciliter l'accès aux ressources et services de soutien à l'autonomie sur l'ensemble du territoire

Modalités de mise en œuvre :
-Développer un rendez-vous territorial de l'autonomie à destination du public cible et des professionnels de l'autonomie
-Constituer un groupe de travail associant professionnels, institutions, associations, élus et habitants concernés
-Construire le programme du forum répondant aux besoins identifiés sur le territoire

-Identifier collectivement les besoins, freins, problématiques rencontrées et enjeux prioritaires du territoire et des pistes de solutions

-Structurer un réseau territorial de l'autonomie
-Identifier les priorités d'action à l'échelle du territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Accompagner les élus dans l'émergence d'une stratégie territoriale de l'autonomie -Partager avec les élus les principaux ce constat et enjeux -Favoriser l'intégration des enjeux liés à l'autonomie dans les politiques locales
Résultats attendus : -Meilleure connaissance des besoins liés à l'autonomie sur le territoire -Renforcement de la coordination entre les acteurs de l'autonomie -Amélioration de l'information et de l'orientation des habitants -Meilleure prise en compte des enjeux du vieillissement, du handicap et de l'aidance dans les politiques communautaires -Construction d'une véritable stratégie territoriale partagée de l'autonomie
Partenaires sollicités : Centres Communaux d'Action Sociale, Lycée l'Oustal, Maison Départementale de Proximité, entreprises, acteurs locaux en lien avec la perte d'autonomie, Résidence autonomie, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département, Agence Régionale de Santé, Maison Des Solidarités, Maison Départementale de Proximité, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, chargée du Projet Alimentaire Territorial, Centre de Ressources Territoriale pour les personnes-âgées, Comité de Bassin pour l'Emploi Nord Est Toulousain, habitants (résidents séniors de Gragnague)
Indicateurs d'évaluation : -Nombre et diversités des participants aux actions -Nombre de partenaires mobilisés -Niveau de satisfaction des participants et partenaires -Formalisation d'une feuille de route de la stratégie territoriale de l'autonomie

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 15	**Nom de l'action : Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité psychique**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants 4.2	
Date de début : 2029	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Axe Santé mentale n°7)

Responsable de l'action : coordinatrice CLS

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Tourisme-Culture avec le chef de projet
-CTG avec la chargée de coopération CTG

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Peu de personnes sans signes de mal-être (questionnaire habitants du CLS)
-Parcours de soins peu fluides et peu coordonnés
-Système de santé sous tension et qui ne répond pas la demande
-Hausse du mal-être : anxiété, dépression, conduites à risque
-Situations de violence présentes sur le territoire

Public cible :
Personnes en situation de fragilité psychique, les professionnels du premier accueil

Objectifs opérationnels :
-Développer la connaissance et la visibilité des ressources et dispositifs favorisant l'inclusion sociale, l'accès aux droits, l'emploi et l'autonomie

-Faciliter l'accès et l'orientation des habitants vers les dispositifs adaptés à leurs besoins

-Outiller les professionnels et partenaires pour favoriser un accompagnement plus efficace et coordonné des parcours

Modalités de mise en œuvre :
-Réaliser un état des lieux des ressources existantes et des besoins non couverts en matière d'inclusion sociale, d'emploi, d'accès aux droits et d'autonomie
-Recenser, structurer et diffuser l'information relative aux ressources du territoire auprès des professionnels de première ligne

-Organiser des temps d'interconnaissance et de sensibilisation afin de renforcer les capacités d'information, de repérage et d'orientation des professionnels

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Développer les pratiques de prescription et d'orientation vers des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs adaptés aux besoins des publics

-Expérimenter un dispositif d'ordonnances sociales en s'appuyant sur un réseau de partenaires et une offre d'activités accessible financièrement
-Structurer une offre territoriale d'activités favorisant le lien social, le pouvoir d'agir et l'autonomie des habitants orientés par les professionnels

Résultats attendus :
-Mobilisation des acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, de l'insertion et des collectivités
-Meilleure connaissance des dispositifs et ressources disponibles sur le territoire
-Création d'espaces d'écoute, de parole et d'entraide pérennes

Partenaires sollicités :
Centres Communaux d'Action Sociale, Maison Départemental de Proximité, Communauté Professionnels Territoriale de Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Comité de Bassin pour l'Emploi Nord Est Toulousain, Girou Connect, acteurs sociaux, professionnels de santé mentale, Conseil départemental, avec le dispositif Territoire Zéro non-recours, associations culturelles et sportives du territoire, association Domino, associations d'animation de la vie sociale et locale, Mutualité Sociale Agricole

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre et diversités des professionnels de première lignes sensibilisés sur les dispositifs et ressources existantes
-Nombre d'orientations ou de prescriptions réalisées vers des activités sociales, culturelles et sportives
-Niveau de satisfaction des professionnels de première ligne

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

(trame issue de l'appli CTG dans ma poche)

Numéro : 16	**Nom de l'action : Structurer une dynamique territoriale de prévention et de lutte contre toutes les violences**
Axe prioritaire : Accès aux droits et cadre de vie Orientation : Prévention et lutte contre les violences 4.3	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**ZRR ou FRR :** OUI ☐ NON-X

Portage : CTG et CLS (Axe Santé mentale n °4)

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisés et responsable de l'action :
-Petite Enfance avec la responsable du RPE
-Enfance-Jeunesse avec la responsable et coordinatrice PEDT
-CLS avec coordinatrice

Pilotage politique : Vice-Président en charge de l'Action-Sociale, Séniors, Handicap

Diagnostic initial :
-Cas de violences intrafamiliale signalé par les acteurs du territoire
-Convenions de 11 communes sur 18 pour hébergement VIFS
-Une structure d'accompagnement sur le territoire « Une autre femme »
-Repérage des violences physiques, psychologiques et sexuelles au sein des structures intercommunales

Public cible :
Personne victimes de violences

Objectifs opérationnels :
-Renforcer le repérage précoce des situations de violences intrafamiliales

-Structurer un réseau territorial favorisant le partage d'informations, l'interconnaissance et la complémentarité des interventions dans le respect du cadre légal

-Déployer un programme de sensibilisation et de formation à destination des professionnels intervenant au contact des publics

-Améliorer la lisibilité des ressources existantes et sécuriser les parcours d'orientation vers les dispositifs spécialisés

Modalités de mise en œuvre :
- Réaliser un état des lieux des dispositifs et acteurs intervenant dans la prévention et la lutte contre les violences

-Créer une cellule de veille sur toutes les violences

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Organiser et planifier des réunions pour partager les constats, identifier les situations préoccupantes et orienter les victimes
-Assurer une veille sur les besoins du territoire et les ressources existantes
-Promouvoir et développer des outils communs de repérage, d'information et de sensibilisation à destination des professionnels

-Renforcer la connaissance et le déploiement du dispositif de mise en sécurité des victimes
-Faire connaitre le conventionnement entre les communes et la gendarmerie pour l'accueil et la mise à l'abri des victimes
-Encourager le conventionnement de nouvelles communes

-Former les professionnels au repérage des signaux d'alerte
-Proposer un focus spécifique aux professionnels de la petite enfance (0-3 ans)

Résultats attendus :
-Amélioration de la coordination et de la réactivité des partenaires
-Renforcement du repérage précoce des situations de violences
-Montée en compétence des professionnels de proximité
-Développement d'une culture territoriale de prévention et de lutte contre les violences

Partenaires sollicités :
Elus, Centres Communaux d'Action Sociale, Maison Des Solidarités, Maison Départementale de Proximité, Communauté Professionnelles Territoriale de Santé, Espace de Vie Sociale de Paulhac, agents d'accueil, gendarmerie, Police Municipale, association Une autre femme, acteurs de la Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse, éducatifs, médico-sociaux, Mutualité Sociale Agricole

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de réunions et taux de participation des partenaires
-Nombre de professionnels formés/sensibilisés
-Niveau de satisfaction des professionnels
-Nombre d'orientations vers les dispositifs d'accompagnement des victimes

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE

(SPPE)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Numéro : 1.1	**Nom de l'action : Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles, ainsi que les modes d'accueils disponibles sur leur territoire et les besoins en matière d'offre de soutien à la parentalité**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 2.2**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON X	**FRR :** OUI ☐ NON X

Portage : CTG

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisé et responsable de l'action : Petite-Enfance avec la responsable du RPE

Pilotage politique : Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance

Diagnostic initial :
-La Communauté de Communes est autorité Organisatrice du Service Public Petite-Enfance depuis le 1er janvier 2025
-3 crèches et 6 micro- crèches privées
-146 Assistants Maternels *(en 2026)*
-1 Relais Petite Enfance itinérant sur le territoire
-10 Garde d'Enfant à Domicile *(source CAF 2024)*
-190 naissances sur le territoire en 2025 (baisse de 22.45% depuis 2021)
-73% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil
-1 réseau Petite-Enfance depuis 2025
-7 317 ménages avec famille dont 719 familles monoparentales
-66% des foyers fiscaux sont imposés

Public cible : les familles ayant des enfants âgés de moins de 3 ans et des futurs parents

Objectifs opérationnels :
- Mettre en place un observatoire de la Petite Enfance permettant d'identifier de manière partagée les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles

-Analyser l'adéquation entre l'offre de services existante et les besoins recensés afin d'ajuster les réponses apportées aux familles grâce à une gouvernance territoriale renforcée.

Modalités de mise en œuvre :
-Collecter et actualiser régulièrement les données démographiques, sociales et économiques relatives aux familles ayant des enfants de moins de 3 ans
-Élaborer des outils de suivi et des indicateurs permettant d'analyser l'évolution des besoins et de l'offre

-Étudier les possibilités de création, d'extension ou d'adaptation des modes d'accueil
-Développer des réponses complémentaires en matière de soutien à la parentalité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus :
-Réponse adaptée aux besoins des familles et futurs parents
-Meilleure coordination des acteurs de la Petite-Enfance
-Cohérence dans la politique Petite-Enfance

Partenaires sollicités : Communes, Relais Petite-Enfance, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Protection Maternelle Infantile, Caisse d'Allocations Familiale, Mutualité Sociale Agricole, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, acteurs culturels, sportifs, bien-être de la Petite-Enfance du territoire

Indicateurs d'évaluation :

-Nombre de données collectées et actualisées chaque année
-Nombre de partenaires mobilisés et contributeurs dans l'observatoire
-Nombre de besoins non couverts identifiés
-Nombre d'actions mises en œuvre pour réduire les écarts constatés

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Numéro : 1.2	**Nom de l'action : Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive 2.3**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisé et responsable de l'action : Petite-Enfance avec la responsable du RPE

Pilotage politique : Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance

Diagnostic initial :
-Contacts téléphoniques, prises de rendez-vous et sites internet restent les principaux canaux d'informations auprès des parents des modes d'accueils collectifs comme individuels
-Accompagnement personnalisé aux familles par le Relais Petite-Enfance (entretiens individuels physiques ou téléphoniques selon la demande)
-Les accueils collectifs accompagnent les familles dont l'enfant est accueilli dans la structure
-Soutien des familles dans leur parentalité par les crèches, micro-crèches
-Le Relais Petite-Enfance oriente les parents vers les structures compétentes, sites de références et soutien les familles dans leur démarches administratives
-Le Relais Petite-Enfance accompagne les mairies sur la mise à jour de leur onglet Petite-Enfance de leur site internet

Public cible : les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans et les futurs parents

Objectifs opérationnels :
-Améliorer l'accès à l'information

-Renforcer la visibilité des acteurs et des ressources du territoire

-Mettre en place un parcours d'orientation lisible permettant d'identifier rapidement les interlocuteurs compétents

-Favoriser les espaces d'échange, d'écoute et d'information entre parents et professionnel

-Garantir une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive

Modalités de mise en œuvre :
-Accompagner les élus dans leur réflexion sur l'évolution du service Petite Enfance dans la perspective d'amélioration du service rendu aux familles

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Améliorer le processus d'attribution des places pour plus de transparence et de lisibilité pour les familles en lien avec les orientations nationales de l'association des maires de France

-Organiser des journée portes ouvertes par structures ou collectivement lors de la Journée Parentalité-Petite Enfance du territoire

-Travail à la mise en place d'un Guichet Unique adapté au territoire permettant de faciliter le recueil des besoins de toutes les familles

-Créer une brochure 0-3 ans pour le territoire

Résultats attendus :
-Une information claire, accessible et actualisée sur les services et dispositifs du territoire
-Une meilleure coordination entre les acteurs du territoire pour favoriser un accompagnement plus cohérent des familles
-Une offre d'accueil est plus visible, plus attractive et mieux adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles
-Un dispositif porte d'entrée unique de la Petite-Enfance permettant aux familles d'être informées, accompagnées et orientées dans leurs démarches.

Partenaires sollicités : Communes, Relais Petite-Enfance, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Protection Maternelle Infantile, Caisse d'Allocations Familiale, Mutualité Sociale Agricole, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de rencontres organisées
-Nombre d'outils d'information créés
-Nombre de familles accompagnées dans leur recherche d'un mode d'accueil
-Taux de familles déclarant connaître les services de la petite enfance du territoire
-Taux de satisfaction des familles concernant l'orientation reçue

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Numéro : 1.3	**Nom de l'action : Planifier au du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil disponibles sur le territoire**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive 2.3**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**FRR** : OUI ☐ NON-X

Portage : CTG

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisé et responsable de l'action : Petite-Enfance avec la responsable du RPE

Pilotage politique : Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance

Diagnostic initial :
-Baisse de la natalité : moins 22.45% depuis 2021
-Une diminution de la demande auprès des Assistants Maternels
-Vieillissement des Assistants Maternels
-Fragilité de certaines Maison d'Assistants Maternels
-Des communes qui n'ont aucun mode d'accueil du jeune enfant
-Renforcement de la pression sociale et juridique : montée des exigences parentales et du risque de judiciarisation des relations
-Une dynamique Petite-Enfance au sein du territoire

Public cible : Enfants de moins de 3 ans et leurs parents, Assistants-Maternels, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

Objectifs opérationnels :
-Observer les besoins du territoire pour orienter les décisions en matière de Petite Enfance

-Faciliter l'information et l'orientation des familles vers les modes d'accueil

-Renforcer la professionnalisation des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

-Sécuriser les relations entre parents employeurs et professionnels de l'accueil individuel

-Développer les coopérations partenariales au bénéfice des jeunes enfants et de leurs familles

- Valoriser les métiers de l'accueil individuel afin de soutenir l'attractivité et le renouvellement de la profession

Modalités de mise en œuvre :
-Mettre à disposition des élus des données actualisées sur les besoins des familles, l'évolution démographique et l'offre d'accueil afin d'éclairer les orientations et les décisions en matière de politique Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

- Étudier les conditions de mise en place d'un guichet unique d'information et d'orientation permettant de simplifier les démarches des familles et de faciliter l'accès aux différents modes d'accueil du territoire

-Poursuivre l'accompagnement des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile dans leur professionnalisation en développant les actions du Relais Petite-Enfance, notamment les dispositifs d'analyse de la pratique professionnelle

-Diffuser une information claire et actualisée sur les droits, obligations et pratiques contractuelles auprès des parents employeurs, futurs employeurs et assistants maternels

-Développer des projets partenariaux avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs et de santé afin d'enrichir l'offre proposée aux enfants et aux familles

- Mettre en œuvre des actions de valorisation et de promotion du métier d'assistant maternel afin de soutenir l'attractivité de la profession et le renouvellement des professionnels sur le territoire.

Les projets d'investissements en matière de rénovation, d'entretien et de création d'équipements, de services et de modes d'accueil du jeune enfant :

Nom de l'équipement	**Nature des travaux envisagés (rénovation, entretien, création)**	**Calendrier prévisionnel de réalisation des opérations**	**Cout prévisionnel du projet**	**Moyens nécessaires (humains, financiers et ingénierie)**	**Difficultés identifiées**

Résultats attendus :
-Poursuite de l'équilibre entre l'offre et la demande des modes d'accueils
-Une connaissance actualisée et partagée des besoins des familles et de l'offre d'accueil du territoire
-Meilleure Identification par les familles des solutions d'accueil disponibles, de leurs droits et obligations
-Renforcement de l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leur métier
-Une coopération entre les acteurs de la Petite Enfance, du social, de la culture et de la santé
-Une attractivité consolidée des métiers de l'accueil individuel et une offre d'accueil pérenne sur le territoire

Partenaires sollicités : Communes, Relais Petite-Enfance, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Protection Maternelle Infantile, Caisse d'Allocations Familiale, Mutualité Sociale Agricole, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture, acteurs culturels, sportifs, bien-être de la Petite-Enfance du territoire

Indicateurs d'évaluation :
-Nombre de réunions partenariales organisées.
-Nombre de familles informées ou orientées chaque année.
-Taux de satisfaction des familles concernant l'accès à l'information.
-Nombre de décisions ou projets Petite Enfance appuyés sur les diagnostics produits

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Numéro : 1.4	**Nom de l'action : Soutien de la qualité des modes d'accueil**
Axe prioritaire : Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité **Orientation : Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 2.2**	
Date de début : 2027	**Echéance :** 2031
QPV : OUI ☐ NON-X	**FRR :** OUI ☐ NON-X

Portage : CTG

Responsable de l'action : chargée de coopération CTG

Service mobilisé et responsable de l'action : Petite-Enfance avec la responsable du RPE

Pilotage politique : Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance

Diagnostic initial :
-Besoin de soutien régulier des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques
-Attentes des familles en matière d'accompagnement, d'inclusion et de qualité éducative
-Besoin de renforcer les temps d'échanges de pratiques entre professionnels
-Continuité éducative à poursuivre pour les acteurs de la Petite-Enfance

Public cible : les familles d'enfants âgés de moins de 3 ans, les futurs parents, les enfants de moins de 3 ans, les professionnels de la Petite-Enfance

Objectifs opérationnels :
- Renforcer la mise en réseau et la coopération entre les professionnels de la Petite Enfance afin de favoriser le partage d'expériences, la complémentarité des pratiques et l'interconnaissance des acteurs du territoire

-Soutenir la qualité des pratiques professionnelles dans les modes d'accueil individuels et collectifs

-Renforcer la place des parents dans le parcours d'accueil de leur enfant afin de favoriser la coéducation et la continuité éducative

-Développer des partenariats pluridisciplinaires au service de l'épanouissement et du développement global du jeune enfant

-Intégrer les enjeux de santé mentale et de bien-être psychique dans les pratiques professionnelles et les actions menées auprès des enfants, des familles et des professionnels

Modalités de mise en œuvre :
-Faire vivre le Réseau des professionnels de la Petite-Enfance

-Renforcer l'application de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

-Engager une réflexion partagée sur la place des parents dans les accueils collectifs et individuels

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

-Favoriser les coopérations entre les acteurs de la Petite Enfance, de la culture, de l'environnement, du social et de la santé -Sensibiliser les professionnels aux questions de santé mentale du jeune enfant et de soutien à la parentalité
Résultats attendus : -Une meilleure connaissance entre les professionnels de la Petite Enfance -Une montée en compétences des professionnels de l'accueil individuel et collectif -Une appropriation partagée du référentiel national de qualité d'accueil -Une diversification des actions éducatives, culturelles, environnementales et de prévention -Une meilleure prise en compte de la santé mentale et du bien-être de l'enfant, des familles et des professionnels
Partenaires sollicités : Communes, Relais Petite-Enfance, Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Protection Maternelle Infantile, Caisse d'Allocations Familiale, Mutualité Sociale Agricole, Espace de Vie Sociale de Paulhac, Maison des Jeunes et de la Culture
Indicateurs d'évaluation : -Nombre d'actions partenariales mises en œuvre -Nombre d'actions en lien avec la santé mentale -Taux de satisfaction des professionnels concernant les actions proposées -Taux de satisfaction des familles sur la qualité d'accueil

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

(PEDT)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des activités et pratiques sportives

Numéro : 1	Nom de l'action : Élaborer une charte « Tous sportifs, tous citoyens »
Axe prioritaire CTG : 2 – Parcours de vie de la Petite-Enfance, enfance, jeunesse et parentalité 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir (rattachement proposé, à confirmer)	Échéance : Moyenne à longue
Date de début : 2027	Public cible : Enfants et jeunes de 3 à 18 ans – secteurs Enfance et Jeunesse
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

LE&C GS et Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G).

Répartition du pilotage, des responsabilités et du calendrier à préciser avec les services concernés.

Co pilotage de l'action entre la coordination de la CTG et du PEDT.

Diagnostic initial

Les accueils de loisirs du territoire accueillent des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans. Le sport constitue un support d'éducation à la santé, de prévention et de coéducation, mais il importe de veiller à ce que chacun puisse y trouver sa place.

Les acteurs éducatifs du territoire identifient le besoin d'une charte partagée par tous les accueils de loisirs, élaborée avec les animateurs, les directeurs, les parents et les associations sportives. La démarche « Casser les codes » invite à interroger les habitudes et les représentations qui peuvent freiner la participation de certains enfants et jeunes.

Le diagnostic partagé devra préciser les pratiques actuelles, les éventuels obstacles à la participation et les besoins de formation des équipes.

Le sport constitue en France un espace majeur de rencontre, de socialisation et d'apprentissage collectif. Selon le Baromètre national des pratiques sportives 2025 (INJEP–CRÉDOC), 61 % des personnes de 15 ans ou plus pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine. Cette forte présence du sport dans la vie sociale en fait un support privilégié pour apprendre à coopérer, accepter des différences et partager des règles.

Cette fonction éducative ne va toutefois pas de soi. Le ministère chargé des Sports a publié un guide national consacré à la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le sport (5e édition, 2023). Ce cadre rappelle que le respect des personnes et des règles concerne l'ensemble des acteurs : pratiquants, encadrants, dirigeants et adultes présents autour des terrains. Il justifie une démarche de prévention et de responsabilisation, sans présumer de la fréquence locale de ces comportements.

Dans les accueils de loisirs et les cours de récréation, les jeux collectifs et sportifs sont des occasions quotidiennes d'apprendre à vivre ensemble, mais peuvent aussi susciter des désaccords sur les règles, l'arbitrage, les équipes ou la place de chacun. Il apparaît donc nécessaire de partager des règles de bonne conduite simples, universelles et compréhensibles par les enfants comme par les adultes : respect de l'adversaire et de l'arbitre, refus des moqueries et des violences verbales ou physiques, acceptation des décisions, encouragements sans pression, équité, inclusion et résolution apaisée des conflits.

La charte « Tous sportifs, tous citoyens » vise à établir cette cohérence éducative entre les comportements attendus au bord des terrains, les activités encadrées et les jeux de cour. En associant animateurs, directeurs, familles et associations sportives, elle doit permettre aux adultes de montrer l'exemple et aux enfants de s'approprier les mêmes repères, afin de favoriser des relations positives, une pratique accessible à tous et un climat de jeu serein. Un état des lieux local des pratiques et des besoins pourra préciser les priorités de la charte.

Sources nationales mobilisées : INJEP–CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2025 (décembre 2025) ; ministère des Sports, Guide juridique relatif à la prévention et à la lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport (5e édition, mars 2023).

Objectifs opérationnels

- Permettre à chaque enfant et jeune de trouver sa place dans le sport.
- Construire des principes éducatifs communs pour des pratiques sportives accueillantes et accessibles dans les structures Enfance–Jeunesse.
- Associer les professionnels, les familles et les associations sportives à la conception, à l'application et à l'évolution de la charte.

Modalités de mise en œuvre

- Constituer un groupe de travail associant animateurs, directeurs, parents et représentants d'associations sportives.
- Recueillir les pratiques existantes et les situations à améliorer dans les accueils de loisirs.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

- Rédiger collectivement une charte « Tous sportifs, tous citoyens », commune aux accueils de loisirs du territoire, précisant les principes et engagements partagés.
- Organiser la présentation de la charte aux équipes et la formation des animateurs, selon des modalités à définir.
- Mettre en place le suivi de l'application de la charte et prévoir des temps de bilan et de modification avec le groupe de travail.

Résultats attendus

- Une charte commune rédigée, validée et appliquée par l'ensemble des accueils de loisirs concernés.
- L'ensemble des animateurs concernés formés à ses principes et à leur traduction dans les activités.
- Un groupe de travail mobilisé dans la durée pour accompagner l'application et l'actualisation de la charte.

Partenaires sollicités

- Familles et représentants de parents.
- Associations sportives du territoire.
- Département.
- Animateurs, directeurs et équipes des accueils de loisirs, en lien avec LE&C GS et la C3G.

Indicateurs d'évaluation

1. Part des accueils de loisirs du territoire ayant adopté et mis en œuvre la charte (nombre de structures engagées / nombre total de structures concernées).
2. Part des animateurs concernés ayant suivi une formation ou un temps d'appropriation de la charte (nombre formé / nombre concerné).
3. Nombre de clubs sportifs et associations impliquées dans le projet.

Les valeurs de référence, cibles et modalités de collecte seront arrêtées au démarrage de l'action.

3. Réalisation de la charte
4. Définir les critères d'évaluation de la mise en œuvre de la charte par le collectif qui la créera.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des activités et pratiques sportives

Numéro : 2	Nom de l'action : Rendre visible l'offre sportive sur le territoire et renforcer l'interconnaissance (familles, professionnels, associations…)
Axe prioritaire CTG : 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir 3.3 – Soutenir les associations qui font vivre le territoire	Échéance : Evolution mesurée chaque année
Date de début : 2027	Public cible : Familles et associations ; enfants et jeunes bénéficiaires
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Coordination du PEDT

Diagnostic initial

Le territoire dispose de nombreuses associations sportives locales, qui contribuent à la vie sociale et offrent des occasions de découverte, de rencontre et de pratique pour les enfants et les jeunes. Toutefois, l'étendue du territoire pose des difficultés de mobilité et peut limiter l'accès aux activités selon les lieux et les horaires.

Un questionnaire auprès des habitants a recueilli 146 réponses de parents d'enfants de 12 à 17 ans. Parmi les jeunes concernés par ces réponses, 17 % n'ont aucune activité encadrée dans un club ou une association. Ce résultat éclaire un besoin d'action, sans constituer une estimation représentative de l'ensemble des jeunes du territoire.

La lisibilité de l'offre sportive, la coordination des temps éducatifs et l'interconnaissance entre familles, professionnels et associations sont donc des leviers importants. Le Plan Mercredi peut servir de support à des rencontres et à des partenariats concrets. L'enjeu est de favoriser un accès plus équitable aux activités sportives, en tenant compte des contraintes de mobilité et d'organisation familiale.

Objectifs opérationnels

- Développer l'engagement des familles dans les clubs sportifs.
- Développer le partenariat entre les accueils de loisirs et les associations sportives.
- Permettre à tous les enfants et les jeunes de pratiquer une activité physique et/ou sportive en dehors du cadre scolaire.
- Créer des conditions favorables à la rencontre entre familles et acteurs de la vie sportive du territoire.

Modalités de mise en œuvre

- Recenser et rendre visible l'offre sportive : disciplines, lieux, horaires, publics accueillis et modalités d'inscription.
- Organiser des rencontres entre familles, associations sportives, ALAE, ALSH et Espaces Jeunesse.
- Mobiliser le Plan Mercredi pour proposer des temps de découverte et des actions conjointes avec les clubs.
- Examiner avec les partenaires les freins liés aux horaires, aux lieux et aux déplacements, puis rechercher des solutions de coordination.
- Associer les familles au suivi des actions et recueillir leurs retours.

Résultats attendus

- Une offre sportive mieux connue des familles et des professionnels.
- Des partenariats renforcés entre accueils de loisirs et associations sportives.
- Une meilleure cohérence des horaires, des lieux et de l'organisation des activités lorsque cela est possible.
- Davantage d'occasions de découverte et de pratique sportive pour les enfants et les jeunes.

Partenaires sollicités

- Associations et clubs sportifs locaux.
- Associations de parents d'élèves (APE) et familles.
- ALAE, ALSH et Espaces Jeunesse.
- Collectivités et acteurs du PEDT selon les projets.

Indicateurs d'évaluation

1. Nombre de rencontres ou d'actions de découverte sportive organisées et nombre d'associations participantes (bilan annuel).

2. Nombre de partenariats actifs entre accueils de loisirs et associations sportives ayant débouché sur une action concrète (bilan annuel).

Valeurs initiales et cibles à définir au démarrage de l'action.

3. Poser par un bilan qualitatif les orientations et évolutions engagées dans la dynamique. Cette partie de l'évaluation apportera des données claires sur les relations, le réseaux d'acteurs, les intentions et les mobilisations mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des activités et pratiques sportives

Numéro : 3 bis	Nom de l'action : Proposer des défis Parents/Enfants pour vivre le sport autrement
Axe prioritaire CTG : 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés	Échéance : Courte
Date de début : Septembre 2026	Public cible : Parents, enfants et familles du territoire
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Animateurs sportifs des structures et/ou intervenants extérieurs. Pilotage et coordination à préciser.
CLS – services de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Diagnostic initial

Le projet éducatif territorial souhaite faire du sport un support de prévention santé et de coéducation. La fiche action n° 3 bis propose de prolonger cette démarche en réunissant parents et enfants autour de défis sportifs partagés.

Le diagnostic CTG et PEDT démontre le besoin de créer des occasions de pratiquer ensemble, dans un cadre convivial qui favorise les échanges, la découverte et le plaisir. Des activités accessibles et coopératives peuvent permettre à chaque membre de la famille de participer, quels que soient son âge, son aisance physique ou son expérience sportive.

Cette action reprend les orientations de la fiche n° 3 : prévention santé, découverte de pratiques sportives innovantes et/ou coopératives, et attention à l'inclusion et aux pratiques non genrées.

Objectifs opérationnels

– Organiser des rencontres Parents/Enfants autour de défis physiques et sportifs accessibles à tous.
– Favoriser la convivialité, les échanges intergénérationnels, l'entraide et le plaisir de faire ensemble.
– Faire découvrir des pratiques sportives innovantes, ludiques et coopératives, dans une démarche inclusive et non genrée.
– Sensibiliser les familles aux bienfaits de l'activité physique sur la santé et le bien-être, dans le prolongement de la fiche action n° 3.

Modalités de mise en œuvre

– Identifier les structures volontaires, les lieux d'accueil possibles et les modalités de mobilisation des familles.
– Construire des défis Parents/Enfants variés : jeux coopératifs, parcours à réaliser ensemble, découvertes de pratiques peu connues et défis sans logique exclusive de performance.
– Prévoir des adaptations selon l'âge, les capacités et les besoins des participants, afin de permettre une participation réelle de chacun.
– Mobiliser les animateurs sportifs des structures et, selon les besoins, des intervenants extérieurs ou des associations sportives locales.
– Intégrer des messages simples de prévention santé : plaisir de bouger, hydratation, échauffement, respect du rythme de chacun et récupération.
– Recueillir les retours des parents, des enfants et des équipes après les rencontres pour adapter les éditions suivantes.

Résultats attendus

– Des temps de pratique sportive partagée qui renforcent les échanges et la convivialité au sein des familles.
– Une découverte positive de pratiques physiques nouvelles, accessibles et coopératives.
– Une meilleure prise en compte du plaisir, de la santé et de l'inclusion dans les animations sportives familiales.
– Des familles qui expriment l'envie de renouveler ces expériences de pratique commune.

Partenaires sollicités

– Structures d'accueil et équipes d'animation du territoire.
– Animateurs sportifs et intervenants extérieurs.
– Associations sportives locales, selon les partenariats mobilisables.
– Familles participantes, associées aux retours d'expérience.
– Le Contrat Local de Santé pour la mise en lien avec des professionnels de la santé du territoire (apports préventifs ou sensibilisation lors des ateliers)

Indicateurs et critères d'évaluation

1. Participation et qualité des temps partagés Parents/Enfants

– Nombre de défis ou de rencontres organisés et nombre de familles participantes.
– Place effective des parents et des enfants dans les activités : participation conjointe, entraide, échanges et coopération observés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Retours des familles sur la convivialité, le plaisir de pratiquer ensemble et l'envie de participer à nouveau.

2. Découverte sportive, inclusion et prévention santé

– Diversité des pratiques sportives nouvelles ou coopératives proposées au cours des rencontres.

– Capacité des activités à inclure tous les participants, grâce aux adaptations proposées et à l'absence de mise à l'écart.

– Compréhension et appropriation, par les familles, de messages simples de prévention santé : bouger régulièrement, s'hydrater et respecter ses capacités.

– Curiosité manifestée par les enfants et les parents pour de nouvelles pratiques et volonté de les reproduire en famille.

Recueil possible : feuilles de présence, grille d'observation des animateurs, échanges de fin de séance et court bilan partagé avec les familles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des acti

Numéro : 3	Nom de l'action : Agir pour la prévention de la santé en développant l'offre éducative autour de nouvelles pratiques sportives sur le territoire
Axes prioritaires CTG : 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 2.3 – Une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir	Échéance : Courte
Date de début : 2027	Public cible : Enfants et jeunes accueillis ; équipes éducatives
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Équipes éducatives et structures d'accueil du territoire ;

Partenariat avec les associations sportives locales et le CLS (Contrat local de santé).

Pilotage du projet par la coordination PEDT.

Diagnostic initial

Le projet éducatif territorial identifie la prévention de la santé par l'activité physique comme un champ de développement de l'offre éducative. Les accueils de loisirs et les espaces publics peuvent constituer des lieux de découverte de pratiques sportives variées, au-delà des activités habituelles.

Le diagnostic de territoire CTG et PEDT fait apparaître trois besoins : renforcer les compétences des équipes éducatives sur les liens entre activité physique et prévention santé ; faire découvrir des pratiques innovantes ou coopératives ; garantir des propositions accessibles à tous les enfants, notamment inclusives et non genrées.

L'existence d'une malle pédagogique sport du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) offre un support à adapter. Les associations sportives locales et le CLS sont également identifiés comme ressources possibles. Le nombre de professionnels formés, les pratiques déjà proposées et les besoins précis des publics restent à établir lors du démarrage afin d'affiner les propositions (formations, action, achats matériels, projets…).

Objectifs opérationnels

- Développer les compétences des équipes éducatives dans les activités physiques et sportives, en particulier sur la prévention santé.
- Favoriser la découverte de pratiques sportives innovantes et/ou coopératives.
- Veiller à une accessibilité pour tous, avec une attention à l'inclusion et à l'absence de stéréotypes de genre.
- Développer des initiations et activités en partenariat avec les associations sportives dans différents espaces du territoire.

Modalités de mise en œuvre

- Recenser les besoins des équipes et les pratiques déjà proposées dans les structures d'accueil.
- Adapter la malle pédagogique sport du CD31 aux publics et aux espaces d'intervention.
- Construire un plan de formation pour les animateurs et les équipes éducatives sur le lien entre sport, santé et prévention, avec des situations d'animation libre et accompagnée.
- Définir les lieux d'intervention : structures d'accueil, espaces publics et autres lieux adaptés, selon les possibilités locales.
- Prendre contact avec les associations sportives locales pour organiser des initiations et expérimenter des pratiques coopératives, inclusives et non genrées.
- Prévoir un temps de bilan avec les équipes, les partenaires sportifs et, lorsque pertinent, le CLS.

Résultats attendus

- Des équipes éducatives mieux outillées pour proposer des activités physiques à visée de prévention santé.
- Une malle pédagogique adaptée et utilisée dans les structures participantes.
- Des temps d'initiation à de nouvelles pratiques sportives proposés aux enfants et aux jeunes.
- Des coopérations renforcées avec les associations sportives, dans une démarche inclusive.

Partenaires sollicités

- Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31), pour la ressource pédagogique sportive.
- Associations et clubs sportifs locaux.
- Équipes éducatives, accueils de loisirs et structures jeunesse.
- Contrat local de santé (CLS).

Indicateurs et critères d'évaluation

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

1. Appropriation des pratiques sport-santé par les équipes éducatives

– nombre de professionnels formés ou ayant utilisé la malle pédagogique du CD31 ; nombre de structures concernées.

– nombre de professionnels engagés et leur capacité à proposer des activités adaptées, coopératives et non genrées ; évolution de leurs pratiques et de leur aisance à faire le lien entre activité physique et prévention santé.

– bilan de formation, autoévaluation courte des animateurs avant/après, observations de séances et échanges en réunion d'équipe.

2. Qualité et accessibilité des activités proposées aux enfants et aux jeunes

– nombre de séances d'initiation organisées et de structures participantes.

– diversité des enfants participant aux activités ; possibilité pour chacun de trouver sa place, quels que soient ses capacités ou son genre ; coopération, entraide, engagement et plaisir exprimé par les enfants.

– grille d'observation simple (participation, adaptation, coopération), retours des enfants recueillis à chaud et bilans partagés avec les associations partenaires.

– capacité des enfants à identifier les bienfaits de l'activité physique sur la santé, le bien-être et la gestion du stress, à travers leurs propres mots et exemples ;

– prise en compte de la prévention santé dans les séances : échauffement, hydratation, récupération, respect des rythmes et des limites de chacun ;

– diversité des nouvelles pratiques sportives expérimentées et appréciation de leur caractère innovant, ludique ou coopératif par les enfants et les équipes ;

– envie exprimée par les enfants de renouveler une activité découverte et degré d'appropriation de ces nouvelles pratiques par les animateurs ;

– recueil par questions courtes aux enfants, observations de séances et bilans d'équipe sur les messages de prévention retenus et les activités à reconduire.

Appréciation globale : identifier ce qui fonctionne, les freins rencontrés et les ajustements décidés pour la suite. Les valeurs de départ et les objectifs chiffrés seront définis au lancement de l'action.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des activités et pratiques sportives

Numéro : 3 TER	Nom de l'action : Organiser des évènements Sport / Santé & mixité, de découverte de la pratique sportive auprès d'un public jeunesse
Axe prioritaire CTG : 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire	Échéance : Moyenne
Date de début : 2027	Public cible : Enfants, jeunes, familles ; personnes âgées et isolées envisagées
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Coordination PEDT et CLS

Equipes d'animation et de direction des structures jeunesse.

Collectivités et intervenants sportifs à mobiliser.

Diagnostic initial

Le diagnostic de la CTG signale un recul de la pratique sportive à l'adolescence, particulièrement chez les jeunes filles. La mobilité est également identifiée comme un frein possible à l'accès aux activités sportives.

Un questionnaire transmis en 2026 auprès des habitants de la C3G a recueilli 146 réponses de parents d'enfants de 12 à 17 ans ; 17 % déclarent que leur enfant n'a aucune activité encadrée dans un club ou une association. Ce résultat concerne les répondants et ne constitue pas une estimation pour tous les jeunes du territoire.

Le projet vise à proposer des évènements sportifs diversifiés, ouverts et conviviaux, associant découverte de pratiques moins habituelles, prévention de la santé physique et mentale, mixité et lutte contre les stéréotypes. Une journée sport-santé, des temps forts estivaux et un fil rouge annuel sont envisagés ; le format reste à définir.

La proposition de cette fiche action et en lien avec la fiche n°3 et n°3BIS.

Objectifs opérationnels

– Promouvoir le sport de loisirs comme levier de prévention et de bien-être physique et mental.

– Favoriser la découverte de pratiques sportives variées, innovantes et accessibles, en particulier pour les jeunes de plus de 14 ans.

– Encourager la mixité, l'inclusion et la participation des jeunes filles, sans jugement lié au genre ou aux capacités.

– Sensibiliser les jeunes et les familles aux enjeux de santé : activité physique, sédentarité, alimentation et bien-être.

– Associer les enfants, les jeunes et les familles à la préparation des rencontres sportives.

Modalités de mise en œuvre

– Mettre en place une préparation à l'échelle du territoire avec structures jeunesse, collectivités, associations et représentants des jeunes et des familles.

– Définir le format : journée sport-santé avec stands et ateliers, cycles de découverte, temps forts estivaux (hypothèse de trois semaines) et/ou fil rouge annuel.

– Organiser des ateliers de sports moins habituels, des défis parents-enfants et des initiations adaptées à différents niveaux de pratique.

– Prévoir des espaces de sensibilisation à la prévention santé, avec les partenaires compétents.

– Veiller à la mixité, à l'accessibilité des activités et aux éventuels freins de mobilité.

– Mobiliser les associations sportives et les acteurs de santé ; anticiper le temps de travail des équipes, les besoins matériels et le budget.

– Prévoir un bilan partagé avec les participants et les partenaires pour ajuster l'action.

Résultats attendus

– Une participation de jeunes de différents âges, notamment des plus de 14 ans et des adolescentes.

– Une découverte de disciplines peu pratiquées et une envie renouvelée de bouger.

– Des participants capables de relier plaisir sportif et messages de prévention santé.

– Une meilleure mixité et une pratique vécue sans jugement lié au genre ou au niveau.

– Une mobilisation accrue des familles, des collectivités et des acteurs sportifs locaux.

– Des moyens humains et financiers identifiés pour pérenniser les initiatives.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Partenaires sollicités

– Associations sportives locales ; fédérations du sport de loisirs et du sport pour tous (UFOLEP, UNSS, selon leurs compétences).
– Contrat local de santé (CLS), CPTS, médecins du sport et autres professionnels de santé.
– CD31, SDJES, collèges, lycées et Éducation nationale.
– Collectivités, structures jeunesse, enfants, jeunes et familles.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de participants aux évènements, par tranche d'âge, avec une attention particulière aux adolescentes et aux plus de 14 ans.
– Nombre et diversité des stands, ateliers et disciplines proposés, dont les pratiques innovantes ou peu connues.
– Retours des jeunes sur les pratiques découvertes, le plaisir éprouvé et l'envie de réessayer une activité.
– Eventuelle implication de jeunes dans le renouvellement de l'action l'anné suivante.
– Capacité des participants à restituer un ou deux messages de prévention santé (activité physique, sédentarité, alimentation ou bien-être mental).
– Ressenti des jeunes et des familles concernant la mixité, l'accueil sans jugement et l'accessibilité des activités.
– Appréciation par les équipes de la participation des jeunes à la préparation et de la qualité de la coopération avec les partenaires.
– Difficultés d'accès identifiées, notamment liées à la mobilité, et pistes d'amélioration proposées.

Recueil possible : comptages, questionnaire court ou échanges à chaud, observations des animateurs et bilan collectif des partenaires.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 4	Nom de l'action : Assurer la continuité éducative sur le territoire — accompagner toutes les transitions (de 0 à 17 ans)
Axes prioritaires CTG : **2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés** **2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire**	Échéance : Courte à moyenne
Date de début : Septembre 2026	Public cible : Enfants de 0 à 18 ans et leurs familles
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Services et acteurs mobilisés : enfants, professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, équipes scolaires et périscolaires, familles.
Responsable de l'action : La coordination PEDT.

Diagnostic initial

Le territoire de la C3G dispose de nombreux établissements scolaires et structures éducatives accueillant les enfants dès leur plus jeune âge. Au fil de leur développement, les enfants passent d'une structure à une autre ; ces transitions ne sont pas toujours faciles pour les enfants et leurs familles. Le Projet éducatif territorial (PEDT) vise à favoriser la continuité éducative tout au long de la vie de l'enfant. Les rencontres entre professionnels leur permettent de se connaître, d'échanger et de construire des actions facilitant les transitions.

Une passerelle RAM/ALAE se construit dans les structures où les espaces sont partagés, avec un travail engagé sur les besoins des enfants et des familles lors du passage d'un mode de garde individuel à l'accueil collectif.

Ces passerelles proposent aux enfants qui seront scolarisés l'année suivante de découvrir les locaux scolaires et périscolaires, leurs futurs enseignants et animateurs. Des réunions d'information sont également organisées pour les familles dont les enfants entrent en petite section. Des passerelles maternelle–élémentaire sont mises en œuvre sur les structures : ateliers ponctuels entre grandes sections et élèves de l'élémentaire, ainsi que découverte en juin des locaux de restauration collective par les futurs élèves de CP à Verfeil, Gragnague et Lapeyrouse.

Les passerelles élémentaire–jeunesse s'appuient sur des équipes intervenant auprès des CM2, dans les collèges de Montastruc et Verfeil et au lycée de Gragnague. La connaissance des professionnels facilite les liens réguliers, l'adaptation des actions aux besoins des 10–17 ans et les projets inter-structures.

Le dispositif « passerelles CM2 – centres d'animation jeunesse » répond aussi aux besoins d'appartenance au groupe, d'autonomie et de responsabilisation des préadolescents. À partir de janvier, les élèves de CM2 peuvent participer à des ateliers dans les espaces jeunesse : cuisine, écriture/slam, vidéo, radio…L'implication des enfants dans le choix et la construction de l'action est recherchée afin qu'ils deviennent acteurs de leur temps libre.

Pendant les vacances de printemps, un stage d'une semaine est organisé dans chaque espace jeunesse pour les CM2, encadré par les animateurs enfance-jeunesse. Cette immersion favorise la découverte du public adolescent, l'engagement, la prise d'initiative et l'intelligence collective, avec un accompagnement des équipes pour faciliter la transition.

Néanmoins, les CM2 désertent les ALAE et les ALSH expliquant qu'ils ne se retrouvent pas dans la proposition pédagogique des structures ALAE. La volonté de créer des projets d'enfants de leur âge, de s'investir dans les ACM sur de nouvelles modalités que celles actuelles, de participer activement à la vie locale amène le corps éducatif à revoir ses ambitions envers ce public.

Lien avec le plan d'action CTG : la fiche F4 « Assurer la continuité éducative sur le territoire » est rattachée à l'orientation 2.1. L'orientation 2.2 comprend également la fiche F7, consacrée à une continuité et une cohérence éducatives vers une culture commune des professionnels dans la relation à l'enfant.

Objectifs opérationnels

- Renforcer et développer les différentes passerelles.
- Développer une culture de la coopération permettant à chaque enfant de grandir avec les autres et grâce aux autres.
- Permettre aux enfants de CM2 d'être accueillis différemment dans les accueils collectifs dès le matin et de profiter de toutes les infrastructures possibles lors des vacances scolaires de l'année.
- Acculturer et former par des temps communs tous les acteurs éducatifs qui travaillent avec ce public afin de parler un langage commun et assurer une cohérence éducative

Modalités de mise en œuvre

- Maintenir et développer les interactions entre les différentes tranches d'âge, du RPE à la jeunesse.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative par la création de temps de rencontre (Club des enfants, etc.), la formation de tuteurs entre Jeunesse/Élémentaire, Élémentaire/Maternelle et Maternelle/Petite Enfance,
- Valoriser des actions par la mise en place d'une gazette semestrielle
- Création d'une charte d'accompagnement pour le tutorat sur le territoire.

Résultats attendus

- Des rencontres plus nombreuses et régulières entre enfants, familles et professionnels aux étapes de transition.
- Une meilleure préparation des enfants et des familles au changement de structure.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

• La mise en place d'un échéancier des actions de passerelle.
• Valoriser et rendre visible les actions sur le territoire de manière à mieux informer les familles et les enfants sur les possibles.

Partenaires sollicités

• Service Jeunesse ; Service Petite Enfance (RPE) ; Service Enfance ; établissements scolaires et équipes ALAE/ALSH/CAJ ; familles.

Indicateurs d'évaluation

1. Nombre d'actions ou de temps de passerelle réalisés sur l'année, distingués par transition et publics mobilisés : petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire et élémentaire/jeunesse.
2. Pour le dispositif CM2–jeunesse : nombre d'enfants inscrits et participants aux ateliers et au stage de printemps, rapporté à la capacité d'accueil annoncée (24 à 36 places selon les espaces). Implication des familles dans le processus.

Indicateurs complémentaires possibles si les données sont recueillies : nombre d'ateliers proposés et réalisés ; nombre de structures et de professionnels impliqués ; nombre d'actions dont le contenu a été construit avec les enfants.

3. Questionnaire famille annuel pour apprécier les retours des parents et des enfants
4 .Outils de récolte des enfants après chaque action pour mesurer leur appréciations

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 5	Nom de l'action : Renforcer les relations partenariales de proximité
Axe prioritaire CTG : 3 – Animation de la vie sociale et locale 3.3 – Soutenir les associations qui font vivre le territoire	Échéance : Longue
Date de début : septembre 2026	Public cible : Enfants, ALAE, ALSH, associations locales et acteurs éducatifs
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

Municipalités et services concernés, équipes ALAE/ALSH et partenaires associatifs.
Pilotage opérationnel : coordination PEDT.

Diagnostic initial

Cette orientation concerne les adultes qui participent à l'éducation des enfants. Elle vise à renforcer la cohérence éducative et la prise en compte de l'ensemble du parcours de l'enfant, en partant des coopérations existantes pour structurer progressivement le travail collaboratif et déboucher sur des réalisations concrètes.
Le territoire dispose d'un maillage diversifié couvrant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les familles : Communauté de communes et PEDT intercommunal 0–18 ans, municipalités, services intercommunaux et municipaux, établissements scolaires, associations sportives, artistiques et culturelles, équipements de proximité et partenaires institutionnels (notamment Conseil départemental de la Haute-Garonne, PMI, Maison des Solidarités de Saint-Jean, CAF 31).
Les ressources recensées dans les éléments transmis comprennent notamment 3 multi-accueils (Lapeyrouse, Montastruc, Verfeil), un RAM/RPE, 16 ALAE, 5 ALSH (Gragnague, Lapeyrouse, Montastruc, Paulhac, Verfeil), 4 espaces jeunesse (Montastruc, Gragnague, Lapeyrouse, Verfeil), des écoles, collèges et lycées, l'EVS de Paulhac et les ludothèques de Paulhac et Verfeil.
Environ quarante intervenants participaient aux TAP.
Le réseau s'étend également aux jeunes adultes et aux professionnels : Mission Locale et dispositif Rémo Jeunes, Pôle emploi (désormais France Travail), CBE du Nord-Est toulousain, cinq Promeneurs du Net mentionnés dans la source et réseau LE&C GS pour la formation.
Des partenariats sont déjà mobilisés pour le suivi individuel des enfants et des jeunes ainsi que pour des projets locaux, thématiques et intercommunaux. Les ALAE contribuent à la vie locale, notamment lors du Mois de la Fraternité, d'actions autour des écrans, des carnavals et des kermesses.
L'enjeu est de rendre ces relations plus régulières, lisibles et opérationnelles, notamment pour les échanges entre professionnels, les locaux partagés et les déplacements des enfants vers les activités associatives.
A ce stade, nous mesurons une partie de la fréquence des rencontres, la couverture réelle des partenariats ou les besoins précis de coordination. Un état des lieux partagé sera utile au démarrage pour affiner les liens existants et leurs teneurs.

Objectifs opérationnels

- Créer du lien entre les acteurs éducatifs et les associations locales.
- Prendre en compte la vie de l'enfant dans sa globalité.
- Structurer, à partir des coopérations existantes, des relations de travail régulières entre les adultes intervenant dans les différents temps éducatifs.

Modalités de mise en œuvre

- Recenser les partenariats et les actions déjà menées (TAP, manifestations locales, projets thématiques, accompagnement des enfants et des jeunes) ainsi que les besoins exprimés par les acteurs.
- Organiser une rencontre de proximité entre municipalités, responsables d'ALAE/ALSH, associations et autres acteurs concernés, puis définir une fréquence de concertation adaptée.
- Prévoir des temps d'échange entre professionnels sur l'articulation des différents espaces de vie de l'enfant, en respectant la confidentialité et le cadre applicable au partage d'informations.
- Identifier les possibilités de mutualisation ou de prêt de locaux et clarifier les conditions pratiques avec les collectivités et associations.
- Travailler avec les partenaires sur l'organisation des départs des enfants vers les activités sportives ou culturelles, avec des responsabilités et procédures clairement définies. (Plan mercredis)
- S'appuyer sur les manifestations et projets existants (Mois de la Fraternité, sensibilisation aux écrans, carnaval, kermesses) pour expérimenter des coopérations concrètes et en partager les bilans.
- Ouvrir les structures d'accueils aux partenariats, aux compétences, aux appétences, aux savoir-faire dans un souci de partage, de découverte, de création commune (ALAE du soir, espaces jeunesse, ALSH).
- Mise en place de stages « découverte et intergénérationnel » sur le territoire pour les enfants et les jeunes de la C3G avec la participation de bénévoles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus

- Des rencontres régulières réunissant acteurs éducatifs, collectivités et associations.
- Une meilleure connaissance mutuelle des interventions et une communication plus fluide autour du parcours de l'enfant.
- Des coopérations concrètes et formalisées : projets communs, partage de locaux ou coordination des départs vers des activités.
- Une participation renforcée des ALAE et des partenaires associatifs à l'animation de la vie locale.

Partenaires sollicités

- Municipalités, services municipaux, bibliothèques, CCAS et services intercommunaux concernés.
- Équipes et responsables des ALAE, ALSH, espaces jeunesse et structures petite enfance ; RAM/RPE.
- Associations sportives, culturelles, artistiques et autres intervenants des TAP.
- Selon les projets : établissements scolaires et représentants de parents d'élèves, CAF 31, Conseil départemental/PMI, Maison des Solidarités, EVS et ludothèques.
- Pour les actions concernant les jeunes adultes et les professionnels : Mission Locale, Rémo Jeunes, France Travail, CBE du Nord-Est toulousain, Promeneurs du Net et réseau LE&C GS.

Indicateurs d'évaluation

1. Nombre de rencontres de coordination organisées dans l'année et nombre de structures ou associations différentes représentées (feuilles de présence et comptes rendus).
2. Nombre de coopérations concrètes réalisées dans l'année entre structures éducatives, collectivités et associations (actions communes, partage de locaux, organisation coordonnée d'accès aux activités), documentées dans un tableau de suivi.
Situation de départ et cibles annuelles à fixer après le recensement initial.
3. Mesure des prises d'initiatives réalisées par les bénévoles et institutions à des fins éducatives territoriales
4. Comparer la mise en place des conventions de prêt dans le développement des mutualisations d'espaces entre le départ du PEDT et la fin. (nombre, causes, pérennité)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 6 BIS	Nom de l'action : Développer la communication avec les familles pour mieux partager les enjeux éducatifs
Axes prioritaires CTG : 3.1 – Des lieux de proximité pour se rencontrer 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés	Échéance : Courte
Date de début : Septembre 2026	Public cible : Familles, enfants et jeunes, équipes éducatives des structures
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Coordination PEDT pilote du projet

- Responsables et équipes des ALAE, ALSH et structures jeunesse ; articulation avec la coordination CTG et le service enfance-jeunesse de la C3G.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 fait apparaître une dynamique déjà engagée pour améliorer les relations avec les familles : formation d'animateurs sur la place des parents et la posture d'accueil, désignation d'animateurs référents, diversification des canaux (courriels, affichage, mini-sites, site de la C3G, réseaux sociaux, écrans d'accueil), journaux conçus avec les enfants, livrets d'accueil et aménagement de coins d'échanges. Des ateliers parents-enfants et des temps festifs ont également contribué à rendre les structures plus ouvertes et à développer la coéducation.

Le questionnaire familles du PEDT, diffusé en juin 2025, a recueilli 255 réponses représentant 345 enfants, soit 14,5 % des enfants scolarisés concernés. Parmi les répondants, 87,1 % privilégient le courriel pour recevoir des informations ; 66,3 % jugent la communication satisfaisante et 24,3 % très satisfaisante. Les retours demandent néanmoins des informations plus anticipées sur les programmes et événements, avec des rappels visibles à l'accueil. Ces résultats décrivent les répondants et non l'ensemble des familles.

Le temps disponible pour le dialogue constitue une limite : 48,5 % des familles répondantes disent ne pas avoir le temps d'échanger avec les équipes à l'ALAE du matin, contre 23 % à l'ALAE du soir. Par ailleurs, le fonctionnement de la pause méridienne n'est connu que de 53,3 % des familles répondantes. Il existe donc un enjeu de lisibilité du quotidien éducatif, des rôles des professionnels et des projets menés avec les enfants.

En complément, le diagnostic CTG 2026 souligne une offre de soutien à la parentalité encore peu lisible et des besoins d'identification des lieux et personnes ressources : 18 % des parents répondants ne connaissent pas de ressource à solliciter en cas de difficulté parentale. Il met en évidence la nécessité de mieux articuler les acteurs et de renforcer l'accès à une information de proximité.

L'action vise ainsi à consolider les pratiques de communication déjà développées dans le PEDT, à les harmoniser sans effacer les spécificités locales et à passer d'une information descendante à une relation plus réciproque, fondée sur la connaissance mutuelle, la confiance et le partage des enjeux éducatifs.

Objectifs opérationnels

– Rendre plus accessibles, compréhensibles et régulières les informations sur le fonctionnement, les projets et les temps de vie des structures.

– Permettre aux familles d'identifier les professionnels, leurs missions et la valeur éducative du métier d'animateur.

– Développer une communication réciproque : recueillir les questions, les attentes et les propositions des parents, puis leur apporter des réponses.

– Favoriser la connaissance mutuelle et la coéducation en croisant les regards des familles et des professionnels sur les besoins des enfants.

– Mieux faire connaître les lieux et interlocuteurs ressources du territoire, en veillant à l'accessibilité des supports.

Modalités de mise en œuvre

– Réaliser un état des lieux des outils déjà utilisés dans chaque structure (courriels, mini-sites, réseaux sociaux, affichages, journaux d'enfants, livrets d'accueil) et identifier les pratiques à mutualiser.

– Définir quelques repères communs : informations essentielles, fréquence de diffusion, délais d'annonce des événements, interlocuteurs et mise à jour des supports.

– Conserver le courriel comme canal important, tout en le complétant par des affichages lisibles dans les espaces d'accueil et, selon les usages des structures, des mini-sites ou réseaux sociaux ; prévoir des alternatives pour les familles moins à l'aise avec le numérique.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Valoriser les métiers et les projets éducatifs : présentation des équipes, portraits ou témoignages d'animateurs, explication du déroulement des journées et des intentions pédagogiques, productions des enfants avec les autorisations nécessaires.

– Organiser des occasions d'échanges courts ou conviviaux, en s'appuyant sur les temps d'accueil, les ateliers parents-enfants et les événements existants ; faciliter la remontée des questions et propositions des familles.

– Associer les équipes à l'élaboration des messages et à l'amélioration de leur posture d'accueil ; définir un circuit de validation des informations et respecter la confidentialité et le droit à l'image.

– Recueillir les retours des parents et des professionnels, puis ajuster les outils en fonction de leur utilité réelle.

Résultats attendus

– Les familles trouvent plus facilement des informations fiables, anticipées et cohérentes sur les activités et le fonctionnement des structures.

– Les parents connaissent mieux les animateurs, leurs missions et les intentions éducatives des activités proposées.

– Les échanges entre familles et équipes deviennent plus simples et plus réciproques, y compris lorsque le temps de présence à l'accueil est limité.

– Les équipes disposent de repères partagés pour communiquer tout en conservant les initiatives adaptées aux réalités locales.

– Les familles identifient plus facilement les interlocuteurs et ressources utiles.

Partenaires sollicités

– Équipes de direction et d'animation des ALAE, ALSH et espaces jeunesse ; coordination PEDT et service enfance-jeunesse de la C3G.

– Écoles, associations de parents d'élèves et représentants des familles.

– Coordination CTG, CAF et acteurs locaux du soutien à la parentalité, selon les besoins de relais et d'information.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Part des familles répondantes déclarant trouver facilement les informations utiles sur les structures, les programmes et les événements, et évolution de leur satisfaction après la mise en place des nouveaux outils.

– Part des familles répondantes qui disent mieux comprendre le rôle des animateurs et les objectifs éducatifs des activités ; appréciation de la qualité du dialogue avec les équipes.

– Retours des professionnels sur la clarté des messages, les questions récurrentes des familles et la prise en compte effective des propositions parentales.

– Suivi complémentaire : nombre de structures ayant mis en place des repères communs et diversité des supports utilisés.

Recueil proposé : questionnaire court auprès des familles en début et en fin d'action, échanges à l'accueil et bilan partagé des équipes. Deux indicateurs principaux à retenir pour le suivi annuel : facilité d'accès à l'information et compréhension des enjeux éducatifs.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 6	Nom de l'action : Soutenir les familles en tous lieux et tous moments
Axes prioritaires CTG : 3.1 – Des lieux de proximité pour se rencontrer 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés	Échéance : Dès 2026
Date de début : Septembre 2026	Public cible : Parents et familles du territoire, professionnels de l'éducation
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Coordination PEDT pilote de l'action

- Les équipes des ALAE/ALSH et structures jeunesse, en lien avec les communes et la coordination CTG.

– Responsable opérationnel et répartition des missions à préciser selon les lieux et les partenaires mobilisés.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 rappelle que la place des familles dans les structures éducatives constitue un objectif ancien de coéducation : valoriser les compétences parentales, associer les parents aux projets et multiplier les moments conviviaux. La convivialité est identifiée comme un préalable à la confiance, permettant ensuite d'aborder progressivement les questions éducatives.

Cette démarche s'appuie sur des actions déjà réalisées : ateliers parents-enfants dans les ALAE et structures jeunesse, fêtes et temps conviviaux, défis familles, « Incroyables parents » à Bazus/Villariès et Montjoire, « Quinzaine du savoir » à Verfeil. Les structures ont également développé des coins d'accueil, des livrets, des journaux réalisés par les enfants et des bibliothèques parentalité pour faciliter le dialogue et rendre leur fonctionnement plus lisible.

Le questionnaire familles du PEDT diffusé en juin 2025 a recueilli 255 réponses, concernant 345 enfants (14,5 % des enfants scolarisés). Parmi les répondants, 48,5 % déclarent ne pas avoir le temps d'échanger avec les équipes à l'ALAE du matin et 23 % à celui du soir. La préférence pour l'information par courriel atteint 87,1 %. Ces données soulignent l'intérêt de compléter la communication écrite par des rencontres accessibles à différents horaires et dans différents lieux ; elles ne sont pas représentatives de toutes les familles.

Le bilan PEDT constate que les actions à destination des familles renforcent la connaissance mutuelle entre parents et professionnels, mais que l'entretien de la relation de confiance demeure essentiel. La fiche vise donc à consolider les démarches existantes plutôt qu'à repartir de zéro, en développant des occasions d'échange souples et co-construites.

En complément, le diagnostic CTG 2026 met en évidence une offre de soutien à la parentalité encore peu lisible et inégalement répartie, malgré l'EVS de Paulhac et le LAEP associatif ouvert à Montastruc-la-Conseillère en 2024. Il recense 719 familles monoparentales sur le territoire (données Insee reprises dans la CTG). Selon le questionnaire habitants CTG, 18 % des parents répondants ne connaissent pas de lieu ou de personne ressource en cas de difficulté et 57 % seraient intéressés par un échange sur la communication avec leurs enfants. Ces résultats confortent la nécessité de rendre les ressources plus visibles, de prévenir l'isolement et de proposer des rencontres de proximité, notamment pour les parents d'adolescents.

Objectifs opérationnels

– Consolider les liens de confiance et la coéducation entre familles, équipes d'animation et autres acteurs éducatifs, en s'appuyant sur les démarches déjà engagées dans le PEDT.

– Multiplier les occasions de rencontres conviviales, à des horaires et dans des lieux adaptés aux contraintes des familles.

– Reconnaître les savoirs et compétences des parents et leur donner une place active dans la conception et l'animation des rencontres.

– Faciliter l'identification des lieux et personnes ressources du territoire et améliorer l'orientation des familles.

– Prévenir l'isolement parental et élargir l'accès aux actions, notamment aux familles peu présentes dans les structures et aux parents d'adolescents.

Modalités de mise en œuvre

– Partir des initiatives déjà éprouvées dans le PEDT (ateliers parents-enfants, défis familles, temps festifs, accueil dans les ALAE) et identifier avec les équipes les formats à consolider ou à adapter.

– Associer les familles au choix des thèmes, des horaires et des lieux par des échanges informels, questionnaires courts ou boîtes à idées ; valoriser les parents qui souhaitent partager un savoir-faire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Proposer des cafés parents dans les ALAE, les espaces jeunesse et des lieux de proximité ou tiers-lieux, avec des temps conviviaux pouvant précéder des échanges sur les préoccupations éducatives.

– Organiser des conférences, ateliers ou rencontres thématiques en réponse aux besoins exprimés : communication parents-enfants, émotions, écrans, rythmes, adolescence ou autres sujets choisis avec les familles.

– Prévoir des rencontres sur différents créneaux, notamment en dehors des temps d'accueil du matin, afin de tenir compte des difficultés d'échange relevées dans l'enquête PEDT.

– Améliorer l'accueil et l'information : interlocuteurs identifiés, supports simples, courriels et affichage, présentation des ressources et relais vers les partenaires compétents.

– Construire une programmation concertée avec les acteurs de la parentalité, en veillant à une répartition territoriale et à l'accueil de familles non usagères des structures ; dresser un bilan partagé pour ajuster l'action.

Résultats attendus

– Les temps d'échange déjà développés dans le cadre du PEDT sont consolidés et diversifiés, sans perdre leur dimension conviviale.

– Les parents disposent de davantage d'occasions de dialoguer avec les professionnels et entre familles et se sentent reconnus comme partenaires éducatifs.

– Les contraintes de disponibilité et les difficultés d'accès sont mieux prises en compte dans la programmation.

– Les familles repèrent plus facilement les lieux et personnes ressources ; les orientations entre structures et partenaires sont facilitées.

– Les propositions des familles contribuent davantage à la programmation des actions et à l'amélioration des relations de confiance.

Partenaires sollicités

– Équipes des ALAE, ALSH et structures jeunesse, écoles, représentants de parents d'élèves et communes.

– CAF, PMI, RPE, EVS de Paulhac, LAEP associatif de Montastruc-la-Conseillère et associations locales, selon les possibilités de partenariat.

– Coordination PEDT et coordination CTG pour l'articulation des initiatives et la lisibilité de l'offre.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de rencontres organisées et diversité des formats, lieux, communes et horaires proposés.

– Nombre de familles participantes, part de nouveaux participants et présence de parents habituellement peu mobilisés, dans la limite des données recueillies.

– Évolution de la possibilité perçue par les parents d'échanger avec les équipes, en particulier sur les temps où les échanges étaient jugés difficiles dans l'enquête PEDT 2025.

– Sentiment des parents d'être accueillis, écoutés sans jugement et reconnus dans leur rôle et leurs compétences éducatives.

– Qualité des échanges et de la confiance entre familles et professionnels, appréciée à partir des retours des parents et des observations des équipes.

– Part des parents interrogés déclarant connaître davantage de lieux ou personnes ressources après les rencontres et capacité à identifier vers qui se tourner en cas de besoin.

– Place réelle donnée aux propositions des familles dans le choix des thèmes et l'organisation des actions.

– Perception de l'utilité des rencontres pour créer du lien avec d'autres parents, rompre l'isolement et partager des préoccupations éducatives.

– Appréciation des partenaires sur la complémentarité des interventions, la qualité des orientations et les difficultés persistantes d'accès aux actions.

Modalités de recueil : comptage non nominatif des participations, questionnaires très courts avant/après lorsque possible, échanges à chaud, observations des professionnels et bilan annuel partagé. Les données de 2025 servent de repères contextuels et non de cibles automatiques.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 6 TER	Nom de l'action : Consolider la place des familles dans les structures d'accueil
Axes prioritaires CTG : 3.1 – Des lieux de proximité pour se rencontrer 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés	Échéance : Courte à longue
Date de début : 2027	Public cible : Familles et représentants légaux des enfants accueillis
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G, coordination PEDT, directions et équipes des ALAE, ALSH et structures jeunesse.
Référent de l'action : Coordination PEDT.

Diagnostic initial

L'évaluation du PEDT 2022-2025 montre que les structures ont déjà engagé une ouverture vers les familles : ateliers parents-enfants, événements conviviaux, aménagement d'espaces d'accueil et d'échanges, supports de présentation des projets et initiatives favorisant la coéducation. Ces pratiques constituent des points d'appui pour associer les parents au quotidien des accueils, au-delà de leur seule présence lors des manifestations.

Le questionnaire familles réalisé en juin 2025 a recueilli 255 réponses représentant 345 enfants, soit 14,5 % des enfants scolarisés concernés. Ses résultats doivent donc être lus comme l'expression des familles répondantes. Le bilan souligne notamment la difficulté à disposer de temps d'échange lors des accueils, particulièrement le matin (48,5 % des répondants indiquent manquer de temps, contre 23 % le soir). Cette contrainte appelle des formes de participation variées et adaptées aux disponibilités des parents.

Le PEDT met également en avant la nécessité de consolider le dialogue entre familles et professionnels et de mieux partager les intentions éducatives. L'enjeu n'est pas seulement d'informer, mais de recueillir les observations des parents, de les confronter à celles des équipes et de les mobiliser pour faire évoluer les projets pédagogiques.

En complément, le diagnostic CTG 2026 souligne la nécessité de rendre les ressources de proximité plus visibles et d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Parmi les parents répondant à l'enquête CTG, 18 % ne connaissent pas de ressource à solliciter en cas de difficulté parentale. Des lieux d'accueil identifiables et des échanges réguliers peuvent contribuer à réduire cette distance.

L'action propose de passer d'initiatives ponctuelles à une démarche progressive et structurée de participation des familles, en tenant compte des réalités de chaque structure et sans présumer que toutes les familles souhaitent ou peuvent s'impliquer de la même manière.

Objectifs opérationnels

– Identifier les attentes, les besoins et les contraintes de participation des parents ou tuteurs, en donnant une place aux familles peu présentes dans les échanges habituels.
– Faciliter l'accueil des familles dans les structures et leur permettre de mieux comprendre la vie quotidienne des enfants.
– Associer les familles à des temps d'échange sur les besoins des enfants et sur les choix éducatifs.
– Croiser les regards des parents et des professionnels pour évaluer et faire évoluer les projets pédagogiques.
– Développer une participation souple, accessible et respectueuse de la diversité des situations familiales.

Modalités de mise en œuvre

– Réaliser avec les équipes un état des lieux des espaces, temps d'accueil et événements existants qui permettent déjà la rencontre avec les familles.
– Aménager ou identifier, selon les possibilités des locaux, des espaces d'accueil conviviaux et des occasions d'échange au quotidien, y compris sous des formats brefs.
– S'appuyer sur les ateliers parents-enfants, portes ouvertes, fêtes et temps forts déjà organisés pour recueillir la parole des familles sur les besoins des enfants et les projets des structures.
– Proposer plusieurs modalités de contribution : échanges individuels, petits groupes, boîte à idées, questionnaire court, temps de consultation ou participation à un projet ponctuel, sans obligation de présence physique.
– Prévoir des temps de dialogue entre familles, directions et animateurs autour des projets pédagogiques : ce qui fonctionne, les besoins émergents, les pistes d'amélioration.
– Restituer aux familles les contributions recueillies et expliquer les suites données, y compris lorsque certaines propositions ne peuvent être retenues.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Expérimenter ces modalités dans les structures volontaires, les adapter avec les équipes puis les diffuser progressivement sur le territoire.
– Veiller à la confidentialité des échanges, à la représentativité des retours et à l'accessibilité des supports.

Résultats attendus

– Les familles disposent d'occasions plus nombreuses et mieux identifiées pour être accueillies, écoutées et associées à la vie des structures.
– Les équipes connaissent mieux les attentes parentales et prennent davantage en compte les regards des familles dans leurs pratiques.
– Les projets pédagogiques s'enrichissent de contributions explicites des familles et font l'objet de retours partagés.
– La relation de confiance entre parents et professionnels se renforce, avec des formes de participation adaptées à des disponibilités différentes.
– Les familles identifient plus facilement les interlocuteurs et lieux ressources du territoire.

Partenaires sollicités

– Directions, animateurs et équipes des ALAE, ALSH et structures jeunesse ; coordination PEDT et service enfance-jeunesse de la C3G.
– Parents, tuteurs, représentants des familles et associations de parents d'élèves.
– Équipes enseignantes et partenaires éducatifs locaux, selon les projets.
– Coordination CTG et acteurs du soutien à la parentalité pour l'orientation vers les ressources existantes.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des familles ayant contribué à au moins une démarche de participation, et appréciation de l'accessibilité des modalités proposées.
– Part des familles répondantes estimant que leur parole est écoutée et prise en compte dans la vie des structures ; exemples concrets de propositions parentales ayant conduit à une évolution du projet pédagogique.
– Retours des professionnels sur la qualité du dialogue et sur l'utilité des contributions recueillies pour adapter les pratiques.
– Suivi complémentaire : nombre de structures proposant un espace ou un temps identifié d'échange avec les familles.

Deux indicateurs principaux sont proposés pour le bilan annuel : participation effective des familles et prise en compte de leur parole dans les projets pédagogiques. Recueil par suivi des actions, questionnaire court et bilan partagé équipes-familles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 7	Nom de l'action : Assurer une continuité et une cohérence éducative : vers une culture commune de tous les professionnels dans la relation à l'enfant
Axe prioritaire CTG : 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire	Échéance : Moyenne à longue
Date de début : 2027	Public cible : Professionnels de l'Éducation nationale, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Pilotage conjoint : Inspection de l'Éducation nationale (IEN) et coordination du PEDT.

Mobilisation du service enfance-jeunesse de la C3G et des responsables des structures de petite enfance, enfance et jeunesse.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 met en évidence une dynamique de coopération entre les acteurs éducatifs du territoire, notamment autour des passerelles entre les temps et structures d'accueil, de l'inclusion des enfants à besoins particuliers et de l'amélioration des pratiques professionnelles. Les équipes ont développé des rencontres et des actions communes qui constituent un socle concret pour construire une culture partagée.

Le bilan relève toutefois des situations où la continuité éducative reste à consolider : appropriation inégale des outils, besoins de formation, difficultés de coordination face aux situations complexes et nécessité de mieux partager les repères professionnels. L'accompagnement des enfants à besoins particuliers a notamment montré l'importance de soutenir les équipes et d'harmoniser les postures sans nier les spécificités des métiers.

Les passerelles entre petite enfance, école, accueils périscolaires, extrascolaires et structures jeunesse démontrent l'intérêt d'un langage éducatif commun. Les pratiques locales ne sont pas uniformes : elles doivent être identifiées, analysées et mutualisées avant de rechercher des repères à l'échelle de la C3G.

En complément de cette lecture du PEDT, le diagnostic CTG 2026 permet de replacer l'action dans les enjeux territoriaux de coordination des acteurs, d'accompagnement des parcours et de bien-être des enfants et des jeunes. Il conforte l'intérêt de renforcer les coopérations et la lisibilité des interventions éducatives.

L'enjeu est de passer d'échanges ponctuels à une démarche structurée et durable de formation croisée et d'analyse des pratiques, débouchant sur un référentiel commun co-construit et utilisable au quotidien.

Objectifs opérationnels

– Recenser et valoriser les pratiques éducatives locales déjà partagées entre professionnels.

– Renforcer la connaissance réciproque des métiers, des cadres d'intervention et des contraintes de chacun.

– Définir collectivement des principes communs de relation à l'enfant, respectueux de son rythme, de ses besoins, de sa parole et de son bien-être.

– Favoriser la cohérence des postures éducatives entre temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, petite enfance et jeunesse.

– Élaborer, expérimenter puis ajuster un référentiel territorial commun, utilisable par les équipes et transmissible aux nouveaux professionnels.

Modalités de mise en œuvre

– Constituer un groupe de travail interprofessionnel associant l'IEN, la coordination PEDT, les responsables de structures et des représentants des différents métiers.

– Réaliser un état des lieux participatif des pratiques, outils, chartes et expériences de coopération déjà en place dans les structures.

– Identifier avec les équipes quelques situations éducatives transversales à travailler : accueil et transitions, posture de l'adulte, expression des émotions, gestion des conflits, inclusion et besoins particuliers, relation avec les familles.

– Programmer des temps de formation communs entre Éducation nationale et professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, selon les possibilités institutionnelles et les moyens disponibles.

– Organiser des échanges de pratiques, études de situations et observations croisées, dans le respect des responsabilités professionnelles et de la confidentialité.

– Co-construire un référentiel synthétique de principes et repères partagés ; le tester dans plusieurs structures volontaires avant de le faire évoluer.

– Prévoir une restitution collective, des supports accessibles aux équipes et des temps de réactualisation dans le cadre du suivi du PEDT. Calendrier et moyens à définir avec les partenaires.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus

– Des temps réguliers de formation et d'échanges communs sont installés entre les différents professionnels.
– Les acteurs identifient mieux les missions et contraintes de leurs partenaires et disposent de repères éducatifs partagés.
– Un référentiel territorial commun est élaboré collectivement, expérimenté et ajusté à partir des pratiques.
– Les transitions et les situations éducatives complexes font l'objet de réponses plus cohérentes et concertées, dans le respect des compétences de chacun.
– Les professionnels se sentent davantage outillés et soutenus dans leur relation quotidienne à l'enfant.

Partenaires sollicités

– Éducation nationale : IEN, directions d'école et équipes enseignantes.
– Communauté de communes des Coteaux du Girou (C3G) : coordination PEDT, service enfance-jeunesse et professionnels des ALAE, ALSH et structures jeunesse.
– Professionnels et responsables des structures de petite enfance et partenaires éducatifs du territoire.
– Coordination CTG et organismes de formation ou intervenants spécialisés, selon les besoins identifiés.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des professionnels et structures ayant participé aux temps communs de formation ou d'échanges de pratiques.
– Appréciation par les participants de l'utilité des échanges et évolution de leur capacité déclarée à mobiliser des repères éducatifs communs dans des situations concrètes.
– Existence d'un référentiel co-construit, niveau d'appropriation par les équipes et exemples de pratiques ajustées à la suite des travaux.
– Retours croisés des professionnels sur la cohérence des postures lors des transitions et dans les situations partagées.

Pour le bilan annuel, privilégier deux indicateurs principaux : la participation interprofessionnelle aux temps communs et l'appropriation effective des repères construits. Recueil par feuilles de présence, bilan court des participants et échanges de suivi PEDT.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 8	Nom de l'action : Créer une Cellule de Veille Éducative (CVE)
Axes prioritaires CTG : 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 4.2 – Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants	Échéance : Moyenne
Date de début : 2028	Public cible : Enfants, adolescents et familles concernés par des risques de rupture du parcours éducatif
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Pilotage du projet : coordination PEDT

Service enfance-jeunesse de la C3G, en lien avec l'Éducation nationale et les partenaires compétents.

La coordination CTG et CLS seront associées au projet ainsi que les services compétents de la C3G.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 fait état d'une dynamique de coopération entre les écoles, les ALAE, les ALSH, les structures jeunesse, les associations et les familles. Les groupes de travail partenariaux et les passerelles entre les différents temps éducatifs ont contribué à renforcer la continuité des parcours des enfants et des jeunes. Ces coopérations constituent un socle pour structurer un dispositif de veille éducative.

Le PEDT identifie également l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers comme un enjeu transversal. Depuis septembre 2021, un pool d'animateurs et, sous conditions, des renforts individualisés contribuent à adapter les accueils. Les formations et l'appui d'une mission inclusion favorisent la recherche de réponses collectives. Malgré ces avancées, certaines situations complexes nécessitent une coordination renforcée pour éviter les ruptures entre école, temps périscolaires, loisirs et vie familiale.

Les travaux du PEDT soulignent aussi l'importance de la place des familles, des passerelles entre structures et de l'identification des besoins des jeunes. La diversité des intervenants peut rendre difficile le repérage des bons interlocuteurs et la continuité de l'accompagnement lorsqu'une difficulté persiste.

En complément, le diagnostic CTG 2026 fait ressortir des enjeux de lisibilité des ressources et d'orientation des habitants vers les services et dispositifs adaptés, en particulier pour les personnes fragilisées. La création d'une CVE pourrait répondre à ce besoin, à condition de ne pas se substituer aux dispositifs institutionnels existants.

L'action consiste donc à étudier puis organiser une cellule de coordination et d'orientation, mobilisable dans un cadre défini pour prévenir les risques de décrochage, de désengagement ou de rupture éducative, avec une attention particulière au consentement, à la confidentialité et à la place des responsables légaux.

Objectifs opérationnels

– Repérer précocement les situations susceptibles d'entraîner une rupture dans le parcours éducatif, sans stigmatiser les enfants et les familles.

– Cartographier les ressources, professionnels et dispositifs déjà compétents sur le territoire, ainsi que leurs conditions de saisine.

– Favoriser la coordination entre les acteurs éducatifs pour construire des réponses cohérentes, adaptées à l'âge et à la nature des difficultés.

– Faciliter l'information et l'orientation des familles vers les interlocuteurs appropriés, en les associant aux démarches qui les concernent.

– Définir un cadre partagé de fonctionnement respectueux des missions de chaque institution et de la protection des données.

Modalités de mise en œuvre

– Réunir les partenaires pressentis pour clarifier les besoins, les situations relevant de la CVE et l'articulation avec les dispositifs existants (Éducation nationale, action sociale, santé, protection de l'enfance, inclusion).

– Établir une cartographie opérationnelle des ressources du territoire : missions, publics, contacts professionnels et modalités d'orientation, avec une mise à jour régulière.

– Co-construire une charte de fonctionnement : objectifs, composition, référents, critères de mobilisation, fréquence des rencontres, règles de décision, traçabilité minimale et bilan.

– Définir préalablement, avec les responsables compétents et si nécessaire le délégué à la protection des données, la base légale des échanges, les informations strictement nécessaires, les règles de confidentialité et les conditions d'information et d'association des familles. Ne pas instaurer de partage généralisé de dossiers nominatifs.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Prévoir un premier niveau de concertation anonymisée lorsque cela suffit ; toute situation individuelle nominative doit relever d'un cadre juridique explicite et des habilitations propres aux intervenants.

– Expérimenter le dispositif sur un périmètre et une période à définir, avec un référent identifié pour chaque orientation, puis réaliser un bilan collectif avant toute extension.

– Formaliser un circuit d'orientation clair pour les familles et professionnels, y compris en cas d'urgence : la CVE ne remplace pas les procédures de signalement, d'information préoccupante ou de prise en charge immédiate.

Résultats attendus

– Les professionnels identifient plus rapidement les ressources et les relais adaptés à une difficulté éducative.

– Les familles sont mieux accompagnées pour comprendre les possibilités d'orientation et participer aux décisions les concernant.

– Les coopérations entre école, petite enfance, enfance, jeunesse et partenaires spécialisés gagnent en lisibilité et en continuité.

– Les situations complexes font l'objet d'un suivi de coordination proportionné, dans le respect des compétences et de la confidentialité.

– Un cadre de fonctionnement partagé et évalué permet de décider de la pérennisation ou de l'adaptation de la CVE.

Partenaires sollicités

– Éducation nationale : IEN, directions d'école et équipes éducatives, selon leurs compétences.

– C3G : coordination PEDT, service enfance-jeunesse, directions ALAE/ALSH et structures jeunesse.

– Professionnels de la petite enfance, acteurs de l'inclusion et du soutien à la parentalité.

– Services sociaux, médico-sociaux et de santé compétents, Département, CAF et associations spécialisées, selon les situations et le cadre partenarial retenu.

- Service de la C3G (CTG-CLS)

– Familles et représentants légaux, associés aux démarches qui les concernent.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de partenaires mobilisés dans la construction de la CVE et existence d'un protocole de fonctionnement validé et partagé.

– Part des orientations réalisées dans le cadre du dispositif ayant abouti à une mise en relation effective avec un interlocuteur compétent, appréciée sans recueillir de données personnelles superflues.

– Retours anonymisés des familles et des professionnels sur la clarté du parcours d'orientation, la qualité de la coordination et le respect de leur place dans les décisions.

– Bilan qualitatif des difficultés de coordination encore rencontrées et des ajustements décidés collectivement.

Pour le suivi annuel, retenir en priorité deux indicateurs : la mise en place effective du cadre partenarial et l'aboutissement des orientations, complétés par un bilan qualitatif anonymisé.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Favoriser la coopération, l'interconnaissance et la rencontre entre les habitants du territoire

Numéro : 9	Nom de l'action : Structurer et animer un réseau local pour traiter de sujets de société liés à l'éducation, à la jeunesse et à la citoyenneté
Axes prioritaires CTG : 3.1 – Des lieux de proximité pour se rencontrer 3.2 – Une vie sociale qui crée du lien et une identité commune 4.3 – Prévention et lutte contre les violences	Échéance : Moyenne
Date de début : 2027	Public cible : Enfants, jeunes, familles, habitants et professionnels du territoire
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Coordination PEDT pilote du projet

Les services enfance-jeunesse de la C3G, en articulation avec la coordination CTG.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 montre qu'une coopération entre acteurs éducatifs existe déjà sur le territoire : groupes de travail associant écoles, ALAE, ALSH, associations et familles, rencontres partenariales et actions collectives. Les structures ont notamment développé des projets de citoyenneté, de solidarité, d'expression des enfants et de sensibilisation aux différences. Des ateliers parents-enfants, conférences-débats et soirées thématiques ont aussi constitué des occasions de rencontre avec les familles.

Ces expériences offrent une base pour construire des rendez-vous partagés autour des sujets de société. Elles soulignent toutefois la nécessité de mieux relier les initiatives entre elles, de rendre les partenaires plus visibles et de donner une continuité aux échanges, au-delà d'événements ponctuels. Le PEDT identifie parmi ses enjeux la place des familles, le recueil de la parole des mineurs, l'inclusion et le développement des liens et de la solidarité sur le territoire.

En complément, le diagnostic CTG 2026 interroge la lisibilité et l'accessibilité des ressources de proximité ainsi que la coopération entre acteurs. Il met en évidence des enjeux de prévention, d'orientation et de participation des habitants. La mise en réseau doit permettre aux professionnels et aux familles d'identifier plus facilement les structures et dispositifs adaptés à leurs besoins.

L'action vise ainsi à structurer une dynamique territoriale durable de sensibilisation et de dialogue autour de sujets tels que les violences éducatives ordinaires, le harcèlement, le handicap, les droits des femmes et l'égalité filles-garçons, sans se substituer aux compétences des acteurs spécialisés.

Objectifs opérationnels

– Recenser les acteurs, dispositifs et compétences mobilisables sur les questions d'éducation, de jeunesse, de citoyenneté et de parentalité.

– Favoriser l'interconnaissance des professionnels et clarifier les missions de chacun pour améliorer l'information et l'orientation des familles.

– Co-construire des événements et temps d'échange accessibles aux habitants dans plusieurs communes et structures.

– Sensibiliser les enfants, les jeunes, les familles et les professionnels à des enjeux de société, en privilégiant le dialogue et la prévention.

– Faire émerger des coopérations et projets communs pérennes à partir des besoins exprimés localement.

Modalités de mise en œuvre

– Établir une cartographie partagée des partenaires : écoles, ALAE/ALSH, structures jeunesse, MJC, associations, acteurs de la parentalité, institutions et intervenants spécialisés ; préciser pour chacun les missions, publics et modalités de contact.

– Réunir un groupe de coordination associant les acteurs volontaires pour prioriser les thèmes, définir les publics visés et bâtir un calendrier territorial réaliste.

– S'appuyer sur les événements, ateliers et rencontres existants du PEDT afin de ne pas multiplier inutilement les dispositifs ; développer des journées ou soirées thématiques dans les communes et les structures éducatives.

– Définir avec les partenaires compétents des formats adaptés : débats, ateliers participatifs, rencontres parents-professionnels, interventions de prévention et supports pédagogiques appropriés à l'âge des participants.

– Aborder notamment les violences éducatives ordinaires, le harcèlement, le handicap, les droits des femmes et l'égalité filles-garçons, avec une vigilance sur la qualité des intervenants et le respect des personnes.

– Diversifier les canaux d'information : relais des structures et communes, affichage, communication numérique et réseaux associatifs ; rendre visibles les ressources et interlocuteurs vers lesquels orienter les familles.

– Recueillir les avis des participants après chaque action, partager un bilan entre partenaires et ajuster les thématiques, les lieux et les formats proposés.

Résultats attendus

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Un réseau local identifié et plus lisible pour les professionnels comme pour les habitants.
– Des événements co-construits, répartis sur le territoire, qui favorisent les rencontres et la sensibilisation à des sujets de société.
– Une meilleure connaissance des missions des partenaires et une orientation des familles facilitée.
– Une participation plus active des familles et des jeunes à l'identification des thèmes à traiter.
– Des coopérations qui se prolongent au-delà des événements ponctuels.

Partenaires sollicités

– C3G : coordination PEDT, coordination CTG, services enfance-jeunesse et services communaux concernés.
– Éducation nationale, écoles, ALAE, ALSH, structures jeunesse et MJC.
– Associations locales, associations de parents d'élèves, acteurs de la parentalité et de la vie sociale.
– Partenaires institutionnels et intervenants spécialisés dans la prévention des violences, l'égalité, le handicap et la citoyenneté, selon les thèmes retenus.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des partenaires engagés dans le réseau et dans la co-organisation d'au moins une action ; appréciation par les partenaires de la clarté des rôles et de la qualité de la coopération.
– Nombre de rencontres thématiques organisées et participation des habitants et professionnels ; part des participants déclarant mieux connaître les ressources locales et les possibilités d'orientation.
– Exemples documentés de collaborations ou de relais entre structures issus des rencontres, et retours des familles sur l'utilité des échanges.

Pour le suivi annuel, privilégier deux indicateurs principaux : mobilisation effective du réseau et amélioration de la connaissance des ressources par les participants. Recueil à partir des feuilles de présence, bilans partenaires et questionnaires courts.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 10	Nom de l'action : Utiliser le livre comme vecteur de lien
Axes prioritaires CTG : 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir	Échéance : 2026-2027
Date de début : Septembre 2026	Public cible : Enfants, jeunes et familles fréquentant les structures d'accueil
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse et coordination PEDT de la C3G, directions et équipes des structures petite enfance, ALAE, ALSH et jeunesse.

Référent opérationnel : La coordination PEDT

Diagnostic initial

L'évaluation du PEDT 2022-2025 montre que le livre et l'écrit sont déjà mobilisés dans plusieurs initiatives éducatives. Des bibliothèques parentalité en libre-service ont été aménagées dans des espaces d'accueil pour favoriser le lien entre enfants, parents et professionnels. Des livres abordant la différence ont été acquis afin de susciter la curiosité, d'ouvrir le débat et d'inspirer des ateliers culturels et créatifs. Des projets d'échanges de courriers entre accueils ont également permis de travailler l'écriture et le partage d'expériences.

Le bilan du PEDT souligne par ailleurs la place des ateliers parents-enfants, des événements collectifs et de la communication avec les familles. Ces pratiques offrent des occasions concrètes de faire du livre un support de rencontre, de dialogue et de coéducation. Elles restent à consolider et à rendre plus accessibles dans la diversité des structures du territoire.

En complément, le diagnostic CTG 2026 fait apparaître des enjeux d'accès équitable aux ressources culturelles et de structuration des partenariats de proximité. Il mentionne notamment un schéma intercommunal de développement de la lecture publique. Cette orientation constitue un levier pour mieux articuler les bibliothèques et les accueils éducatifs, sans présumer de la disponibilité des moyens ni de la couverture actuelle des fonds.

L'enjeu de l'action est donc de s'appuyer sur les expériences du PEDT pour favoriser une rencontre régulière avec le livre, renforcer les liens entre générations et professionnels et diversifier les usages : lecture-plaisir, expression, échanges autour des émotions, découverte culturelle et participation des familles.

Objectifs opérationnels

– Faciliter l'accès des enfants, des jeunes et des familles à des livres diversifiés et adaptés aux âges et aux besoins.

– Favoriser l'appropriation de l'objet livre et le plaisir de lire, de raconter, d'écouter et d'échanger.

– Développer des ateliers parents-enfants autour de thématiques éducatives, culturelles et citoyennes, en utilisant le livre comme support de dialogue.

– Renforcer les coopérations entre structures éducatives, bibliothèques du territoire et bibliothèque départementale.

– Accompagner les professionnels dans l'intégration du livre à leurs projets pédagogiques et dans l'animation de temps de lecture partagés.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les fonds de livres, les espaces de lecture et les projets déjà présents dans les structures, ainsi que les possibilités de partenariat avec les bibliothèques locales.

– Installer ou consolider des fonds de livres accessibles dans les structures d'accueil, en veillant à la diversité des ouvrages, à leur adaptation aux publics et à leur renouvellement régulier.

– Construire avec les bibliothèques du territoire et, selon les possibilités, la bibliothèque départementale, des modalités de prêt, de circulation et de renouvellement des collections.

– Inscrire des lectures partagées, racontées ou mises en scène dans les activités et événements existants de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

– Organiser des ateliers parents-enfants autour de thèmes choisis avec les familles et les équipes : émotions, différence, vivre-ensemble, découverte du monde ou histoires du territoire.

– Proposer aux professionnels des échanges de pratiques et des ressources d'animation autour de la médiation du livre ; favoriser les interventions de bibliothécaires lorsque cela est possible.

– Donner une place active aux enfants et aux familles dans le choix des ouvrages, les lectures, les recommandations et les projets de création (histoires, journaux, correspondances).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Veiller à l'accessibilité des propositions pour les familles éloignées des lieux culturels ou moins familières de la lecture, sans stigmatisation.

Résultats attendus

– Des espaces et fonds de livres identifiables sont disponibles dans davantage de structures d'accueil.
– Les enfants et les familles participent à des expériences de lecture et de partage favorisant la curiosité et le plaisir de découvrir des livres.
– Les professionnels utilisent plus régulièrement le livre comme outil d'animation, d'expression et de relation avec les familles.
– Les partenariats avec les bibliothèques se structurent et facilitent le renouvellement des ouvrages.
– Les ateliers et événements autour du livre créent de nouvelles occasions de dialogue entre enfants, parents et équipes éducatives.

Partenaires sollicités

– Bibliothèques et médiathèques du territoire ; bibliothèque départementale, selon les modalités de partenariat retenues.
– Structures petite enfance, ALAE, ALSH, espaces jeunesse et équipes éducatives de la C3G.
– Familles, associations de parents d'élèves, établissements scolaires et intervenants culturels mobilisés selon les projets.
- Le service culture et tourisme de la C3G.
– Coordination PEDT et coordination CTG pour l'articulation des initiatives et des ressources.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de structures proposant un fonds de livres accessible et renouvelé et nombre d'ateliers ou de temps de lecture partagés organisés avec les familles.
– Part des enfants et familles participants déclarant avoir découvert des livres, pris plaisir à lire ou échanger, ou souhaitant renouveler l'expérience ; observations des professionnels sur la qualité des interactions.
– Retours des bibliothécaires et des équipes sur l'utilité des partenariats, la diversité des ouvrages et l'adaptation des animations aux publics.
– Pour le bilan annuel, retenir prioritairement deux indicateurs : la diffusion effective des espaces et actions autour du livre ; l'appropriation et le plaisir exprimés par les participants. Recueil par tableau de suivi simple et retours courts des familles et professionnels.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Favoriser la coopération, l'interconnaissance et la rencontre entre habitants du territoire

Numéro : 11	Nom de l'action : Valoriser et partager le patrimoine de la C3G (architecture, monuments, patrimoine immatériel...)
Axes prioritaires CTG : 3.2 – Une vie sociale qui crée du lien et une identité commune 1.3 – Participation des habitants	Échéance : Moyenne
Date de début : 2027	Public cible : Enfants, jeunes, familles, habitants et personnes-ressources du territoire
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Coordination PEDT pilote le projet

Les services enfance-jeunesse de la C3G, en lien avec les communes et les structures éducatives.

En lien avec le service tourisme et culture de la C3G.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 met en évidence des initiatives qui rapprochent les générations et favorisent la découverte du territoire. Le concours de cuisine intergénérationnel « Les Étoilés du Girou », les projets conduits avec des associations d'aînés et les journées de découverte constituent des expériences sur lesquelles s'appuyer pour transmettre des savoir-faire et faire connaître les habitants. Une journée intergénérationnelle organisée à Saint-Pierre à l'automne 2025 a notamment réuni 179 personnes, dont 84 enfants issus des ALSH, selon le bilan du PEDT.

Le PEDT souligne également l'intérêt des projets éducatifs ouverts sur le territoire, des rencontres intercentres et des actions de citoyenneté. Ces réalisations montrent que la rencontre et la participation peuvent devenir des supports d'apprentissage et de lien social. Elles invitent à structurer davantage la collecte et la transmission des mémoires, pratiques et récits locaux, au-delà d'événements ponctuels.

En complément, le diagnostic CTG 2026 pose la question de l'accès équitable des habitants aux lieux de rencontre, aux ressources culturelles et aux actions favorisant une identité territoriale commune. La diversité des communes et des générations constitue une richesse, mais nécessite des occasions accessibles de se rencontrer et de partager les patrimoines matériels et immatériels.

L'action vise ainsi à transformer des rencontres déjà expérimentées en une démarche collective de découverte, de transmission et de valorisation du patrimoine de la C3G, en associant les habitants à la sélection des sujets et à la réalisation des productions.

Objectifs opérationnels

– Faire découvrir aux enfants, aux jeunes et aux familles le patrimoine architectural, historique, naturel et immatériel des communes de la C3G.

– Favoriser la transmission intergénérationnelle de récits de vie, de traditions, de métiers et de savoir-faire locaux.

– Mobiliser les habitants comme personnes-ressources et acteurs de la valorisation du territoire.

– Développer des projets collectifs qui renforcent la rencontre entre communes, générations et structures éducatives.

– Conserver et rendre accessibles les témoignages et productions réalisés, dans le respect des personnes concernées.

Modalités de mise en œuvre

– Repérer les initiatives et ressources existantes : projets intergénérationnels du PEDT, associations patrimoniales, bibliothèques, archives, artisans, anciens habitants et personnes connaissant l'histoire locale.

– Co-construire avec les enfants, les jeunes, les familles et les habitants une programmation de rencontres, balades patrimoniales, visites de monuments, ateliers de savoir-faire et témoignages.

– Mobiliser des personnes-ressources volontaires pour raconter leur parcours, présenter un métier, une tradition, une pratique culturelle ou l'évolution de leur commune.

– Proposer des formats participatifs : ateliers de cuisine, collectes de photographies, cartes sensibles, entretiens, récits, expositions et rencontres entre générations.

– Accompagner les jeunes dans la préparation des questions, l'écoute, la documentation et la réalisation de productions (enregistrements sonores, films courts, livrets, expositions).

– Définir avant toute captation les autorisations de participation, de droit à l'image, de voix et de diffusion, ainsi que les modalités de conservation et d'accès aux archives.

– Présenter les productions dans les structures et lieux publics partenaires, puis envisager leur partage à l'échelle intercommunale, avec des supports accessibles aux différents publics.

– Organiser un bilan avec les participants pour adapter les thématiques et les formats aux attentes des habitants.

Résultats attendus

– Les enfants et les jeunes découvrent davantage les richesses et les métiers de leur territoire.

– Les habitants de différentes générations disposent d'occasions de se rencontrer, de transmettre et d'apprendre les uns des autres.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Des savoirs, témoignages et pratiques locales sont recueillis et valorisés avec l'accord de leurs contributeurs.
– Les structures éducatives, les communes et les acteurs culturels développent des projets partagés et reproductibles.
– La participation des habitants contribue à renforcer la connaissance mutuelle et le sentiment d'appartenance au territoire.

Partenaires sollicités

– Communes de la C3G, élus et services culturels ou patrimoniaux.
– ALAE, ALSH, espaces jeunesse, écoles, coordination PEDT et associations de parents.
– Bibliothèques, médiathèques, associations historiques, culturelles, patrimoniales et d'aînés.
– Habitants volontaires, artisans, acteurs économiques locaux, témoins et personnes-ressources.
– Structures d'animation de la vie sociale et partenaires de la CTG, selon les projets.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des habitants et des jeunes ayant pris part aux rencontres et aux productions, en distinguant les communes et les générations représentées.
– Appréciation par les participants de la qualité des rencontres et de ce qu'ils ont découvert ou transmis ; exemples de savoirs, récits ou pratiques partagés.
– Nombre de productions et/ou actions patrimoniales réalisées et effectivement accessibles au public, dans le respect des autorisations de diffusion.
– Retours des professionnels et des personnes-ressources sur les partenariats créés et la possibilité de reconduire les actions.

Pour le bilan annuel, retenir prioritairement deux indicateurs : la diversité de la participation et la perception de la transmission et du lien intergénérationnel. Recueil par feuille de suivi, échanges avec les participants et questionnaire court.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 12	Nom de l'action : Favoriser un accès équitable aux offres éducatives périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire
Axes prioritaires CTG : 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés 2.3 – Une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Tous les enfants et jeunes du territoire, leurs familles, avec une vigilance renforcée envers les publics rencontrant des freins d'accès
QPV : ☐ Oui X Non	ZRR ou FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordinations PEDT/CTG, en lien avec les responsables ALAE, ALSH et structures jeunesse.
– Pilotage de l'action : la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 inscrit l'égalité d'accès aux accueils de qualité parmi ses objectifs. Il mentionne des travaux sur la modulation des tarifs ALAE/ALSH, des investissements dans les lieux d'accueil et des transports le mercredi midi entre écoles et ALSH de rattachement. Des aides sont signalées pour certaines familles selon leur quotient familial. La diversité des quotients familiaux observée parmi les inscrits aux sorties, stages et séjours constitue un élément positif, sans renseigner à elle seule sur les enfants et jeunes qui ne fréquentent pas ces propositions.

Concernant les adolescents, le bilan évoque une baisse du tarif du transport à la demande de 2 € à 1 € pour rejoindre une structure jeunesse. Le projet de minibus de neuf places n'a pas abouti : il ne doit pas être considéré comme un service existant. La mutualisation des démarches d'inscription et de paiement est une réflexion engagée.

Les ateliers participatifs apportent des constats convergents. L'atelier « Comment on s'organise pour les ados ? » identifie la mobilité comme un frein à l'autonomie et aux rencontres ; une solution de type « bus stop » y est suggérée, sans validation opérationnelle. L'atelier « Lien social et intergénérations » relève également la mobilité comme obstacle. Celui consacré aux passerelles petite enfance/enfance/jeunesse décrit des expériences de découverte des structures et souligne l'intérêt d'accompagner les transitions vers les espaces jeunesse, avec la mobilité comme difficulté persistante.

La restitution de l'atelier jeunesse du COPIL du 28 janvier 2026 confirme, du point de vue des jeunes, le besoin de déplacements entre établissements scolaires et structures jeunesse, ainsi qu'entre structures. Les jeunes souhaitent mieux connaître les espaces jeunesse, développer les projets interstructures et accéder à des lieux et activités réellement ouverts à tous. Ils demandent aussi une attention aux besoins éducatifs particuliers et à la possibilité d'être acteurs de leurs temps libres.

L'atelier « Le sport vecteur d'une éducation à la santé » attire l'attention sur l'accessibilité des infrastructures et la mobilité. L'atelier « Le numérique au service du lien social » souligne le risque de saturation des messages électroniques et propose une communication plus lisible. Ces contributions, rapprochées du diagnostic CTG 2026 sur l'accès aux services et l'inclusion, conduisent à considérer ensemble les freins financiers, territoriaux, matériels, administratifs, informationnels et éducatifs. Les pistes d'atelier constituent des propositions, non des dispositifs déjà déployés.

Objectifs opérationnels

– Garantir des conditions d'accès équitables aux ALAE, ALSH, espaces jeunesse et propositions pédagogiques (sorties, stages et séjours de proximité), quelle que soit la commune de résidence.
– Identifier et réduire les freins financiers, de mobilité, d'horaires, de capacité, d'information, de démarches et d'accessibilité liés aux besoins particuliers.
– Faciliter la découverte et la fréquentation des structures jeunesse, notamment lors des transitions école-collège et entre structures.
– Associer les enfants, les jeunes et les familles à l'analyse des besoins et à la construction de solutions adaptées.
– Simplifier et rendre plus lisibles les parcours d'information, d'inscription et de paiement, en étudiant la faisabilité d'un dossier uniqu (livret d'accueil)e.

Modalités de mise en œuvre

– Établir une cartographie partagée des accueils et activités : localisation, capacité, horaires, tarifs, aides, modalités d'inscription, accessibilité et possibilités de déplacement ; repérer les écarts de couverture entre communes.
– Analyser les fréquentations et les obstacles rencontrés, en croisant données disponibles, retours des équipes et consultations de familles utilisatrices et non utilisatrices, d'enfants et de jeunes ; respecter la confidentialité des données.
– Évaluer la lisibilité et les effets des tarifications et aides existantes ; proposer, après étude financière et décision des instances compétentes, les ajustements nécessaires.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Examiner des solutions de mobilité adaptées aux stages, séjours et rencontres interstructures : transports existants, trajets mutualisés, points de regroupement, navettes ou autres dispositifs, avec vérification des responsabilités, assurances et moyens. Les idées de « bus stop » ou de minibus issues des ateliers restent à instruire.

– Développer les passerelles de découverte des espaces jeunesse avec les collèges, écoles et structures : visites, rencontres, projets communs et informations aux familles, en s'appuyant sur les expériences existantes.

– Étudier un dossier unique et une harmonisation progressive des démarches d'inscription et de paiement ; maintenir des solutions d'accompagnement humain et non numérique pour ne pas créer de nouveaux obstacles.

– Clarifier la communication sur l'offre éducative (supports réguliers, lisibles, coordonnés entre structures) en tenant compte du constat de saturation des courriels ; faciliter l'orientation des familles vers le bon interlocuteur.

– Co-construire avec les jeunes et les familles des propositions accessibles et inclusives, en adaptant autant que possible les activités, les équipements et les conditions d'accueil aux besoins éducatifs particuliers.

– Programmer les actions par étapes, selon les priorités révélées par le diagnostic, les moyens disponibles et les validations partenariales.

Résultats attendus

– Une connaissance partagée et actualisée des freins à l'accès aux structures et aux propositions pédagogiques, y compris pour les familles peu ou non utilisatrices.

– Une information plus claire, des démarches simplifiées et un meilleur repérage des aides et dispositifs existants.

– Des possibilités de déplacement et de découverte des structures renforcées, notamment pour les adolescents et les activités interstructures.

– Une participation plus diversifiée des enfants et jeunes aux activités, dans une démarche inclusive et adaptée aux réalités des communes.

– Une prise en compte effective de la parole des jeunes et des familles dans les décisions d'amélioration.

Partenaires sollicités

– Services enfance-jeunesse, coordination PEDT/CTG, directions ALAE/ALSH et équipes des espaces jeunesse ; communes.

– Établissements scolaires, collèges, équipes éducatives et représentants de parents.

– CAF, Conseil départemental et acteurs compétents en matière de transport et de mobilité, selon les solutions étudiées.

– Associations locales, acteurs sportifs et culturels, structures de proximité, partenaires de l'inclusion et du handicap.

– Enfants, adolescents et familles, associés au repérage des besoins et à l'évaluation des réponses.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Évolution de la fréquentation et de la diversité des publics dans les accueils, stages, sorties et séjours, par commune et tranche de quotient familial lorsque les données sont disponibles, ainsi que du nombre de difficultés ou refus d'accès recensés.

– Évolution des freins d'accès déclarés par les familles et les jeunes (coût, mobilité, horaires, information, démarches, accessibilité et inclusion) et de leur appréciation des solutions mises en place, mesurée par des recueils de parole comparables dans le temps.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 13	Nom de l'action : Consolider la démarche inclusive : « Vers un territoire inclusif »
Axes prioritaires CTG : 2.3 – Une offre d'accueil pour tous, attractive et inclusive 4.2 – Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes, notamment en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers ; familles et professionnels
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordination PEDT/CTG, en articulation avec les directions ALAE/ALSH, les espaces jeunesse et le dispositif inclusion.

– Appui des animateurs du pool inclusion et de la chargée de mission inclusion LE&C Grand Sud

Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 montre que l'inclusion est déjà une démarche structurante du territoire : la collectivité finance, sous conditions, des renforts individualisés et maintient depuis 2021 un pool d'animateurs en appui aux équipes ALAE. Les équipes bénéficient également d'un accompagnement spécialisé, de malles pédagogiques et de formations. Le document de travail du PEDT fait état de 27 enfants MDPH accueillis en 2017 et de 71 en 2021; ces données anciennes attestent une montée en charge historique, cette évolution ne cesse de croitre au fil des enfants.

Les pratiques d'aménagement progressent : création de repères spatio-temporels, espaces calmes et adaptation de l'environnement pour soutenir la participation de chacun. Le principe affirmé par les équipes est de construire des réponses collectives, sans faire reposer la réussite de l'accueil sur le seul enfant ou sur un professionnel isolé.

Les documents du COPIL du 28 janvier 2026 et les ateliers participatifs rappellent l'importance des passerelles petite enfance–école–ALAE–jeunesse, de l'identification des besoins en amont et de l'interconnaissance des professionnels. La parole des jeunes souligne le besoin d'être reconnus dans leur individualité et de bénéficier d'outils adaptés au plus grand nombre, y compris lorsque les besoins ne font pas l'objet d'une reconnaissance institutionnelle.

Le diagnostic CTG 2026 pose la question d'une offre d'accueil durablement inclusive et d'une meilleure continuité des parcours. Il reste nécessaire de consolider les procédures d'accueil des nouveaux enfants, les transmissions lors des transitions (petite section, CP, mercredis, vacances, entrée en jeunesse), la formation des équipes et l'association des familles, tout en préservant la confidentialité des informations individuelles.

Objectifs opérationnels

– Garantir à chaque enfant et jeune un accueil sécurisant, adapté et pleinement participatif dans les temps périscolaires et extrascolaires.

– Consolider et rendre lisible le fonctionnement du pool inclusion, les renforts et les ressources mobilisables par les équipes.

– Formaliser des procédures de préparation et de suivi des premières entrées et transitions, avec les familles et les partenaires concernés.

– Renforcer les compétences professionnelles et une culture commune de l'inclusion, au-delà de la seule prise en compte du handicap reconnu.

– Adapter les espaces, les rythmes et les animations afin de favoriser l'autonomie, le bien-être, la coopération et l'accès aux activités de tous.

Modalités de mise en œuvre

– Réaliser un état des lieux du pool inclusion : missions, critères de mobilisation, besoins de renfort, répartition territoriale, outils disponibles et modalités d'appui aux équipes ; définir des ajustements selon les moyens validés.

– Construire un protocole partagé d'accueil des nouveaux enfants et jeunes : premier échange avec la famille, recueil des besoins utiles à l'accueil, visite ou temps d'essai, identification d'un interlocuteur, ajustements pédagogiques, bilan après les premières semaines.

– Anticiper les transitions (entrée en petite section, CP, changement de structure, mercredis, vacances, passage vers les espaces jeunesse) par des rencontres, visites, passerelles et transmissions ciblées, dans le respect du consentement et de la confidentialité.

– Organiser des formations et analyses de pratiques avec les professionnels de l'inclusion : compréhension des besoins éducatifs particuliers, communication adaptée, gestion des émotions, postures éducatives, aménagement des temps collectifs et coopération avec les familles.

– Expérimenter et diffuser des aménagements universellement utiles : signalétique et repères visuels, espaces de retrait au calme, matériel sensoriel ou pédagogique, diversité des modalités de participation, activités modulables et prise en compte des rythmes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Associer enfants, jeunes et familles à l'évaluation des conditions d'accueil ; solliciter leur retour sur les obstacles rencontrés et les solutions efficaces.
– Associer les enseignants à la démarche, croiser les modalités d'accueil, partager les leviers identifiés pour améliorer l'accueil de chaque enfant au cours de sa journée. Prolonger cette coopération avec les établissements scolaires du secondaire.
– Étudier l'extension de la démarche aux sorties, stages et séjours de proximité, notamment en prenant appui sur les réflexions autour de mini-camps inclusifs ; vérifier préalablement l'encadrement, l'accessibilité et les moyens nécessaires.

Résultats attendus

– Un parcours d'accueil plus lisible et rassurant pour les enfants, les jeunes, les familles et les professionnels.
– Des transitions mieux préparées, avec moins de ruptures dans l'accompagnement éducatif.
– Des équipes mieux outillées et soutenues par le pool inclusion et les partenaires spécialisés.
– Des espaces et des propositions pédagogiques davantage accessibles, favorisant la participation et le bien-être de tous.
– Une coopération renforcée entre les structures, les familles et les acteurs ressources du territoire.

Partenaires sollicités

– Équipes ALAE, ALSH et jeunesse ; coordination PEDT/CTG ; pool inclusion et chargée de mission inclusion LE&C Grand Sud.
– Écoles, collèges, structures petite enfance et responsables des passerelles éducatives.
– Familles, associations de parents et représentants des enfants et des jeunes.
– Acteurs médico-sociaux (CLS), professionnels de santé et associations spécialisées dans le handicap ou les besoins éducatifs particuliers, selon les situations et dans le respect des compétences de chacun.
– CAF, communes et partenaires institutionnels mobilisables pour la formation, l'accompagnement et les adaptations matérielles.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et part des structures ayant formalisé un parcours d'accueil et de transition, ainsi que nombre de professionnels formés et de situations accompagnées par le pool inclusion ; suivi annuel des adaptations effectivement mises en place.
– Évolution du ressenti des familles, des enfants et des équipes sur la qualité de l'accueil, la préparation des transitions et la possibilité de participer aux activités, recueilli par des bilans d'accueil et des retours anonymisés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Développer des actions de prévention, d'éducation à la santé - Se saisir des activités et pratiques sportives

Numéro : 14	Nom de l'action : Accompagner le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes : une veille éducative et un renforcement des compétences psychosociales
Axes prioritaires CTG : 2.1 – Les parcours de vie des enfants et des jeunes avec les parents associés 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes accueillis sur le territoire, leurs familles et les professionnels éducatifs ; vigilance particulière envers les situations de fragilité
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordination PEDT/CTG, en lien avec les directions ALAE, ALSH et jeunesse.

– Référents de structures et professionnels éducatifs, en articulation avec les établissements scolaires et les partenaires de prévention
Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 montre que les accueils périscolaires et extrascolaires contribuent déjà à la réussite et à l'épanouissement des enfants au-delà des apprentissages scolaires. Une aide aux devoirs est notamment organisée à Roquesérière/Montpitol, à Paulhac et dans toutes les structures jeunesse (mercredi après midi) ; des espaces calmes favorisant le travail personnel et l'entraide existent dans plusieurs ALAE, notamment à Garidech, Gragnague et Verfeil. Les équipes conduisent également des ateliers de bricolage, de jardinage, des projets créatifs et des réalisations vidéo autour de l'empathie, de l'expression et de la confiance en soi. Ces exemples sont des pratiques identifiées, non des dispositifs généralisés à toutes les structures.

Les échanges réguliers entre école et ALAE, les conseils d'école et la participation à certaines équipes éducatives constituent des points d'appui pour une veille partagée. Ils nécessitent néanmoins des règles de coopération claires, respectueuses de la confidentialité, du rôle des familles et des compétences de chacun. L'enjeu n'est pas de médicaliser le quotidien, mais de repérer les besoins, prévenir les ruptures et faciliter une orientation adaptée lorsque nécessaire.

Lors de l'atelier jeunesse du COPIL du 28 janvier 2026, les jeunes ont exprimé un besoin fort d'écoute, de considération et de confiance. Ils souhaitent pouvoir parler des situations sensibles dans un cadre sécurisé, être davantage reconnus dans leur individualité et disposer de possibilités réelles d'initiative. Ces paroles invitent à renforcer l'expression des émotions, l'empathie, l'autonomie et le pouvoir d'agir dans les pratiques quotidiennes.

Le diagnostic CTG 2026 met en perspective les enjeux de bien-être, de prévention et de continuité des parcours. Les ateliers participatifs sur la coopération entre acteurs, les liens avec les familles, les passerelles et le sport-santé soulignent l'intérêt d'une action collective, accessible et ancrée dans les situations de vie ordinaires.

Objectifs opérationnels

– Développer les compétences psychosociales : identification et expression des émotions, empathie, estime de soi, confiance, coopération et résolution pacifique des conflits.

– Soutenir l'autonomie et la réussite éducative par des temps d'aide aux devoirs ou de travail personnel adaptés, sans reproduire les contraintes scolaires.

– Structurer une veille éducative partenariale pour mieux repérer les difficultés, accompagner les transitions et orienter les familles vers les interlocuteurs compétents.

– Valoriser les compétences des enfants et des jeunes à travers des activités concrètes et choisies, en tenant compte de leurs besoins, rythmes et initiatives.

– Renforcer la cohérence des postures professionnelles et la place des familles dans l'accompagnement.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les pratiques déjà déployées (aide aux devoirs, espaces calmes, projets sur les émotions, ateliers du quotidien) et identifier les besoins non couverts, avec les enfants, les jeunes et les familles.

– Proposer, selon les contextes et les moyens, des temps de travail personnel, d'entraide entre pairs et d'accompagnement méthodologique ; distinguer clairement l'aide éducative de l'enseignement scolaire.

– Inscrire les compétences psychosociales dans les activités ordinaires : cuisine, bricolage, jardinage, jeux coopératifs, projets culturels et sportifs ; favoriser la prise d'initiative, le droit à l'erreur et la valorisation des progrès.

– Développer des temps d'expression et de régulation adaptés aux âges : écoute active, débats, ateliers autour de l'empathie, gestion des émotions, estime de soi et prévention du harcèlement.

– Formaliser avec les partenaires une procédure de veille éducative : repérage des signaux de fragilité, dialogue avec les familles, modalités de participation aux équipes éducatives, coordination et orientation vers les professionnels compétents ; limiter le partage d'informations au strict nécessaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Organiser des temps de sensibilisation et de formation croisée pour les équipes sur les compétences psychosociales, la posture d'écoute, la prévention et l'accueil de la diversité des besoins.

– Associer les jeunes à la conception et à l'évaluation des projets, et prévoir des passerelles entre écoles, accueils de loisirs et structures jeunesse pour assurer la continuité de l'accompagnement.

Résultats attendus

– Des enfants et des jeunes davantage en capacité d'exprimer leurs émotions, de coopérer et de prendre confiance dans leurs compétences.

– Des activités du quotidien reconnues comme supports d'apprentissage, d'autonomie et de bien-être.

– Un accompagnement des devoirs plus lisible et ajusté aux besoins et aux rythmes des enfants.

– Une meilleure articulation entre familles, structures éducatives, établissements scolaires et partenaires de prévention, sans confusion des responsabilités.

– Un repérage plus précoce des difficultés et des réponses éducatives ou orientations mieux coordonnées.

Partenaires sollicités

– Équipes ALAE, ALSH et structures jeunesse, coordination PEDT/CTG, directions et animateurs.

– Éducation nationale : écoles, collèges, enseignants, équipes éducatives et personnels de vie scolaire.

– Familles, représentants de parents, associations locales et acteurs de l'accompagnement à la scolarité.

– Le CLS de la C3G, les partenaires de prévention, de santé, du secteur social et médico-social selon les besoins et les compétences ; intervenants spécialisés dans les compétences psychosociales.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et part des structures ayant déployé des actions régulières autour des compétences psychosociales et de l'autonomie (dont aide aux devoirs, ateliers du quotidien et temps d'expression), avec suivi de la participation des enfants et des jeunes.

– Évolution du ressenti des enfants et des jeunes concernant l'écoute, la confiance en soi, la possibilité de s'exprimer et la qualité des relations, recueilli à partir d'outils adaptés à l'âge et complété par les observations concertées des équipes et les retours des familles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Favoriser la coopération, l'interconnaissance et la rencontre entre habitants du territoire

Numéro : 15	Nom de l'action : Continuer à impliquer et démultiplier les liens partenariaux à l'échelle locale et intercommunale pour consolider les projets et les interactions entre services, institutions, professionnels et associations
Axes prioritaires CTG : 1.2 – Partenariats 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants, jeunes et familles du territoire ; professionnels éducatifs, institutions, services communaux et intercommunaux, associations et acteurs culturels et sportifs
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordination PEDT/CTG, en articulation avec les services communaux et intercommunaux concernés.

– Coanimation avec les directions des écoles, ALAE/ALSH et structures jeunesse ;

Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 met en évidence une dynamique partenariale déjà engagée : groupes de travail réunissant écoles, ALAE/ALSH, associations et familles ; formations autour de la cohérence éducative avec l'Éducation nationale ; projets communs, événements et passerelles entre structures. Les relations entre directions d'école et d'ALAE sont régulières sur une majorité de sites, avec des réalisations partagées (spectacles, aménagements d'espaces, règles de vie, projets pédagogiques).

Cette dynamique demeure cependant inégale dans sa formalisation : le bilan précise que la relation école–ALAE se construit surtout localement et encore peu à l'échelle intercommunale. La participation aux équipes éducatives et la formalisation des rencontres varient selon les sites. La mutualisation des ressources humaines, pédagogiques, matérielles et des transports constitue un autre point d'appui à consolider.

Le COPIL PEDT du 28 janvier 2026 et l'atelier « Coopération et interconnaissance à favoriser » soulignent la richesse mais aussi la multiplicité des acteurs, parfois sur des compétences croisées. Les participants proposent de clarifier « qui fait quoi », d'identifier des référents et de définir une gouvernance qui dépasse les bonnes volontés individuelles. Les jeunes demandent, de leur côté, une ouverture accrue des établissements à des intervenants extérieurs et davantage de projets interstructures.

Le diagnostic CTG 2026 fait état de projets interservices ayant favorisé la coopération (notamment autour de la jeunesse, de la nature et de la parentalité), tout en invitant à renforcer la lisibilité et la coordination de l'offre. L'enjeu est de passer de partenariats ponctuels à des coopérations suivies, utiles aux parcours des enfants et des jeunes, sans effacer les spécificités communales.

Objectifs opérationnels

– Pérenniser les relations de travail entre établissements scolaires, accueils périscolaires, extrascolaires et structures jeunesse, au service de la continuité éducative.

– Développer l'interconnaissance entre services, institutions, associations et professionnels et rendre leurs compétences plus lisibles.

– Renouveler et multiplier les projets co-portés à l'échelle locale et intercommunale, notamment dans les champs culturel, sportif et patrimonial.

– Organiser des modalités simples de coordination, de mutualisation et d'évaluation des partenariats, en associant les enfants, les jeunes et les familles lorsque pertinent.

Modalités de mise en œuvre

– Réaliser une cartographie partagée des acteurs, projets, ressources, lieux et dispositifs existants ; identifier les complémentarités, les doublons éventuels et les secteurs moins couverts.

– Programmer des rencontres régulières écoles–ALAE/ALSH–jeunesse, avec un ordre du jour commun (rythmes, projets pédagogiques, transitions, événements, besoins repérés), en respectant les rôles et la confidentialité.

– Constituer des groupes-projets interservices avec référents identifiés, objectifs, calendrier, répartition des moyens et modalités de suivi ; favoriser une coordination souple plutôt qu'une nouvelle instance systématique.

– Renouveler des projets co-portés avec les services communaux/intercommunaux et les associations : parcours culturels et patrimoniaux, activités sportives, rencontres intergénérationnelles, actions nature, événements jeunesse ou projets école–accueil de loisirs.

– Mutualiser, lorsque cela est possible, intervenants, équipements, malles pédagogiques, communication et déplacements afin de permettre des projets entre communes et structures.

– Associer les enfants, les jeunes et les familles au choix et à l'évaluation de certaines actions ; diffuser les réalisations et partager les retours d'expérience entre équipes.

– Formaliser une fiche-projet légère pour chaque action commune (partenaires, objectifs éducatifs, public, ressources, responsabilités, bilan) et organiser une restitution annuelle à l'échelle du PEDT.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus

– Des relations partenariales plus régulières et mieux coordonnées entre les structures, les établissements scolaires et les services territoriaux.

– Une meilleure connaissance réciproque des missions et des ressources des acteurs éducatifs, culturels et sportifs.

– Des projets partagés plus nombreux, diversifiés et accessibles aux enfants et aux jeunes de plusieurs communes.

– Une continuité éducative renforcée et une meilleure valorisation des initiatives locales au sein d'une dynamique intercommunale.

Partenaires sollicités

– Éducation nationale : directions d'écoles, collèges et lycée selon les projets, équipes éducatives et IEN.

– Directions et équipes ALAE/ALSH, structures jeunesse, services enfance-jeunesse, culture, sport, patrimoine, tourisme et autres services communaux/intercommunaux concernés.

– Associations culturelles, sportives, d'éducation populaire et de parents d'élèves ; bibliothèques, médiathèques, ludothèques et acteurs patrimoniaux.

– CAF, Conseil départemental et partenaires institutionnels selon les actions ; enfants, jeunes, familles et habitants impliqués dans les projets.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de projets co-portés effectivement réalisés sur l'année, nombre et diversité des partenaires mobilisés, des services impliqués et des communes participantes ; comparaison avec l'état des lieux initial.

– Appréciation par les partenaires de la qualité de la coopération (clarté des rôles, régularité des échanges, complémentarité, continuité des projets), recueillie lors d'un bilan partagé annuel et illustrée par les ajustements décidés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Promouvoir l'ouverture culturelle, une éducation à la citoyenneté active et responsable ainsi qu'au développement durable

Numéro : 16	Nom de l'action : Poursuivre et renforcer les actions d'éducation au développement durable
Axes prioritaires CTG : 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir 4 – Accès aux droits et cadre de vie	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes de la C3G, familles, équipes éducatives et partenaires locaux
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordination PEDT/CTG, avec les directions ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Articulation à construire avec les services communaux et intercommunaux compétents en matière de déchets, d'environnement et de cadre de vie ;

–Coordination et ressources LE&C'ologie

Pilotage du projet : la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 montre que l'éducation au développement durable est déjà présente dans les pratiques des accueils. Des jardins pédagogiques sont cités à Roquesérière, Garidech et Lapeyrouse-Fossat ; les « Incroyables comestibles » sont développés à Villariès ; une brigade des déchets intervient à l'ALAE de Gragnague. À Montastruc-la-Conseillère, des goûters zéro déchet et du compostage sont menés avec la restauration scolaire. À Montjoire, des ateliers de recycl'art et de fabrication de mobilier de jardin sont signalés ; à Verfeil, une semaine de la nature associe ramassage de déchets, tri et sensibilisation. Les espaces jeunesse ont participé au « World Clean Up Day ». Ces réalisations constituent des expériences locales, dont la diffusion à l'ensemble des structures reste à organiser.

Le PEDT met aussi en valeur les activités de découverte du vivant et les projets de pleine nature, notamment au centre de loisirs à ciel ouvert de Gragnague. Ces démarches relient apprentissages concrets, coopération entre enfants et appropriation de leur environnement quotidien.

Les ateliers participatifs de 2026 prolongent cette dynamique. L'atelier « Créer du lien / partenariat avec les agriculteurs » propose de valoriser les producteurs, d'organiser des goûters zéro déchet, des sorties de récolte suivies d'ateliers cuisine et des animations « de la terre à l'assiette ». Il identifie des acteurs locaux mobilisables ; ces idées doivent être considérées comme des pistes de partenariat, non comme des actions déjà réalisées.

Le plan d'action CTG 2026 inscrit explicitement cette fiche dans le champ de l'éducation au développement durable et prévoit un partenariat privilégié avec le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). L'enjeu est de passer d'initiatives riches mais dispersées à une démarche territoriale cohérente, visible, participative et inscrite dans la durée, articulée à l'amélioration du cadre de vie.

Objectifs opérationnels

– Consolider les habitudes éco citoyennes des enfants et des jeunes par des expériences concrètes, régulières et adaptées à chaque âge.

– Développer la prévention des déchets, le tri, le réemploi et le compostage dans les projets des structures.

– Favoriser la création et l'entretien de jardins pédagogiques et la découverte de la biodiversité locale.

– Renforcer les liens avec les communes, la restauration scolaire, les producteurs et les associations environnementales.

– Capitaliser les pratiques existantes et examiner le déploiement du label ou de la démarche LE&Cologie selon son cadre de référence.

–Entrée dans le processus de labellisation LE&C'ologie de toutes les structures péri et extrascolaires d'ici 2030

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les projets existants, leurs ressources et leurs besoins : jardins, composteurs, ateliers zéro déchet, recycl'art, sorties nature et démarches jeunesse.

– Construire avec les équipes et les enfants un programme progressif d'actions : réduction des emballages lors des goûters, tri des déchets, compostage, réparation et réemploi de matériaux, création d'objets utiles.

– Développer des jardins et espaces de découverte du vivant lorsque les conditions le permettent : semis, entretien, observation des insectes, préservation de l'eau et valorisation des récoltes.

– Associer les services de restauration et les services compétents pour définir les conditions matérielles, sanitaires et pédagogiques du compostage et de la réduction des déchets.

– Mobiliser les producteurs et agriculteurs du territoire pour des visites, ateliers « de la terre à l'assiette » et découvertes des métiers, en veillant à l'accessibilité des déplacements.

– Mettre en réseau les professionnels pour partager outils, retours d'expérience et formations ; étudier l'appropriation de la démarche LE&Cologie pour entrer dans une démarche de labellisation.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Inscrire les projets dans les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et jeunesse, en associant les familles et en donnant aux enfants une place dans les choix et l'évaluation.
– Articuler la programmation avec le PLPDMA et les initiatives locales, puis fixer des étapes et moyens réalistes selon les ressources disponibles.

Résultats attendus

– Des pratiques écocitoyennes plus régulières et partagées dans les structures éducatives du territoire.
– Une meilleure connaissance des déchets, du compostage, du vivant et des ressources locales chez les enfants et les jeunes.
– Des projets collectifs associant davantage les familles, les communes et les partenaires environnementaux.
– Une mutualisation des expériences et des outils, facilitant la continuité des actions et leur adaptation aux différents accueils.

Partenaires sollicités

– Services enfance-jeunesse, ALAE, ALSH, espaces jeunesse, établissements scolaires et restauration scolaire.
– Communes et services intercommunaux chargés des déchets, de l'environnement et du cadre de vie ; acteurs du PLPDMA.
– Associations d'éducation à l'environnement, producteurs, agriculteurs, jardins partagés et autres ressources locales.
– Familles, représentants des enfants et des jeunes, partenaires éducatifs et démarche LE&Cologie selon les possibilités.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des actions d'éducation au développement durable effectivement conduites chaque année (déchets, compostage, jardins, réemploi, biodiversité), nombre de structures et de partenaires impliqués et continuité des projets dans le temps.
– Évolution des pratiques observées et exprimées par les enfants et les équipes : capacité à trier et réduire les déchets, participation à l'entretien des jardins, compréhension des gestes écocitoyens et réinvestissement de ces apprentissages au quotidien.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Renforcer les liens avec les familles et les professionnels de l'éducation et garantir un parcours de l'enfant cohérent et serein de la petite enfance à la jeunesse

Numéro : 17	Nom de l'action : Renforcer les possibles pour permettre à chaque enfant et chaque jeune de s'exprimer et trouver un interlocuteur en fonction de ses besoins
Axes prioritaires CTG : 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire 4.2 – Soutenir les personnes fragiles et leurs aidants	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes du territoire, avec une attention particulière aux situations de fragilité ; familles et professionnels éducatifs
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G, coordination PEDT, directions des ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Référents de prévention et partenaires éducatifs, sociaux et de santé ;

Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 place le recueil de la parole des mineurs et leur participation parmi les priorités à renforcer. Plusieurs formes d'expression existent déjà : conseils d'enfants et de jeunes, « Comité des Sages » à Montpitol, « mur des possibles » à Bazus ou projets citoyens conduits dans les accueils. Le COPIL du 28 janvier 2026 souligne la nécessité de diversifier les espaces-temps de discussion, de restituer les contributions et de permettre aux enfants de constater les suites données à leurs propositions.

Les échanges avec les jeunes lors du COPIL mettent en évidence un besoin d'écoute, de confiance et de considération. Ils souhaitent pouvoir identifier des adultes disponibles, parler de difficultés sans être jugés et être associés aux décisions qui les concernent. Le recueil collectif de la parole ne remplace toutefois pas l'écoute individuelle, notamment lorsque des situations de mal-être, de harcèlement ou de violences sont évoquées.

Le diagnostic CTG 2026 mentionne l'existence de quatre espaces jeunesse, d'une présence éducative en ligne de type Promeneur du Net, d'interventions dans les collèges et d'une permanence de la Mission locale à Gragnague. Il identifie aussi des besoins durables en prévention, en repérage des jeunes en souffrance et en lisibilité des interlocuteurs. Ces ressources ne couvrent pas nécessairement tous les âges ni toutes les situations.

Le plan d'action CTG relie l'axe 2.2 à l'amélioration des espaces d'écoute, de soutien et d'orientation, en articulation avec les acteurs de santé. L'axe 4.2 appelle une attention particulière aux personnes fragilisées et à leurs aidants. L'enjeu de cette fiche est donc de rendre la parole possible, d'assurer un premier accueil bienveillant et de faciliter, lorsque nécessaire, une orientation adaptée et sécurisée, sans confondre animation, accompagnement éducatif et prise en charge spécialisée.

Objectifs opérationnels

– Multiplier les possibilités d'expression libre, individuelle et collective, adaptées à l'âge et aux besoins des enfants et des jeunes.

– Identifier et rendre visibles les adultes de confiance et les ressources d'écoute et d'accompagnement du territoire.

– Renforcer la prévention et la sensibilisation au harcèlement, aux violences et aux discriminations, dans un cadre respectueux et protecteur.

– Développer les compétences des professionnels en écoute active, repérage, accueil de la parole et orientation.

– Associer les enfants et les jeunes au choix des sujets, aux actions de prévention et à la restitution des suites données à leurs propositions.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les espaces d'expression et ressources déjà présents dans les ALAE, ALSH, établissements scolaires et espaces jeunesse ; repérer les besoins non couverts selon les âges et les communes.

– Développer des modalités diversifiées de recueil de la parole : conseils, temps d'échange, boîtes à idées, supports créatifs, entretiens volontaires et outils adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers ; garantir un retour sur les propositions formulées.

– Identifier dans chaque structure des adultes ressources formés à l'écoute, avec des modalités d'accès compréhensibles par les enfants, les jeunes et leurs familles.

– Étudier avec les partenaires la possibilité de permanences d'écoute ou de temps individualisés, en présentiel ou par orientation vers des dispositifs existants, sans annoncer de permanence nouvelle avant validation des moyens.

– Programmer des actions de prévention adaptées à l'âge : harcèlement, violences entre pairs, violences intrafamiliales, discriminations, usages numériques, respect du corps, consentement et demande d'aide, avec des intervenants compétents.

– Formaliser avec les partenaires un circuit d'orientation clair, tenant compte des obligations de protection des mineurs, de la confidentialité, du consentement approprié et des procédures d'alerte en cas de danger.

– Proposer des formations et des échanges de pratiques aux équipes sur l'écoute active, la posture éducative, les signaux d'alerte et les limites de leur intervention.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Associer les familles et les jeunes à l'évaluation de l'accessibilité des dispositifs d'écoute, sans collecter ni diffuser de données personnelles sensibles dans les bilans collectifs.

Résultats attendus

– Des enfants et des jeunes qui se sentent davantage écoutés, reconnus et capables de demander de l'aide.
– Des espaces d'expression plus lisibles et des adultes ressources mieux identifiés dans les structures.
– Une meilleure articulation entre prévention, premier accueil de la parole et orientation vers les professionnels compétents.
– Une culture éducative commune de la bientraitance, du respect et de la prévention des violences.

Partenaires sollicités

– Établissements scolaires, équipes éducatives, directions ALAE/ALSH et espaces jeunesse ; familles et représentants des jeunes.
– Coordination PEDT/CTG, communes, acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance.
– Professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux, Maison des solidarités et structures d'écoute et d'accompagnement compétentes.
– Associations spécialisées dans la prévention des violences, le harcèlement, les discriminations et l'éducation à la citoyenneté ; partenaires du CLS selon les articulations possibles.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de structures disposant d'au moins un espace d'expression régulier et d'un adulte ressource identifié, nombre de temps de prévention organisés et participation des enfants et des jeunes, selon les âges et les communes.
– Évolution de la part des enfants et des jeunes déclarant savoir à qui parler en cas de difficulté et se sentir écoutés, mesurée par un recueil anonyme adapté à l'âge ; analyse qualitative des suites données à leurs propositions.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Promouvoir l'ouverture culturelle, une éducation à la citoyenneté active et responsable ainsi qu'au développement durable

Numéro : 18	Nom de l'action : Développer les espaces de participation et d'implication des enfants et des jeunes dans les structures et leur environnement
Axes prioritaires CTG : 2.2 – Le bien-être des enfants et des jeunes au cœur du territoire	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes de la C3G, accueillis dans les structures ou non, et professionnels éducatifs
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G, coordination PEDT/CTG, directions ALAE, ALSH et espaces jeunesse, en articulation avec les communes.

– Référents de projets, élus locaux et partenaires éducatifs ; pilotage opérationnel et modalités de suivi à préciser.

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 inscrit la participation des enfants et des jeunes dans l'éducation à la citoyenneté. Des dispositifs concrets existent déjà : Comité des Sages à Montpitol, murs des possibles, murs des réparations et boîtes à idées dans plusieurs ALAE, conseils d'enfants et brigades de projets, notamment à Gragnague. Ces démarches permettent aux mineurs de proposer des idées, de débattre et de prendre part à la vie quotidienne des accueils. Leur mise en œuvre reste variable selon les structures.

Le bilan relève également l'émergence de conseils municipaux de jeunes à Bazus, Montastruc-la-Conseillère, Garidech et Gragnague. Un Conseil intercommunal de jeunes (CIJ) a été envisagé, mais le diagnostic CTG 2026 souligne les difficultés rencontrées pour installer durablement cette instance. Il convient donc de distinguer les conseils existants des projets encore à structurer.

Le COPIL PEDT du 28 janvier 2026 met l'accent sur trois étapes : créer des espaces-temps de discussion, diversifier les formes de participation et formaliser les restitutions pour faire de la participation une culture commune. Il évoque des chantiers intercommunaux, des projets de jeunes et des actions citoyennes comme perspectives à développer.

La parole recueillie auprès des jeunes lors du COPIL et les ateliers participatifs confortent le besoin d'être écoutés, reconnus comme acteurs de leurs loisirs et associés aux choix qui concernent leur environnement. L'enjeu n'est donc pas seulement de recueillir des avis, mais de rendre visibles les décisions prises, de permettre la réalisation de projets et de garantir une participation accessible aux enfants et jeunes de différents âges et communes.

Objectifs opérationnels

– Développer des espaces réguliers de concertation et de décision adaptés aux âges dans les accueils et les espaces jeunesse.

– Accompagner les projets imaginés et portés par les enfants et les jeunes, de l'idée à la réalisation puis à l'évaluation.

– Renforcer les liens entre délégués, CME, CMJ, structures éducatives et communes, et étudier les conditions d'une concertation intercommunale.

– Favoriser l'engagement citoyen par des projets collectifs, des assemblées de jeunes et des chantiers éducatifs adaptés.

– Rendre la participation inclusive, lisible et suivie d'effets concrets, y compris pour les jeunes qui ne fréquentent pas régulièrement les structures.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les instances, outils et projets déjà actifs : conseils d'ALAE, boîtes à idées, comités d'enfants, délégués, CME/CMJ et initiatives portées par les espaces jeunesse ; identifier les communes et publics moins représentés.

– Installer ou consolider dans les structures des temps réguliers de concertation : conseils d'enfants, assemblées de jeunes, débats, consultations et espaces de propositions, avec des modalités adaptées aux différents âges et besoins.

– Définir un processus transparent : expression des idées, examen de leur faisabilité, décision partagée selon les compétences de chacun, réalisation et retour systématique aux participants sur les suites données.

– Accompagner les projets d'enfants et de jeunes (culture, sport, solidarité, environnement, amélioration des espaces de vie), avec un appui méthodologique, matériel et budgétaire à valider.

– Organiser des rencontres entre délégués, CME, CMJ, élus et structures jeunesse ; étudier avec les communes les conditions de fonctionnement d'une assemblée ou d'un conseil intercommunal, sans considérer sa création comme acquise.

– Développer, avec les partenaires compétents, des chantiers de jeunes et des projets d'engagement local qui valorisent les compétences, l'entraide et l'appropriation du territoire.

– Former et outiller les équipes à l'animation de débats, à l'écoute, à la co-construction de projets et à la restitution des décisions ; veiller à la diversité des participants et aux freins de mobilité.

– Prévoir un bilan annuel partagé avec les enfants et les jeunes sur les projets réalisés, les propositions non retenues et les améliorations à apporter.

Résultats attendus

– Des enfants et des jeunes davantage associés aux décisions qui concernent leur quotidien et leur environnement.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Des espaces de participation plus réguliers et des propositions suivies de réalisations visibles.
– Des coopérations renforcées entre structures éducatives, CME/CMJ, élus et partenaires locaux.
– Une progression de l'autonomie, de la confiance, du sens des responsabilités et du sentiment d'appartenance au territoire.

Partenaires sollicités

– Équipes ALAE, ALSH et espaces jeunesse, coordination PEDT/CTG et services enfance-jeunesse.
– Communes, élus référents, conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, établissements scolaires et délégués.
– Associations locales, structures culturelles et sportives, acteurs de la citoyenneté et partenaires des chantiers éducatifs.
– Enfants, jeunes, familles et représentants des publics, associés aux différentes étapes des projets.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre de structures proposant des temps réguliers de participation, diversité des enfants et jeunes impliqués et nombre de projets effectivement réalisés à partir de leurs propositions, avec un suivi par âge et par commune.
– Évolution du sentiment des enfants et des jeunes d'être écoutés et de pouvoir agir sur leur environnement, recueillie par des bilans participatifs anonymes ; appréciation de la qualité des restitutions et des suites données aux propositions.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Promouvoir l'ouverture culturelle, une éducation à la citoyenneté active et responsable ainsi qu'au développement durable

Numéro : 19	Nom de l'action : Promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité
Axes prioritaires CTG : 3.2 – Une vie sociale qui crée du lien et une identité commune	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes de la C3G, familles, équipes éducatives et habitants
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G, coordination PEDT/CTG, directions ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Etablissements scolaires et partenaires associatifs.

Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 témoigne de pratiques éducatives qui favorisent déjà le vivre-ensemble, la citoyenneté et la rencontre. Des défis familles ont notamment été organisés dans le cadre de la semaine de la laïcité. Les ateliers parents-enfants, les fêtes locales et les actions conduites avec les associations offrent des occasions de dialogue entre publics et professionnels.

Les projets intergénérationnels, dont « Les Étoilés du Girou », constituent également des supports de coopération, de transmission et de reconnaissance des différences. Le COPIL PEDT du 28 janvier 2026 met en valeur le Mois de la fraternité dans les actions citoyennes du territoire. Ces réalisations constituent des points d'appui, mais leur régularité et leur diffusion entre communes restent à consolider.

Le bilan du PEDT et les ateliers participatifs soulignent l'importance de la place des familles, du recueil de la parole des enfants et des jeunes et des espaces de rencontre. Le diagnostic CTG 2026 met en avant la nécessité de renforcer les liens sociaux et l'identité commune à l'échelle intercommunale, tout en respectant la diversité des habitants.

L'enjeu est de faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité dans des situations concrètes. La laïcité doit être abordée comme un cadre commun garantissant la liberté de conscience, l'égalité de traitement et le respect de chacun, en cohérence avec les missions du service public et les responsabilités des acteurs éducatifs.

Objectifs opérationnels

– Favoriser la compréhension et l'appropriation des valeurs républicaines et du principe de laïcité par des démarches adaptées à chaque âge.

– Développer les rencontres entre enfants, jeunes, familles et générations, dans le respect de la diversité des parcours et des convictions.

– Encourager l'expression, l'écoute, le débat argumenté et la coopération dans les structures éducatives.

– Prévenir les discriminations, les préjugés et les situations d'exclusion par des actions éducatives concrètes.

– Renforcer la cohérence des pratiques professionnelles et des partenariats autour du vivre-ensemble.

Modalités de mise en œuvre

– Pérenniser et coordonner des actions à l'occasion de la semaine de la laïcité et du Mois de la fraternité : ateliers coopératifs, débats adaptés, créations artistiques, jeux et projets citoyens.

– Partir de situations vécues par les enfants et les jeunes pour travailler le respect des règles communes, la liberté d'expression dans ses limites légales, l'égalité et la résolution non violente des désaccords.

– Développer des projets intergénérationnels et des rencontres entre communes, notamment autour de la cuisine, des récits, des savoir-faire, du patrimoine et de réalisations collectives.

– Proposer des espaces de dialogue avec les familles : ateliers parents-enfants, temps conviviaux, expositions et restitutions des projets ; rendre les modalités de participation accessibles.

– Associer les enfants et les jeunes à la conception des projets, au choix des thèmes et à l'évaluation des actions ; valoriser leurs productions sans instrumentaliser leur parole.

– Mobiliser les écoles, associations, bibliothèques, acteurs culturels et partenaires de proximité pour co-construire des événements et mutualiser les ressources.

– Organiser des temps d'échanges de pratiques entre professionnels sur la laïcité, la posture éducative, le respect de la liberté de conscience et la prévention des discriminations, en s'appuyant sur des ressources institutionnelles adaptées.

– Prévoir une restitution territoriale des actions, des enseignements et des propositions d'amélioration pour inscrire la démarche dans la durée.

Résultats attendus

– Une meilleure compréhension des valeurs républicaines et de la laïcité à travers les expériences vécues par les enfants et les jeunes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Des occasions plus régulières de rencontre, de coopération et de dialogue entre générations et communes.
– Une participation renforcée des familles et des jeunes aux projets collectifs.
– Des pratiques éducatives plus cohérentes favorisant le respect, l'égalité de traitement et le sentiment d'appartenance au territoire.

Partenaires sollicités

– ALAE, ALSH, espaces jeunesse, coordination PEDT/CTG, communes et établissements scolaires.
– Associations locales, bibliothèques, acteurs culturels, structures intergénérationnelles et représentants des familles.
– Partenaires institutionnels et ressources éducatives compétentes sur la citoyenneté, la laïcité et la prévention des discriminations.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des actions menées dans le cadre de la semaine de la laïcité, du Mois de la fraternité et des projets intergénérationnels, avec suivi des structures, communes, partenaires et publics participants.
– Évolution de la capacité des enfants et des jeunes à expliquer et mettre en pratique le respect des différences, la coopération et les règles communes, appréciée par des observations pédagogiques et des retours qualitatifs des participants et des familles.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Promouvoir l'ouverture culturelle, une éducation à la citoyenneté active et responsable ainsi qu'au développement durable

Numéro : 20	Nom de l'action : Renforcer et rendre visible les projets culturels menés auprès des publics
Axe prioritaire CTG : 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes du territoire, familles, professionnels éducatifs et partenaires culturels
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G et coordination PEDT/CTG, en lien avec les responsables des ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Coordination à organiser avec les acteurs du projet culturel LE&C, le service intercommunal Tourisme-Culture, les communes et les partenaires associatifs ;

Pilotage du projet : la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 témoigne de la place déjà occupée par les pratiques culturelles dans les accueils : théâtre, contes et lectures, musique, danse, arts plastiques, création de livres, marionnettes, vidéo, photographie et projets d'expression. Les journées intercentres, les spectacles et les manifestations partagées offrent également des occasions de découverte et de rencontre entre enfants issus de différentes communes. Ces réalisations constituent des points d'appui, mais leur visibilité et leur répartition entre les structures restent à examiner.

Le COPIL PEDT du 28 janvier 2026 rappelle l'objectif de développer des projets culturels avec les acteurs locaux à destination de tous les publics. Les initiatives éducatives et les coopérations entre équipes sont à consolider pour favoriser la découverte d'œuvres, la rencontre avec des artistes et la pratique culturelle, sans réduire l'accès à la culture à la seule consommation de spectacles.

Le diagnostic CTG 2026 souligne la formalisation d'un projet culturel intercommunal élaboré de manière participative et transversale. Il mentionne des manifestations et animations culturelles, ainsi que des projets interservices ayant favorisé la coopération. Les ateliers participatifs invitent également à renforcer les liens avec les associations et les ressources locales, à créer des occasions de rencontre et à mieux faire connaître les propositions aux familles.

Le plan d'action CTG identifie explicitement la fiche F20 sous l'axe 2.4 et cite le projet culturel LE&C, les interventions associatives, les spectacles, les intervenants et les pratiques culturelles. L'enjeu est de passer d'initiatives nombreuses mais parfois peu lisibles à une démarche culturelle coordonnée, accessible et valorisée à l'échelle de la C3G, en cohérence avec les autres fiches relatives aux partenariats, au livre et au patrimoine.

Objectifs opérationnels

– Développer l'accès de tous les enfants et jeunes à des pratiques artistiques et culturelles variées, en veillant à la diversité des publics et des communes.

– Renforcer la cohérence entre le projet culturel LE&C, les projets pédagogiques des structures et les initiatives culturelles locales.

– Favoriser les rencontres avec les artistes, les associations, les lieux culturels et les professionnels de la création.

– Mieux faire connaître aux familles et aux partenaires les projets, les spectacles et les réalisations des enfants et des jeunes.

– Encourager la participation des publics à la conception, à la pratique et à la valorisation des projets culturels.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les projets culturels existants, les intervenants, les partenariats, les lieux de diffusion et les pratiques déjà proposées dans les ALAE, ALSH et espaces jeunesse ; repérer les besoins non couverts.

– Articuler une programmation culturelle partagée avec le projet culturel LE&C et les orientations du service Tourisme-Culture : ateliers réguliers, résidences ou rencontres d'artistes lorsque réalisables, spectacles, expositions, visites et découvertes de lieux culturels.

– Mobiliser les associations locales, artistes et intervenants pour diversifier les disciplines : théâtre, musique, danse, arts visuels, cinéma, écriture, lecture, arts numériques et pratiques patrimoniales.

– Développer des projets co-portés entre structures et communes, avec des temps de restitution accessibles aux familles : spectacles, expositions, projections, rencontres et productions collectives.

– Associer les enfants et les jeunes au choix des thèmes et des formats ; encourager leur expression et leur participation active, notamment dans les projets interstructures.

– Améliorer la lisibilité de l'offre par une information coordonnée, adaptée aux familles et diffusée via les structures, communes et partenaires, en évitant la multiplication de messages peu hiérarchisés.

– Identifier les freins d'accès (coût, mobilité, horaires, information, besoins particuliers) et rechercher des solutions avec les partenaires, en cohérence avec la fiche action n° 12 sur l'accessibilité.

– Organiser un bilan annuel partagé des actions, de la participation et des partenariats pour ajuster la programmation et valoriser les réalisations.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus

– Une offre culturelle éducative plus lisible, diversifiée et accessible à l'échelle du territoire.
– Des enfants et des jeunes davantage engagés dans des pratiques artistiques, des rencontres et des projets de création.
– Des partenariats renforcés entre structures éducatives, associations, artistes, communes et services culturels.
– Une meilleure valorisation des projets et productions auprès des familles et des habitants, contribuant au sentiment d'appartenance au territoire.

Partenaires sollicités

– Équipes ALAE, ALSH et espaces jeunesse, coordination PEDT/CTG et services enfance-jeunesse.
– LE&C, service intercommunal Tourisme-Culture, communes et établissements scolaires.
– Associations culturelles, artistes, intervenants, bibliothèques et médiathèques, structures de spectacle et lieux de diffusion.
– Enfants, jeunes, familles et acteurs locaux associés à la conception et à la valorisation des projets.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des projets, ateliers, spectacles et rencontres culturelles réalisés, avec suivi des structures, communes, publics et partenaires mobilisés.
– Évolution de la connaissance de l'offre et de la satisfaction des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que de leur sentiment de pouvoir participer à des pratiques culturelles variées, mesurée par des retours et questionnaires adaptés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Favoriser la coopération, l'interconnaissance et la rencontre entre habitants du territoire

Numéro : 21	Nom de l'action : Continuer et renforcer les actions de proximité, de découverte et d'intérêt au territoire
Axes prioritaires CTG : 3.1 – Des lieux de proximité pour se rencontrer 2.4 – La culture, le sport et le patrimoine pour s'épanouir	Échéance : Immédiat
Date de début : 2026	Public cible : Enfants et jeunes du territoire, familles ; attention particulière aux premiers départs et aux publics éloignés des propositions
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Service enfance-jeunesse de la C3G, coordination PEDT/CTG, directions ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Coordination avec les communes et le service Tourisme–Culture–Environnement, partenaire privilégié identifié par le plan d'action CTG ;

Pilotage du projet par la coordination PEDT

Diagnostic initial

Le bilan du PEDT 2022-2025 montre que les séjours de proximité, les journées découvertes, les sorties et les rencontres intercentres constituent déjà des leviers d'ouverture éducative. Les mini-camps organisés à la ferme équestre d'En Graougnou associent vie collective, activités de pleine nature et découverte de l'environnement local. Ces propositions de proximité facilitent notamment un premier départ en séjour, tout en rassurant les familles.

Des journées découvertes sont organisées sur le territoire, notamment au château de Bonrepos-Riquet, au lac du Laragou, en forêt de Buzet et dans d'autres espaces naturels ou patrimoniaux. Le bilan décrit également un séjour itinérant à vélo dans la vallée du Girou, sur trois jours et deux nuits, associant 24 enfants de 7 à 10 ans et reliant plusieurs communes. Les rencontres intercentres proposées pendant les vacances favorisent quant à elles les échanges entre enfants et équipes des différents accueils.

Ces expériences démontrent le potentiel éducatif du territoire : autonomie, découverte du patrimoine, connaissance du vivant, coopération et sentiment d'appartenance. Elles invitent toutefois à mieux coordonner les initiatives, à les rendre visibles et à examiner les freins d'accès (coût, mobilité, information, besoins particuliers), sans présumer que tous les publics en bénéficient déjà.

Le COPIL PEDT du 28 janvier 2026 souligne l'intérêt des démarches « hors les murs », des découvertes culturelles, artistiques et sportives, ainsi que des projets portés par les jeunes. Les ateliers participatifs encouragent la mobilisation des habitants, des associations et des acteurs locaux. Le plan d'action CTG inscrit explicitement cette fiche dans les séjours de proximité et la participation aux événements culturels du territoire, en lien privilégié avec le service Tourisme–Culture–Environnement. L'enjeu est de faire des ressources locales des supports réguliers de rencontre, d'apprentissage et de lien social.

Objectifs opérationnels

– Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir la diversité des paysages, lieux, patrimoines, activités et acteurs des Coteaux du Girou.

– Consolider les séjours et sorties de proximité comme expériences d'autonomie, de vie collective et de premiers départs.

– Favoriser la participation des publics aux manifestations culturelles, sportives et citoyennes organisées sur le territoire.

– Développer les rencontres entre communes, structures, générations et partenaires locaux.

– Améliorer la visibilité et l'accessibilité des propositions, en tenant compte de la mobilité et des besoins de chacun.

Modalités de mise en œuvre

– Recenser les séjours, journées découvertes, sorties et événements existants, ainsi que les ressources mobilisables : sites naturels, patrimoine, associations, équipements et manifestations locales.

– Construire une programmation partagée de séjours courts, mini-camps, itinérances, sorties nature et découvertes culturelles, adaptée aux tranches d'âge et articulée aux projets des ALAE, ALSH et espaces jeunesse.

– Renouveler les expériences de découverte du territoire (parcours, visites, rencontres avec des habitants et professionnels, activités de plein air) en privilégiant des formats participatifs.

– Organiser la participation des enfants et des jeunes aux événements culturels et manifestations de proximité, en partenariat avec les communes et les acteurs locaux, et leur permettre de contribuer à leur préparation.

– Développer des projets interstructures et intercommunaux favorisant la rencontre entre publics, la coopération et la connaissance mutuelle des communes.

– Associer les enfants et les jeunes au choix des destinations, des thèmes et des activités ; valoriser leurs productions et restituer les expériences aux familles.

– Étudier les conditions d'accès : tarifs, transports, horaires, équipements, accompagnement des besoins éducatifs particuliers et communication auprès des familles ; prévoir des adaptations selon les moyens disponibles.

– Articuler la démarche avec le service Tourisme–Culture–Environnement, les associations et les autres fiches du PEDT portant sur la culture, le patrimoine, les partenariats et l'accessibilité.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

Résultats attendus

– Une meilleure connaissance et appropriation du territoire par les enfants et les jeunes.
– Des séjours et actions de découverte de proximité consolidés et davantage accessibles.
– Une participation accrue aux événements locaux et des rencontres plus nombreuses entre communes, structures et générations.
– Des partenariats mieux coordonnés et une programmation territoriale plus lisible pour les familles.

Partenaires sollicités

– ALAE, ALSH, espaces jeunesse, coordination PEDT/CTG et services enfance-jeunesse.
– Communes, service Tourisme–Culture–Environnement, organisateurs de manifestations et équipements culturels, sportifs ou patrimoniaux.
– Associations locales, acteurs de l'environnement, du patrimoine et des activités de pleine nature ; habitants et professionnels ressources.
– Familles, établissements scolaires et partenaires facilitant la mobilité et l'inclusion.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et diversité des séjours de proximité, sorties découvertes et participations aux événements locaux réalisés chaque année, avec suivi des structures, communes, publics et partenaires mobilisés.
– Évolution du sentiment de connaissance et d'appartenance au territoire exprimé par les enfants et les jeunes, ainsi que de leur satisfaction et des freins d'accès signalés par les familles, recueillis lors de bilans adaptés aux âges.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

FICHE ACTION

Le lien social : la finalité commune du PEDT 2027–2031

Numéro : 22	Nom de l'action : Développer des espaces éducatifs ouverts à tous qui favorisent le lien social
Axes prioritaires CTG : 2 – Parcours de vie de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et parentalité 3 – Animation de la vie sociale et locale	Échéance : Tout au long du PEDT 2027–2031
Date de début : 2026	Public cible : Tous les enfants et les jeunes du territoire, leurs familles, les habitants et l'ensemble de la communauté éducative
QPV : ☐ Oui X Non	FRR : ☐ Oui ☐ Non

Services mobilisés et responsable de l'action

– Pilotage politique : élus de la C3G, en lien avec les communes et les partenaires institutionnels du PEDT/CTG.

– Animation et coordination : service enfance-jeunesse, coordination PEDT/CTG et directions des structures petite enfance, ALAE, ALSH et jeunesse, avec les acteurs éducatifs, associatifs, culturels et sociaux du territoire.

– Chaque structure et chaque partenaire est invité à décliner cette orientation dans son projet et ses pratiques ; responsabilités, moyens et calendrier opérationnels à préciser collectivement.

Diagnostic initial

Le PEDT 2027–2031 porte une conviction fondatrice : l'éducation ne se construit pas seulement dans chaque structure, mais aussi dans les relations entre les personnes, les générations, les lieux et les temps de vie. Sa finalité transversale est le LIEN SOCIAL : permettre à chacun de trouver sa place, de rencontrer l'autre, de contribuer à la vie collective et de se sentir appartenir à un territoire commun. Cette fiche constitue le préambule opérationnel et le fil conducteur de l'ensemble des fiches action.

Le bilan du PEDT précédent montre que cette dynamique existe déjà. Les ALAE, ALSH et espaces jeunesse proposent des rencontres intercentres, des passerelles entre âges, des projets associant les familles et des événements territoriaux. Le Terrain d'Aventure du Girou (TAG), présenté comme un centre de loisirs à ciel ouvert, illustre la possibilité de faire de l'environnement local un espace éducatif de rencontre. Des ateliers parents-enfants, des temps conviviaux, des projets intergénérationnels et des initiatives comme les Étoilés du Girou témoignent également d'une ouverture des structures vers les habitants.

Le diagnostic CTG 2026 interroge néanmoins la répartition territoriale des lieux de rencontre, leur accessibilité et leur visibilité. Les possibilités de participation ne sont pas identiques selon les communes, les âges, la mobilité, les situations familiales ou les besoins particuliers. Le COPIL du 28 janvier 2026 souligne la nécessité de renforcer l'inclusion, la parole des enfants et des jeunes, la continuité éducative, les liens avec les familles et les coopérations entre professionnels. Il s'agit donc de passer d'initiatives parfois ponctuelles à une intention éducative partagée et durable.

Trois ambitions du PEDT sont indissociables : GARANTIR UN ÉGAL ACCÈS À TOUS (axe 1), pour que nul ne reste à l'écart ; RENFORCER LA CULTURE DU TRAVAIL PARTENARIAL (axe 2), pour dépasser les frontières institutionnelles ; PARTICIPER À L'ÉDUCATION D'UNE JEUNESSE CITOYENNE (axe 3), pour que les enfants et les jeunes soient reconnus comme acteurs. Le lien social est à la fois leur point de rencontre, leur méthode et leur effet recherché.

Objectifs opérationnels

– Faire de chaque espace éducatif un lieu accueillant, inclusif et ouvert sur son environnement, où enfants, jeunes, familles, professionnels et habitants peuvent se rencontrer.

– Réduire les obstacles à la participation et rechercher une équité réelle d'accès, quels que soient la commune, l'âge, la situation sociale ou les besoins spécifiques.

– Construire une culture de coopération et de confiance entre les familles, les communes, l'Éducation nationale, les structures éducatives et les partenaires associatifs.

– Donner aux enfants et aux jeunes une place active dans la conception, la réalisation et l'évaluation des projets collectifs.

– Renforcer le sentiment d'appartenance aux Coteaux du Girou par des expériences communes, solidaires, culturelles, citoyennes et intergénérationnelles.

– Faire du lien social un critère transversal de conception et d'évaluation de toutes les autres fiches action du PEDT.

Modalités de mise en œuvre

– Inscrire dans les projets de chaque structure une intention commune : accueillir, relier, faire participer et ouvrir les espaces éducatifs à leur environnement, dans le respect des conditions de sécurité et des cadres réglementaires.

– Développer le TAG et d'autres espaces ou événements de proximité comme supports de rencontres entre enfants, jeunes, familles, associations et habitants ; favoriser les usages partagés des lieux éducatifs.

– Organiser des temps d'ouverture des accueils périscolaires et extrascolaires aux familles et aux partenaires : ateliers partagés, portes ouvertes, projets coanimés, temps conviviaux et rencontres intergénérationnelles.

– Mettre en réseau les structures et les communes autour de projets communs, de passerelles entre âges, de rencontres intercentres et d'initiatives hors les murs, sans effacer les spécificités locales.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 031-243100732-20261119-202611115-DE

– Co-construire les actions avec les publics : recueillir leurs idées, associer les familles et les jeunes aux décisions adaptées à leur rôle, expliquer les choix et valoriser les réalisations collectives.
– Veiller aux conditions concrètes d'accès : information compréhensible, horaires, mobilité, tarification, accueil des situations de handicap et diversité des modalités de participation ; identifier les publics peu présents.
– Outiller les équipes et partenaires pour développer l'accueil, l'aller-vers, l'écoute, la médiation, la coopération et l'animation de collectifs ; mutualiser les expériences et analyser les freins rencontrés.
– Relier chaque fiche action du PEDT à cette ambition fondatrice en posant trois questions communes : « Qui peut participer ? », « Avec qui construisons-nous ? » et « Quel lien nouveau ou renforcé créons-nous ? ».

Résultats attendus

– Des espaces éducatifs davantage ouverts, identifiés et investis par les familles, les partenaires et les habitants.
– Une participation plus diversifiée des publics et une réduction progressive des freins d'accès aux projets collectifs.
– Des relations plus durables entre structures, communes, générations et acteurs éducatifs, au-delà des seuls événements ponctuels.
– Des enfants et des jeunes qui se sentent accueillis, écoutés, utiles et capables d'agir sur leur environnement.
– Une identité commune du PEDT 2026–2031 : le lien social devient une pratique quotidienne, une exigence d'équité et un repère partagé pour toutes les fiches action.

Partenaires sollicités

– Enfants, jeunes, familles, habitants, associations de parents et collectifs citoyens.
– Communes et élus, Éducation nationale, établissements scolaires, structures petite enfance, ALAE, ALSH et espaces jeunesse.
– Associations culturelles, sportives, sociales et environnementales ; bibliothèques, acteurs du patrimoine et de la vie locale.
– CAF, partenaires institutionnels et sociaux, intervenants du territoire et acteurs associés au PEDT/CTG.

Indicateurs et critères d'évaluation

– Nombre et répartition territoriale des temps d'ouverture, projets partagés et rencontres interstructures associant enfants, jeunes, familles, partenaires ou habitants ; diversité des participants, y compris les publics habituellement moins présents.
– Évolution du sentiment d'accueil, d'appartenance et de capacité à participer exprimé par les enfants, les jeunes et les familles ; qualité des coopérations appréciée lors de bilans partagés et effets concrets constatés sur les relations entre publics et structures.